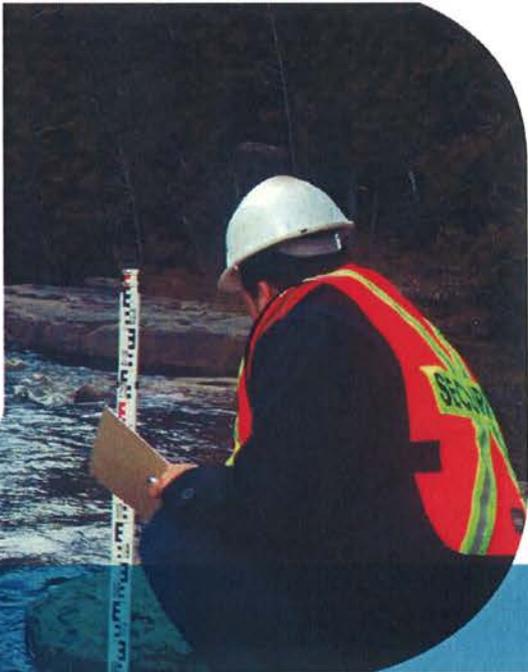




Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la
11^e chute de la rivière Mistassini

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Rapport de préconsultation sur l'étude d'impact



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la *11^e chute de la rivière Mistassini*

Soirée d'information et de consultation

Atelier thématique 1 – Raison d'être du projet et infrastructures proposées

Atelier thématique 2 – Impacts appréhendés et mesures d'atténuation

Séance de validation des résultats de la préconsultation

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Fiche d'information

30 Mai 2012

Contenu

• La Société : pour le milieu, par le milieu	3
Mission, vision et objectifs	3
Partenaires communautaires	3
De l'élaboration des projets jusqu'à leur autorisation	5
• Une vision intégrée d'un site aux forts potentiels	7
L'aménagement hydroélectrique	7
Le Parc Écotouristique	9
• À l'écoute des préoccupations citoyennes	10
L'information en amont du projet	10
Les outils de communication et d'échanges : établir et consolider le lien avec le citoyen	16
• Une approche de développement durable	17

La Société : pour le milieu, par le milieu

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, un organisme à but non lucratif, est une société de développement de projets d'énergie renouvelable dans la région du Lac-Saint-Jean. Elle est composée de trois partenaires, soit la municipalité régionale de comté (MRC) Maria-Chapdelaine, la MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (anciennement le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean).

Cet organisme, créé le 27 septembre 2007, est le fruit d'un partenariat unique au Québec entre élus municipaux et autochtones pour le développement économique régional.

Mission, vision et objectifs

Issue d'une volonté du milieu de se réapproprier la gestion des ressources naturelles, la Société a pour mission de favoriser le développement et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables sur le territoire de façon à favoriser le développement économique local. Elle vise à maximiser les retombées locales de projets qui respectent les valeurs et les intérêts des milieux où ils s'implantent.

Cette mission s'articule autour d'une vision axée sur l'acceptabilité sociale de ses projets. La Société agit, développe et exerce ses activités de façon à être un modèle d'entreprise centrée sur l'acceptabilité sociale.

Pour concrétiser cette vision, la Société poursuit les objectifs suivants :

- Inscrire ses activités dans les principes du développement durable;
- Adopter des approches de gestion environnementale et participative;
- Maintenir une liaison structurée et fructueuse avec la communauté;
- Assurer la transparence de ses communications;
- Privilégier les options économiques sociales, équitables et locales.

Partenaires communautaires

Les MRC Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy

Située au nord-ouest du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine compte 26 103 habitants répartis dans 13 municipalités. Le secteur forestier occupe une place prépondérante dans cette région (plus de 70 %) et la mise en place de projets énergétiques communautaires permettrait de contribuer à la diversification de son économie et de mettre en valeur son grand potentiel énergétique.

La MRC du Domaine-du-Roy est située au sud-ouest du Lac-Saint-Jean et compte 30 300 habitants répartis dans neuf municipalités. La MRC s'est dotée récemment d'une vision stratégique de développement territorial dans le but de développer et de mettre en valeur son territoire, de se concerter et d'innover. Son économie bénéficierait aussi du développement de la filière énergétique en utilisant les projets comme levier de développement socioéconomique.

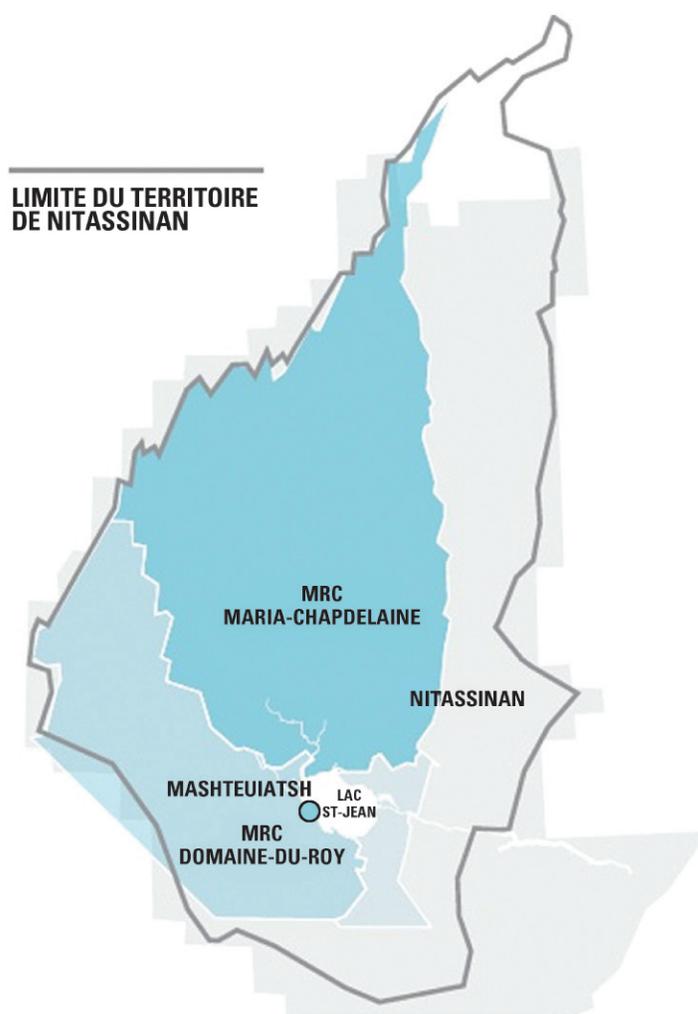
Les MRC Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy sont responsables de l'aménagement et du développement du territoire. À ce titre, elles participent à l'élaboration d'orientations régionales en matière d'économie, de culture et d'environnement visant à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

L'organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh comptait en 2006 une population de 4 791 habitants, dont 2 029 résidaient au sein de la communauté de Mashteuiatsh. Le territoire de la réserve est d'une superficie de 15,24 kilomètres carrés. Le territoire traditionnel couvre une bonne partie de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et s'étend au sud sur une partie de la région de la Capitale-Nationale. De 1991 à 2009, la croissance des emplois dans les entreprises de Mashteuiatsh a été de 194 % contre 9,1 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la même période. Acteurs engagés dans le développement de la région, les Montagnais font preuve d'efforts soutenus pour prendre part au développement de la région.

Les trois partenaires contribuent à parts égales au coût de fonctionnement de la Société :

- 33 % pour la MRC Maria-Chapdelaine;
- 33 % pour la MRC Domaine-du-Roy;
- 33 % pour le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.



Le territoire partagé par les 3 partenaires

De l'élaboration des projets jusqu'à leur autorisation

La Société développe des projets communautaires jusqu'au stade de leur réalisation. Elle mène donc les études préliminaires, élabore les documents d'affaires et techniques, collabore à la structure de financement de ces derniers, supporte la démarche d'acceptabilité sociale des projets et présente le projet lors des audiences publiques. Son intervention cesse au moment de l'émission du décret d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le projet est alors transféré à une société en commandite où la participation des partenaires varie selon les projets.

Un projet déjà en cours à Val-Jalbert

Depuis l'automne 2009, la Société développe aussi un projet de minicentrale hydroélectrique au Village historique de Val-Jalbert, sur la rivière Ouiatchouan. Ce projet a lui aussi fait l'objet d'un processus de préconsultation, tenu à l'hiver 2011. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) évalue présentement ce projet dans le cadre d'un mandat d'enquête et d'audience publique. Toute la documentation concernant ce premier projet est disponible sur les sites internet suivants :

www.bape.gouv.qc.ca
www.energievertelsj.ca

Société en commandite : un levier économique pour la région

Comme pour le projet de minicentrale à Val-Jalbert, une société en commandite nommée Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. se chargera du financement, de la construction et de l'exploitation de la minicentrale de la 11^e chute.

La gestion de Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. sera confiée à un commandité, appelé Gestion de l'énergie communautaire S.A., dont les actions seront détenues à parts égales par la MRC Maria-Chapdelaine, la MRC du Domaine-du-Roy, et le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Les municipalités hôtes du projet, soient Girardville et Notre-Dame-de-Lorette, s'ajouteront au nombre des investisseurs de la société en commandite. Tous les cinq participeront aux investissements totaux tel qu'indiqué, et se répartiront les surplus générés dans cette même proportion.

- 45 % pour le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- 22,5 % pour la MRC Maria-Chapdelaine;
- 22,5 % pour la MRC Domaine-du-Roy;
- 5 % pour la municipalité de Girardville;
- 5 % pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

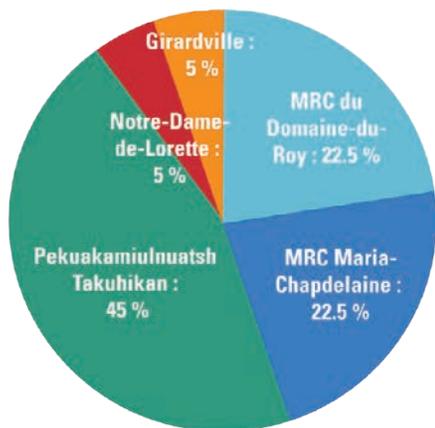
Pourquoi une société en commandite?

Une société en commandite est une entité formée de deux types de partenaires, soit le commanditaire et le commandité, qui s'unissent dans l'objectif de concrétiser un projet commun : la minicentrale.

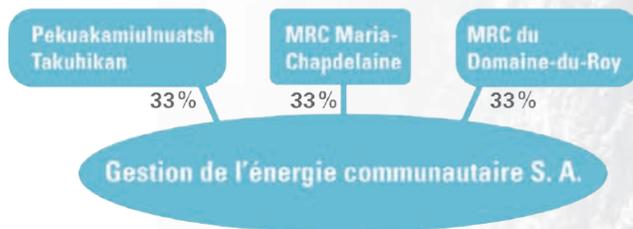
Les partenaires investisseurs, soit les commanditaires, assurent l'apport en capital. Leur responsabilité à l'égard des dettes de la société en commandite est limitée, habituellement, au montant qu'ils y ont investi. Également, ils partagent les bénéfices réalisés par la société. Pour sa part, le commandité prend toutes les décisions quant à l'administration, la gestion et l'organisation de la société en commandite et en assume les risques

Schéma simplifié de la structure de la société en commandite : l'exemple de la 11^e chute

Les commanditaires investisseurs



Le commandité



La société en commandite



Une vision intégrée d'un site aux forts potentiels

Le projet de la 11^e chute

En décembre 2009, la Société a déposé un avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) proposant l'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau située dans le secteur de la 11^e chute de la rivière Mistassini.

Le projet proposé par la Société s'inscrit dans une vision intégrée du développement qui vise à consolider les diverses vocations du secteur, en tant que milieu de vie et de villégiature. Ainsi, la Société propose, dans un même projet d'aménagement et de développement, une mise en valeur écotouristique du secteur en plus de permettre la consolidation et la réfection de tronçons qui amélioreront l'accès au site.

Consciente de l'importance que revêt la qualité du paysage de la rivière Mistassini de même que l'aspect visuel de la 11^e chute pour la population locale, la Société a également porté une attention particulière à la préservation de l'environnement et à l'intégration harmonieuse de son projet avec le site.

L'aménagement hydroélectrique

Le site de la 11^e chute présente un intérêt indéniable, par la présence de chutes et de plusieurs îles, qui rend possible l'installation d'une centrale au fil de l'eau produisant de l'énergie à même les apports naturels de la rivière Mistassini, sans réservoir.

Pour réaliser ce projet, un barrage serait construit sur le roc à l'emplacement de la 11^e chute dans le bras ouest et maintiendrait le niveau de l'eau à une cote d'exploitation de 176,5 mètres, soit un niveau inférieur aux hautes eaux normales printanières. Le rehaussement du niveau d'eau s'étendrait sur près de 7 km vers l'amont et la zone d'influence est d'une superficie de 3,4 hectares. Ce rehaussement serait de 0,6 mètre à 1 km du barrage et de 0,2 mètre à 5 km en amont.

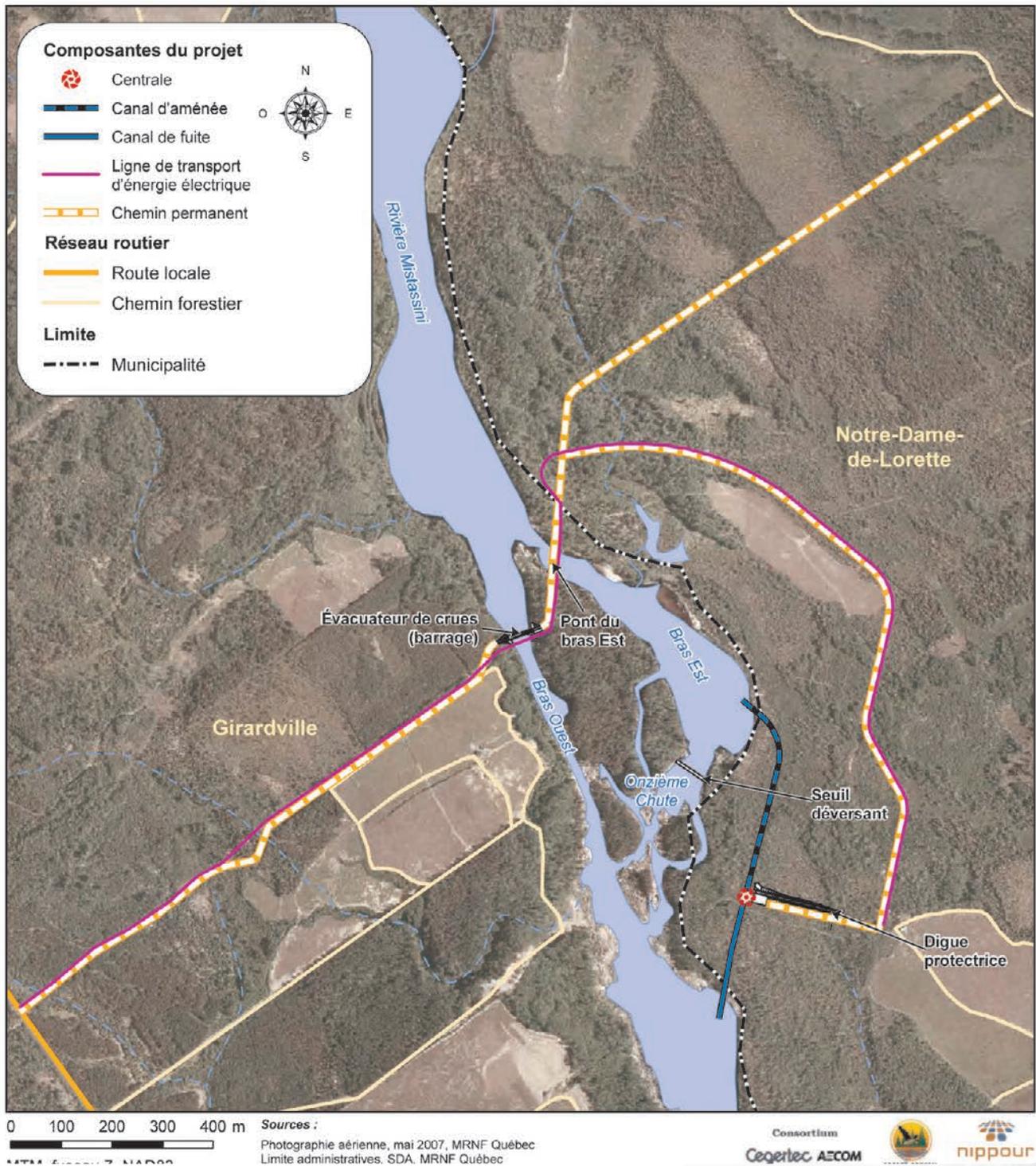
Le barrage inclurait un seuil déversant fixe en béton, situé dans le bras est de la rivière, d'une longueur de 45 mètres et d'une hauteur approximative d'un mètre et demi. Dans le bras ouest serait construit un évacuateur de crues constitué d'un seuil en béton coiffé d'une vanne gonflable de 30 mètres de longueur et de 2,7 mètres de hauteur. Cette vanne s'abaisserait pour permettre le passage des crues. Elle permettrait d'augmenter la capacité d'évacuation par rapport aux conditions naturelles.

Une centrale de 18,3 MW et un canal de fuite seraient construits sur la rive gauche de la rivière en aval du barrage. Une partie de l'eau de la rivière serait détournée vers la centrale par un canal d'amenée à partir du bief amont. Cette centrale, exploitée au fil de l'eau, comprendrait deux turbines d'une capacité totale de 135 m³/s. Avec un facteur d'utilisation moyen de 56 %, la centrale produirait quelque 88 823 MWh annuellement.

La gestion des débits prévue aux ouvrages hydroélectriques permettrait de maintenir un volume d'eau suffisant, durant la période estivale et de jour, afin de préserver l'aspect visuel de la 11^e chute. De plus, la centrale serait localisée en retrait et le bâtiment serait conçu de manière à optimiser son intégration visuelle au milieu environnant. À titre d'exemple, les principales composantes du poste électrique, dont les transformateurs, seraient intégrées à même la centrale. Enfin, les surfaces à déboiser seraient limitées au strict nécessaire et les aires d'entreposage et les autres sites perturbés pendant les travaux seraient restaurés.

L'accès au site se fera par des chemins existants et nécessitera la réfection de certains tronçons. Le raccordement de la centrale est prévu à une tension de 25 kilovolts, à l'aide de poteaux de bois semblables à ceux utilisés pour la distribution dans les secteurs résidentiels.

Projet hydroélectrique de la 11^e chute de la rivière Mistassini Étude d'impact sur l'environnement

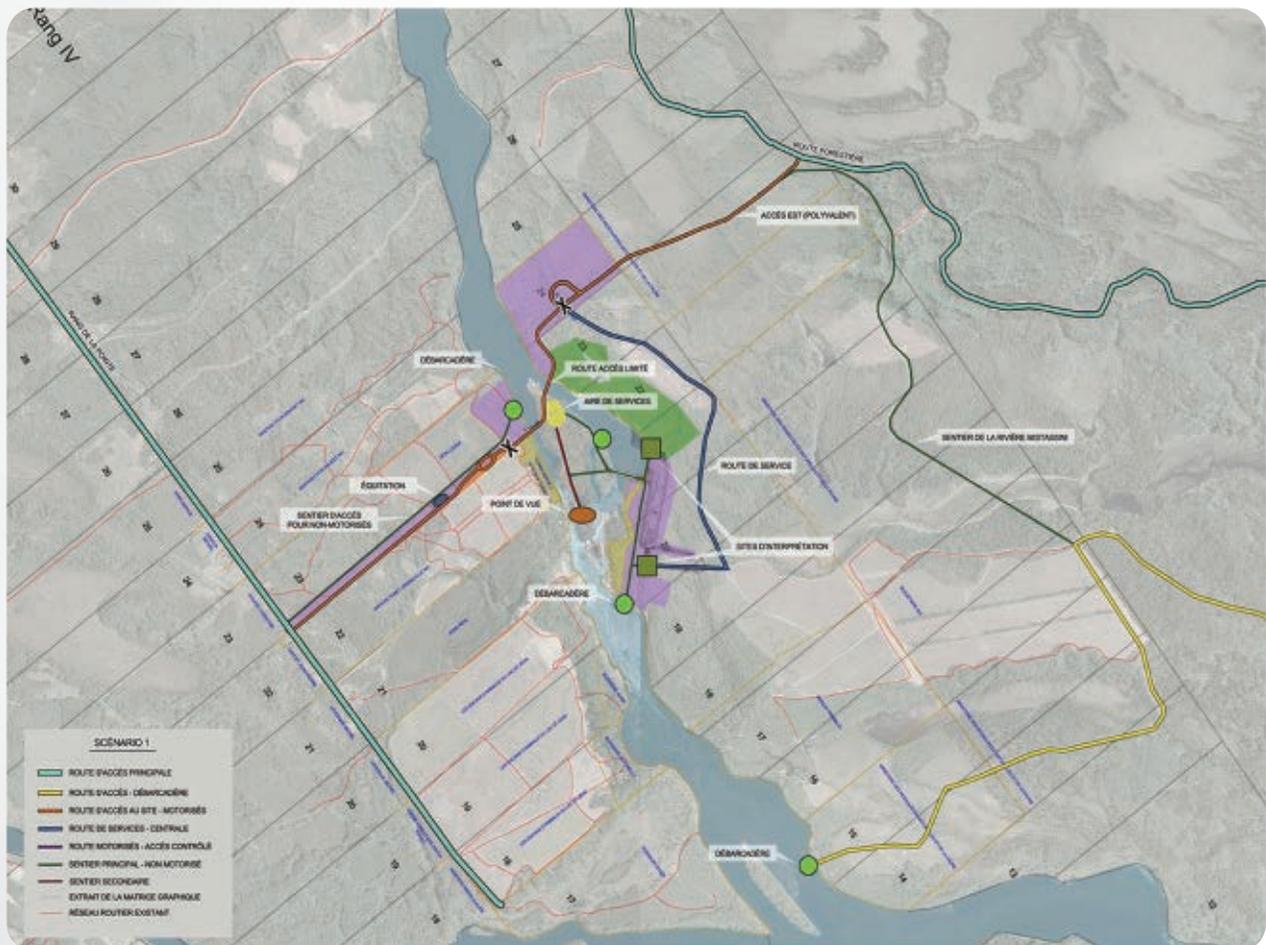


Le Parc Écotouristique

Le site de la 11^e chute comporte actuellement très peu d'infrastructures récréotouristiques pouvant accueillir les adeptes de plein air. Il est, par ailleurs, difficile d'accès compte tenu de la présence de résidences privées. Le site est néanmoins fréquenté par les villégiateurs du secteur, des pêcheurs sportifs, de même que des amateurs de canot-camping et de kayak. L'aménagement de sentiers pédestres, de débarcadères, de sites de camping et de belvédères ne sont que quelques exemples de mesures qu'envisage de mettre en place la Société afin de bonifier le potentiel récréotouristique du secteur et d'améliorer la sécurité pour les usagers.

Ces aménagements se feront de concert avec la MRC Maria-Chapdelaine de façon à respecter la vocation de conservation et de villégiature du Parc régional des Grandes-Rivières.

Par ailleurs, la Société prévoit abaisser le niveau d'exploitation durant le jour en période estivale afin de favoriser, en période d'été, le maintien de bancs de sable utilisés comme plage par les propriétaires de résidences de villégiature du Domaine Paré.



À l'écoute des préoccupations citoyennes

Le processus de préconsultation

Pour la Société, la condition fondamentale à la réalisation d'un projet est l'appui et l'adhésion du milieu. Ainsi, une stratégie de consultation des citoyens à toutes les étapes de son développement lui permettra de tenir compte des préoccupations, des craintes et des attentes des acteurs du milieu dans lequel s'insère son projet.



L'information en amont du projet

Dès l'étape de la conception du projet de la 11^e chute, la Société est allée au-devant de la population afin d'apprécier le niveau d'adhésion du milieu. Pour ce faire, la Société a notamment tenu deux séances publiques d'information et de consultation en décembre 2009, ainsi qu'une trentaine de rencontres individuelles et de groupes par l'entremise de son agent de liaison communautaire.

Activités	Dates	Enjeux identifiés pour le projet de la 11 ^e chute
Séances publiques	14-15 décembre 2009	Impact du projet sur le régime hydrique et le régime des glaces Importance de l'implication de Notre-Dame-de-Lorette et Girardville
Rencontres individuelles et de groupes	Septembre 2010 jusqu'à aujourd'hui	Impact sur les activités récréotouristiques et la villégiature Maximisation des retombées économiques locales

Les apprentissages liés au projet Val-Jalbert

La démarche d'information et de consultation menée pour le projet de Val-Jalbert a permis à la Société de mieux connaître les préoccupations des citoyens intéressés à ses projets. La liste ci-dessous résume les principaux apprentissages de cet exercice qui incluait des consultations et un sondage en 2009, des rencontres personnalisées avec certaines parties prenantes, un processus de préconsultation au printemps 2011 et la tenue d'audiences publiques à l'hiver 2012.

- Privilégier la tenue d'atelier en tables rondes, plutôt que les séances d'assemblées publiques traditionnelles, facilite la prise de parole
- La notion d'efficacité énergétique et d'innovation technologique est importante aux yeux des parties prenantes et doit être intégrée à ce type de projet
- L'analyse détaillée de l'impact des changements climatiques sur le projet permet de solidifier les prédictions de rentabilité
- L'explication détaillée et vulgarisée des débits naturels et des débits envisagés est essentielle à la bonne compréhension du projet
- Les mécanismes de communication doivent être maintenus après la tenue des préconsultations pour permettre aux parties prenantes de demeurer informées
- Les audiences publiques ont soulevé le fait que la démarche d'information et de consultation menée, malgré ses différents outils, n'a pas permis de rejoindre l'ensemble des citoyens intéressés au projet

Quelques leçons mises en pratique pour le projet de la 11e chute :

- Recherche au niveau des bonnes pratiques et des méthodes de construction les plus innovantes (ex: critères LEED)
- Révision des méthodes et des mécanismes de communication afin de rejoindre un plus large public
- Maintien des ateliers en tables rondes pour faciliter les échanges sur le projet et ses impacts



Le deuxième atelier des préconsultations pour le projet Val-Jalbert, le 31 mars 2011

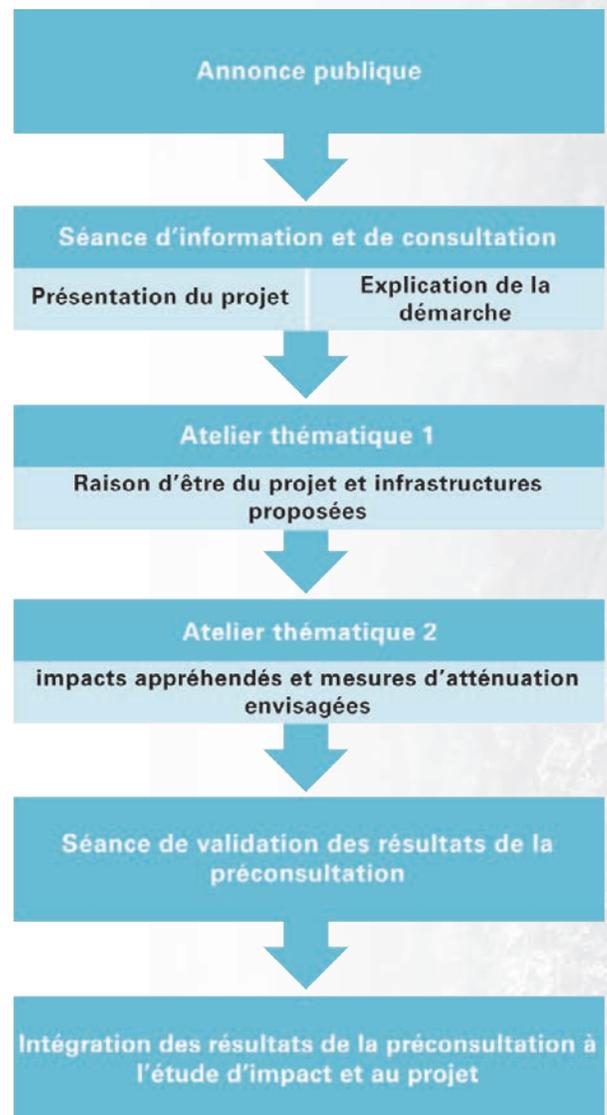
Une préconsultation en trois étapes

Tout comme elle l'a fait pour son projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert, la Société souhaite amorcer, au printemps 2012, un processus de préconsultation qui s'adresse aux parties prenantes intéressées ainsi qu'à la population.

Les activités de préconsultation seront conduites en parallèle du dépôt de l'étude d'impact au MDDEP et visent à :

- Informer la communauté sur le projet et ses impacts;
- Connaître les préoccupations et les opinions des participants;
- Valider et compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet;
- Améliorer le rapport de l'étude d'impact et les divers aspects du projet.

Le processus de préconsultation s'échelonne sur cinq mois et comprend trois étapes auxquelles sont conviés les intervenants concernés par le projet, soient une séance d'information et de consultation, des ateliers de travail thématiques, ainsi qu'une séance de validation des résultats.



Étape 1 : Séance d'information et de consultation

Au début du processus, une annonce publique est faite par le biais des médias pour informer la population de la tenue de la préconsultation et pour l'inviter à venir s'informer sur les étapes du projet lors d'une première séance d'information et de consultation. La Société y fera la présentation du projet et des démarches en cours pour son évaluation et son examen public. Une période d'échanges avec les participants est prévue ainsi qu'une première revue de leurs préoccupations face au projet.

Étape 2 : Ateliers thématiques

Les participants intéressés seront invités à s'inscrire à des ateliers de travail portant sur les grands thèmes de l'étude d'impact. Ces ateliers, animés par un professionnel, se tiendront en présence des experts et des représentants de la Société requis selon les thèmes et les sujets des échanges. À première vue, et sous réserve des demandes et des commentaires des participants, deux ateliers de travail portant sur les thèmes suivants seront tenus :

- Raison d'être du projet et infrastructures proposées
- Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

19 juin 2012, 19 h – Atelier thématique I : Raison d’être du projet et infrastructures proposées
Lieu : Édifice municipal, 22 rue Principale, Notre-Dame-de-Lorette

Raison d’être du projet	Les infrastructures												
Préoccupations exprimées													
Le projet doit générer des retombées et bénéfices pour la collectivité	Les infrastructures doivent être intégrées au site de la 11 ^e chute.												
L’écoute et la prise en compte de la Société													
La construction et l’exploitation de la minicentrale seront source de retombées économiques locales importantes.	La Société a porté une attention particulière à l’intégration visuelle de l’ouvrage. Elle envisage préserver, dans la mesure du possible, le cadre naturel du site. Elle a aussi opté pour des mesures d’intégration à la vocation récréotouristique du site.												
<p>Quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût du projet : 68.1 millions - Création de fonds dédiés par les partenaires avec les surplus dégagés - Retombées régionales – Construction : 75 millions - Retombées régionales – Exploitation : 954 828 \$ par année - Emplois directs créés régionalement : 201 emplois pour la période de construction - Surplus totaux envisagés pour les partenaires en moyenne pour 25 ans : 3,2 millions par année 	<p>Minimisation de l’empreinte visuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait d’opter pour une minicentrale au fil de l’eau, sans réservoir, limite les modifications à la configuration de la rivière - Poteaux électriques en bois et poste électrique intégré à même la centrale - Centrale située en retrait et peu visible <p>Les ouvrages sur le site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un seuil et un barrage comprenant un évacuateur de crues seront construits légèrement en amont de la 11^e chute - Un pont surmontera l’évacuateur de crues et permettra de lier les deux rives de la rivière Mistassini et de faciliter la pratique des activités de plein air - Un canal d’amenée ouvert permettra l’écoulement de l’eau jusqu’à la centrale - La centrale sera située en aval de la 11^e chute, sur la rive est - Le projet prévoit l’aménagement d’un Parc Écotouristique, incluant des voies d’accès pour la pratique d’activités de plein air 												
<table border="1" style="margin: 10px auto;"> <caption>Répartition géographique des partenaires</caption> <thead> <tr> <th>Municipalité</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pekuakamiulnuatsh Takuhikan</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td>MRC du Domaine-du-Roy</td> <td>22.5 %</td> </tr> <tr> <td>MRC Maria-Chapdelaine</td> <td>22.5 %</td> </tr> <tr> <td>Girardville</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Notre-Dame-de-Lorette</td> <td>5 %</td> </tr> </tbody> </table>		Municipalité	Pourcentage	Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	45 %	MRC du Domaine-du-Roy	22.5 %	MRC Maria-Chapdelaine	22.5 %	Girardville	5 %	Notre-Dame-de-Lorette	5 %
Municipalité	Pourcentage												
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	45 %												
MRC du Domaine-du-Roy	22.5 %												
MRC Maria-Chapdelaine	22.5 %												
Girardville	5 %												
Notre-Dame-de-Lorette	5 %												

Ces thématiques seront traitées de façon exhaustive lors de l’atelier I du 19 juin 2012 à la salle de l’édifice municipal de Notre-Dame-de-Lorette. Veuillez faire part de votre intention d’y participer auprès des représentants de la Société à la table d’inscription à la fin de la soirée d’information du 30 mai 2012.

Au besoin, d’autres séances de travail pourraient être tenues en fonction des enjeux et des préoccupations exprimées par les participants.

21 août 2012, 19 h – Atelier thématique II : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
Lieu : Dolbeau-Mistassini

Impacts		Mesures d'atténuation
Préoccupations exprimées		
Quels sont les impacts appréhendés sur le récréotourisme et la villégiature?	Quels sont les impacts appréhendés sur la faune aquatique?	Le projet aura-t-il des impacts sur le régime hydrique de la rivière et l'aspect visuel de la chute?
L'écoute et la prise en compte de la Société		
Bien que le site soit actuellement peu accessible en raison de la tenure privée des terres, il est utilisé par les villégiateurs, les adeptes de pêche sportive, d'écotourisme, de canot et de kayak. Le maintien de ces activités dans le secteur de la 11 ^e chute a été identifié comme un enjeu d'importance pour le projet.	Une série d'impacts ont été identifiés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Les impacts appréhendés principaux liés aux phases de préconstruction, de construction et d'exploitation sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Modification des conditions d'écoulement - Perturbations et perte d'habitat et d'aire d'alimentation 	Une étude des différents usages de la rivière, de son régime hydrique et de son aspect visuel a permis de préciser l'ensemble des préoccupations liées à la variation du débit et du niveau d'eau. La Société s'est aussi penchée de façon spécifique sur la problématique des embâcles et les solutions pouvant y être apportées.
Les réponses		
Les impacts appréhendés se limitent en grande partie à la phase de construction. Toutefois, pour s'assurer de la bonne intégration du projet au site, la Société propose une mesure d'atténuation qui consiste en l'aménagement d'un Parc Écotouristique. Ce dernier inclut l'aménagement de débarcadères, de voies d'accès, de sentiers pédestres, de sites pour le canot-camping et d'autres infrastructures légères facilitant les activités de plein air.	Plusieurs mesures d'atténuation ont été prévues afin de limiter l'impact du projet sur la faune aquatique. Ces mesures comprennent notamment un débit printanier de 70 mètres cubes par seconde, du 1 ^{er} mai au 15 juin, afin de limiter l'impact de l'exploitation de la minicentrale sur la période critique de fraie. Des mesures de compensation seront aussi identifiées pour pallier à la perte d'habitat.	Différents débits ont été retenus pour répondre aux diverses préoccupations : <ul style="list-style-type: none"> - Un débit écologique de 3,25 mètres cubes par seconde pour assurer le cycle de vie de la faune aquatique en tout temps - Un débit printanier de 70 mètres cubes par seconde pour maintenir les conditions de fraie - L'ajout d'un débit esthétique de 10 mètres cubes par seconde pour conserver l'aspect visuel de la chute en période touristique Par ailleurs, la variation du niveau d'eau proposée est modulée afin de favoriser le dégagement de bancs de sables utilisés comme plage en amont des aménagements. La modulation des niveaux d'eau et l'augmentation de la section de la rivière dans le bras Ouest permettront de diminuer les risques d'embâcles.

Ces thématiques seront traitées de façon exhaustive lors de l'atelier II du 21 août 2012 à Dolbeau-Mistassini. Veuillez faire part de votre intention d'y participer auprès des représentants de la Société à la table d'inscription à la fin de la soirée d'information du 30 mai 2012.

Au besoin, d'autres séances de travail pourraient être tenues en fonction des enjeux et des préoccupations exprimées par les participants.

Étape 3 : Séance de validation des résultats

Les résultats des préconsultations seront soumis aux citoyens lors d'une quatrième séance d'information et de consultation destinée à valider les attentes recueillies et à donner les indications sur leur intégration dans le projet.

Ces résultats seront pris en considération par la Société pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation finale au MDDEP et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

À qui s'adressent les préconsultations?

Les préconsultations sont publiques et tous ceux qui sont intéressés aux projets de la Société peuvent y participer.

Les participants proviendront aussi bien des milieux municipaux, que du secteur du tourisme, des organismes socioéconomiques, des groupes environnementaux et du voisinage. Certains d'entre eux seront invités de façon spécifique à partir d'une liste de personnes et d'organismes intéressés par le projet, constituée après un inventaire socioéconomique et une revue des intervenants aux consultations précédentes.

Les activités de préconsultation sont réalisées sous la coordination et l'animation d'une entreprise de communication environnementale, Transfert Environnement. Les experts responsables de l'étude d'impact collaboreront à la démarche à titre de spécialistes et de personnes-ressources.

Documents de référence et procédure

Pour chacune des rencontres, des fiches d'information sous forme vulgarisée seront fournies aux participants. Ces renseignements seront présentés au début des séances et des ateliers. Les experts-consultants et les représentants de la Société seront également disponibles pour répondre aux interrogations des participants. Les questions auxquelles il ne sera pas possible de répondre sur-le-champ seront prises en compte et analysées afin de fournir une réponse ultérieurement. Les participants à la consultation auront accès aux informations contenues dans la proposition de projet et dans le rapport préliminaire de l'étude d'impact.

Le calendrier des soirées de préconsultation

Séance d'information	Information générale sur le projet Présentation de la proposition de processus de préconsultation	30 mai 2012
1 ^{er} atelier	Raison d'être du projet et infrastructures proposées	19 juin 2012
2 ^e atelier	Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées	21 août 2012
Séance de validation	Validation des résultats de la préconsultation Remise et analyse du rapport préliminaire de préconsultation	12 septembre 2012

Les outils de communication et d'échanges : établir et consolider le lien avec le citoyen

Dans l'intention de prendre le pouls de l'opinion citoyenne tout au long des différentes étapes de son projet, la Société mettra en place de nombreux moyens de communication permettant des échanges bidirectionnels avec les différents intervenants du milieu.

Les citoyens et organismes interpellés par le projet de minicentrale communautaire à la 11^e chute de la rivière Mistassini sont appelés à faire part de leurs commentaires et préoccupations par l'entremise de l'un ou l'autre de ces moyens de communication :

Les moyens de communication avec le milieu

Agent de liaison communautaire	Un agent de liaison communautaire est disponible pour maintenir le lien avec le milieu. Il peut transmettre les interrogations des citoyens aux membres de la Société.
Centres de documentation	Des bureaux sont ouverts à Girardville et Mashteuiatsh afin de permettre aux citoyens de se renseigner sur les projets de la Société, de consulter des documents et d'obtenir des réponses à leurs questions.
Ligne téléphonique	Une ressource pourra répondre aux questions et consigner les commentaires des citoyens à l'intention de la Société.
Site internet interactif	Mis à jour fréquemment, le site internet contient toute l'information concernant le projet. Les citoyens peuvent y faire parvenir leurs commentaires, et y trouver une liste des questions les plus fréquemment posées, accompagnées des réponses de la Société.
Présence sur les réseaux sociaux	La Société est également présente sur les populaires réseaux sociaux Facebook et Twitter où des informations concernant ses projets sont fréquemment publiées.
Infolettre	Une infolettre est envoyée aux parties intéressées en fonction de l'avancement des travaux.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le processus de préconsultation en communiquant avec Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire, par téléphone au 418 275-4262 poste 229 ou 418 637-0530.

Des autorisations à venir

Suite à la tenue des préconsultations, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement d'un projet. Cette procédure est encadrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Surveillance des travaux et des opérations, contrôle et suivi

Si le projet obtient ses autorisations gouvernementales, la Société sera tenue responsable de la surveillance et du respect des conditions environnementales et sociales. Elle devra aussi mettre en œuvre un programme de suivi afin de s'assurer de la justesse des impacts prévus dans l'étude d'impact. Le MDDEP, quant à lui, exercera un contrôle tout au long de la durée du projet.

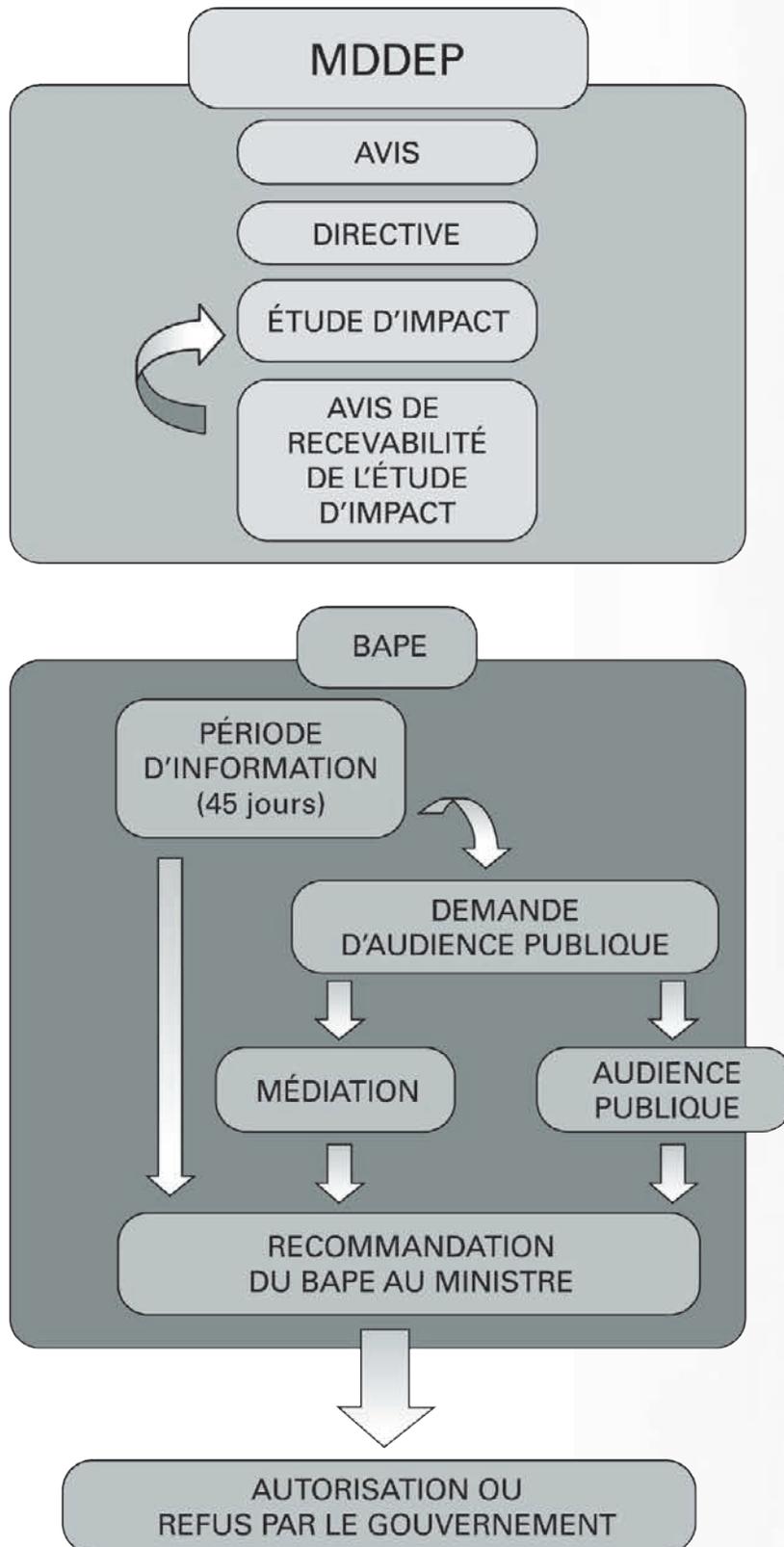
Pour plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale du MDDEP, consulter l'adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm

Une approche de développement durable

Les activités d'information et de consultation proposées par la Société s'inscrivent dans l'approche de gestion sociale et environnementale dont celle-ci s'est dotée pour s'assurer que ses projets contribuent à la vitalité socioéconomique de la région tout en répondant aux attentes environnementales des communautés hôtes de ses projets. La tenue d'activités d'information et de consultation sur les impacts traduit la volonté de la Société de faire plus et mieux dans l'intégration des attentes et des suggestions du public. La Société mise sur le respect et le soutien des principes du développement durable pour orienter ses décisions dans l'intention de minimiser l'impact de ses projets sur l'environnement. En abordant son projet par une approche à long terme, centrée sur les retombées économiques locales et régionales, ainsi que sur les moyens de bonifier celles-ci, elle prend en considération l'avenir de la région du Lac-Saint-Jean. Par ses efforts d'intégration du projet au milieu, elle permet enfin de réduire les coûts sociaux et environnementaux de son projet à leur plus simple expression.

Par la nature communautaire de sa structure et de son projet de minicentrale, la Société désire implanter son projet dans l'intérêt du milieu, en tenant compte de l'ensemble de ses acteurs et de leurs préoccupations et attentes respectives. Dans cette perspective, un processus complet d'information et de consultation a été mis en place, guidé par des valeurs d'éthique, de transparence et de rigueur. Par ailleurs, l'étude d'impact a été analysée à l'aide d'une grille de développement durable de manière à s'assurer que le projet considère les 16 principes définis par la Loi sur le développement durable du Gouvernement du Québec.

Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement





Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
www.energievertelsj.ca

Bureau de Girardville

Édifice municipal
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0
Téléphone : 418 258-3293 poste 2225

Bureau de Mashteuiatsh

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-4262
Télécopieur : 418 275-2055

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute

Séance d'information et de consultation

Tenue à la Salle du Centre sportif
de Girardville

Le 30 mai 2012

Compte rendu

par :



2825 chemin des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec)
G1V 1Y1

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN.....	1
3	PRÉSENTATION DU PROJET.....	2
4	PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	2
5	PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION.....	2
6	PAUSE.....	2
7	ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	3
8	FIN DE LA RENCONTRE.....	12

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation PowerPoint

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Début de la rencontre : 19 h

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation PowerPoint se trouve à l'annexe 3. Il cède ensuite la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société).

M. Taillon souhaite la bienvenue et remercie les gens de s'être déplacés pour la rencontre. Il fait état de l'importance de l'acceptabilité sociale pour les projets de la Société.

Il présente ensuite les représentants de la Société qui interviendront au cours de la séance d'information, soit M. Marc Morin, coordonnateur technique de la Société et M. Sylvain Lacasse, chargé de projet pour l'étude d'impact, de la firme AECOM.

M. Taillon note que la Société s'était présentée devant les citoyens en décembre 2009 et que son projet avait alors reçu un appui sans équivoque. Il mentionne qu'à l'occasion du processus de préconsultation qui s'amorce, la Société entend respecter les engagements qu'elle avait alors pris.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation du projet par les représentants de la Société, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations et qu'il leur sera ensuite possible de s'inscrire aux ateliers thématiques concernant le projet qui auront lieu dans les prochaines semaines.

2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINTE-JEAN

M. Taillon présente l'organisme de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Il présente les trois partenaires et décrit de quelle façon la nature publique des projets permet de générer des retombées tangibles pour la collectivité. Il aborde aussi la mission, la vision et les objectifs de la Société, soit le respect des principes de développement durable, la liaison communautaire et la transparence dans la communication des enjeux.

3 PRÉSENTATION DU PROJET

M. Taillon présente les grandes lignes du projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute ainsi que la façon dont celui-ci s'intègre dans les orientations énergétiques gouvernementales. Il aborde chacune des principales préoccupations identifiées lors des activités d'information et de consultation tenues en 2009 et lors des rencontres individuelles réalisées par l'agent de liaison communautaire.

4 PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Taillon présente brièvement l'étude d'impact sur l'environnement en cours de réalisation. Celle-ci s'intègre dans un plus large processus d'évaluation environnementale.

5 PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION

M. Taillon explique en détail le processus de préconsultation, ainsi que les objectifs visés par la Société dans cette démarche. Il présente aussi le calendrier proposé des activités.

6 PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une dizaine de minutes pour une période d'échanges. Il leur rappelle également la possibilité qu'ils ont de s'inscrire aux deux ateliers thématiques à venir.

7 Échanges avec les participants

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet. Il leur mentionne que pour le bon déroulement et la prise de notes, il serait préférable que chacun des intervenants se présente et nomme son organisme d'appartenance, le cas échéant.

Intervenant 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Je tiens à féliciter le promoteur pour son processus de préconsultation. J'aimerais savoir quelle vision la Société a de son avenir, en considérant le contexte actuel de surplus énergétique.</i>	<u>Denis Taillon</u> : La Société est ouverte à différents types de projets dans le domaine des énergies renouvelables. Dans le cadre des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet de Val-Jalbert, un participant a proposé la tenue d'un exercice de réflexion sur les différentes filières énergétiques. La Société considère qu'il s'agit d'une proposition intéressante et souhaite en ce sens mener un exercice public de planification stratégique au cours des prochains mois.

Intervenant 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Considérant les embâcles survenus en 2011 dans le secteur de la 11^e chute, j'aimerais savoir comment ces événements se seraient déroulés si le barrage avait déjà été en place.</i>	<p>Marc Morin : La présence de la minicentrale au fil de l'eau rendra le site moins favorable à la formation d'embâcles.</p> <p>Les installations augmenteront la capacité d'évacuation de la rivière. En d'autres mots, elles permettront de mieux évacuer les crues. Aussi, elles limiteront la génération de frasil, une cause connue de la formation des embâcles.</p>

Intervenant 3	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Quelle est la distance sur laquelle un refoulement peut être observé en amont des ouvrages de retenue?</i>	<u>Marc Morin</u> : Les ouvrages ont un impact jusqu'à 6 kilomètres en amont du barrage.
<i>Dans quelle mesure le niveau d'eau sera-t-il augmenté? Peut-on s'attendre à un rehaussement comparable aux crues printanières, alors que l'augmentation se situe entre quatre et cinq pieds?</i>	<u>Marc Morin</u> : Les conditions futures seront les mêmes que les conditions actuelles, puisqu'il s'agit d'une minicentrale au fil de l'eau. L'usage des infrastructures dépend du débit de la rivière. Le rehaussement du niveau d'eau sera minime.
<i>Cela signifie-t-il que la plage sera inondée?</i>	<u>Sylvain Lacasse</u> : Il y aura un rehaussement de deux pieds du niveau d'eau en été, comparativement aux conditions naturelles. Au printemps, ce sera plutôt un abaissement de deux pieds. Toutefois, afin de permettre aux usagers de la plage de continuer à profiter des lieux, le niveau d'eau sera diminué de deux pieds le jour, puis remonté de deux pieds la nuit.
<i>Comment cette variation sera-t-elle contrôlée?</i>	<u>Sylvain Lacasse</u> : Actuellement, la plage est accessible environ 30 % du temps en période estivale. Le niveau d'exploitation sera modulé en faisant varier l'ouverture des barrages afin de permettre une utilisation plus fréquente de la plage.

Intervenant 4	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Est-il possible de nous donner un exemple des débits naturels de cette rivière, afin que nous soyons en mesure de comprendre ce que représentent les débits d'exploitation proposés?</i>	<u>Sylvain Lacasse</u> : En mai, par exemple, le débit naturel peut être d'environ 370 m ³ /s.

Intervenant 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Le contrat d'Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans. Pourquoi les données financières sont-elles présentées sur une durée de 25 ans?</i></p>	<p><u>Denis Taillon</u> : Le choix d'une durée de 25 ans est justifié par des fiscalistes qui ont conseillé à la Société de présenter ses données sur une telle période, car il s'agit d'une période d'actualisation plus représentative.</p> <p>Le contrat avec Hydro-Québec est renouvelable pour une seconde période de 20 ans. La seule variable qui soit inconnue est le prix auquel l'hydroélectricité sera achetée. Les calculs réalisés sont basés sur la valeur au marché probable.</p>
<p><i>Le taux d'emprunt s'applique-t-il pour une période de 5 ans ou de 20 ans?</i></p>	<p><u>Denis Taillon</u> : Les règles municipales font en sorte que les taux d'emprunt s'appliquent normalement pour une période de 5 ans. Toutefois, la Société évalue présentement la possibilité d'un taux applicable pour une période de 10 ans, avec l'appui du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministère des Finances du Québec.</p>

Intervenant 6	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Qui sera responsable de l'entretien des infrastructures récréotouristiques proposées par la Société?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Il s'agit d'une préoccupation relevée par l'agent de liaison communautaire de la Société lors de ses rencontres avec les parties prenantes. La question a été adressée à la MRC Maria-Chapdelaine, car l'entretien de telles infrastructures ne relève ni du mandat, ni de la compétence de la Société. La MRC a confirmé, par une résolution, qu'elle assumera l'entretien de ces infrastructures. Le fin détail n'a pas encore été défini.
<i>Comment les surplus dégagés par le projet seront-ils utilisés?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Des fonds dédiés de développement seront créés par chacun des partenaires. Ces fonds serviront à appuyer des projets de développement socio-économique. La gestion de ces fonds sera assumée par les partenaires eux-mêmes.
<i>Les grandes lignes de ce mode de fonctionnement seront-elles présentées en consultation?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Le rythme de développement de ces fonds dépend de chacun des partenaires. La MRC Maria-Chapdelaine, par exemple, possède déjà un tel fonds, soit le fonds Péribonka.

Intervenant 7	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Est-il possible d'obtenir les valeurs actualisées?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Oui. Cela ne change pas beaucoup les valeurs, mais nous vous fournirons les valeurs actualisées sans problème.
<i>Sera-t-il possible de patiner sur le bras est en hiver puisque la rivière sera transformée en bassin?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Si vous êtes volontaires pour déneiger, vous serez les bienvenus.
<i>Pourquoi la TVQ n'est-elle pas considérée dans le budget?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Nous n'intégrons pas les taxes à nos calculs, car elles nous sont automatiquement remboursées par le gouvernement. Cela nous évite de les calculer dans les dépenses, puis dans les revenus.

Intervenant 8	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Pourquoi le niveau d'eau doit-il varier? Au barrage de Mistassini, le niveau d'eau est toujours le même.</i>	<u>Marc Morin</u> : Au barrage de Mistassini, il n'y a pas d'intérêt à faire varier le niveau d'eau. Ici, il est souhaitable de faire varier le niveau pour permettre aux villégiateurs d'accéder à la plage le plus souvent possible.
<i>Ne serait-il pas nécessaire de créer un réservoir pour avoir de l'eau même en cas de sécheresse?</i>	<u>Marc Morin</u> : Nous n'accumulons pas d'eau avec une minicentrale au fil de l'eau. S'il n'y a pas assez d'eau, il n'y a pas d'énergie produite.
<i>Puisque la minicentrale produira de l'électricité, les résidents à proximité pourront-ils bénéficier de cette énergie?</i>	<u>Marc Morin</u> : Le promoteur n'a pas le droit de vendre l'énergie à un autre bénéficiaire qu'Hydro-Québec. Toutefois, le projet pourrait faciliter la distribution locale pour Hydro-Québec.

Intervenant 9	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Qu'entendez-vous par véhicule léger lorsque vous référez aux véhicules légers qui pourront utiliser le pont?</i>	<u>Denis Taillon</u> : Les véhicules récréatifs, comme les motoneiges et les VTT, ainsi que les véhicules d'entretien des installations pourront circuler sur le pont.
<i>Quelle est la différence d'élévation entre la 11^e chute et le cran serré, situé en amont?</i>	<u>Sylvain Lacasse</u> : Nous notons la question et vous reviendrons avec la réponse lors des ateliers thématiques.

8 FIN DE LA RENCONTRE

M. Taillon conclut en soulignant qu'il est très heureux de la participation à la soirée. Il souligne le lien de confiance qui s'est installé au fil du temps entre la Société et la population. Il invite les participants à s'inscrire aux ateliers thématiques.

M. Delisle remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Fin de la séance : 21 h 50

Julie Malo-Sauvé
Rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 28 FÉVRIER 2011

Participants

M. Achile Boudreault, Girardville
M. Alain Boulanger, Girardville
Mme Anne Malamoud, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Mme Anne-Marie Lemieux, Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini

M. Bastien Brassard, Dolbeau-Mistassini
M. Carl Boudreault, Girardville
M. Daniel Prévost, Albanel
M. Dany Gaudreault, Albanel
M. Dany Gaudreault, Girardville
M. David Cleary, PekuakamiInuatsh Takuhikan
M. Denis Desmeules, Girardville
M. Denis Fortin, Dolbeau-Mistassini
M. Denis Gauthier, Girardville
M. Denis Paré, Albanel
Mme Dolorès Doucet
M. Elzéar Lalancette, Girardville
M. Gaston Dufour, Girardville
M. Gaston Gagnon, Albanel
M. Jacques Fournier, Girardville
M. Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine
M. Jacques St-Laurent, Girardville
M. Jacques Verrier, Girardville
M. Jean-Guy Fontaine, Girardville
M. Jean-Louis Gagnon, Girardville
M. Jean-Paul David, Normandin
M. Jean-Pierre Boivin, MRC Maria-Chapdelaine
M. Jean-Roch Doucet, Albanel
M. Jocelyn Mailloux, Girardville
Mme Lisette Simard, Girardville
M. Louis Potvin, Le Quotidien
M. Marc Prévost, Girardville
M. Marcel Bolduc, Girardville
Mme Marianne Lavoie, Girardville
M. Martin Mailhot, Roberval
M. Michel Asselin, Girardville
M. Michel Bouchard, Normandin
M. Michel Perreault, Girardville
Mme Monique Paquet
M. Normand Fontaine, Girardville
M. Normand Schmitt, Notre-Dame-de-Lorette

Mme Pauline Bolduc, Girardville
M. Régis Thibeault, Girardville
M. Serge Dufour, Notre-Dame-de-Lorette
M. Serge Potvin, Girardville
M. Serge Tremblay, Nouvelles Hebdo
M. Stanley Doucet, Girardville
M. Stéphane Guay, Mashteuiatsh
M. Vital Doucet, Girardville

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
M. Marc Morin, coordonnateur technique
M. Sylvain Lacasse, chargé de projet de l'étude d'impact (AECOM)
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire
Mme Karine Paul, adjointe administrative

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur
M. Cédric Bourgeois, rapporteur
Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À LA 11^E CHUTE

**Séance publique d'information et de consultation
Mercredi 30 mai 2012 à 19 h**

**Salle du Centre sportif de Girardville
425, avenue Brisson**

ORDRE DU JOUR

18 h 30	Accueil et identification
19 h	Ouverture par André Delisle, animateur
19 h 05	Mot de bienvenue par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
19 h 10	Présentation des représentants de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
19 h 15	Exposé sur le projet : <i>Projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute</i> par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
20 h	Pause
20 h 15	Période d'échanges avec les participants
21 h	Inscription aux ateliers thématiques

Annexe 3
Présentation PowerPoint



Contenu

- La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
- Le projet de minicentrale
- L'évaluation environnementale
- La préconsultation

La Société

Pour le milieu, par le milieu



- Des projets publics à 100 %
- Avec trois partenaires régionaux :
 - Pejuakaniulnuatsh Takuhikan
 - MRC Maria-Chapdelaine
 - MRC Domaine-du-Roy
- Des retombées tangibles pour la collectivité



Le territoire partagé par les trois partenaires

Notre mission

Utiliser l'énergie renouvelable comme levier de développement



- Favoriser le développement et la mise en œuvre des potentiels **énergétiques renouvelables** sur le territoire de ses partenaires
- Développer des projets stimulant le **développement économique local**
- Générer des **revenus d'exploitation** servant de levier de développement économique

Notre vision

Une approche communautaire et de développement durable



Être un modèle d'organisme centré sur l'acceptabilité sociale

Pour mettre en œuvre cette vision, la Société adhère aux objectifs suivants :

- Le respect des principes du développement durable
- La liaison avec la communauté
- La transparence dans la communication des enjeux



Nos projets



Les projets de minicentrales en développement

La rivière Quietcheuan, à Val-Jalbert



La rivière Mistassini, dans le secteur de la 11e chute



Une conjoncture favorable

Des projets à la hauteur des exigences

Société | **Projet** | Étude d'impact | Préconsultation

- ❑ **Stratégie énergétique du Québec 2006-2015**
 - Relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique
 - Accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones
 - Utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique
 - Innover en énergie
- ❑ **Programme d'achat par Hydro-Québec**

Les critères déterminants :

 - Appui du milieu
 - Projets communautaires et autochtones
 - Retombées locales

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute

Société | **Projet** | Étude d'impact | Préconsultation

- ❑ **Une minicentrale au fil de l'eau**
- ❑ **18,3 mégawatts produits, soit la consommation en énergie de 3 600 foyers**



Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute

Les principales préoccupations identifiées

Société | **Projet** | Étude d'impact | Préconsultation

- ❑ **Sources d'identification des préoccupations citoyennes**
 - Agent de liaison communautaire
 - Rencontres individuelles avec les parties prenantes
 - Discussions avec les municipalités et la MRC
 - Soirées d'information et de consultation (2009)

Un modèle communautaire unique

L'intérêt citoyen au coeur des projets

Société | **Projet** | Étude d'impact | Préconsultation

- ❑ **L'acceptabilité sociale, un critère incontournable pour Hydro-Québec**
- ❑ **Soirées d'information et de consultation en 2009**
 - Ont confirmé l'intérêt de la collectivité au projet
 - Ont permis de cerner les préoccupations et enjeux citoyens
- ❑ **Préconsultation pour le projet Val-Jalbert**
 - A permis de bonifier le projet à l'image du milieu
 - A permis au public de s'approprier le projet



PLAN DES INFRASTRUCTURES



Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute

Les principales préoccupations identifiées

Société | **Projet** | Étude d'impact | Préconsultation

- ❑ **Les principales préoccupations identifiées**
 - Aspect visuel de la chute
 - Développement des activités récréotouristiques et maintien de la villégiature
 - Embâcles
 - Faune aquatique
 - Mise en valeur et accès au site de la 11^e chute
 - Retombées et bénéfices pour la collectivité

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Aspect visuel de la chute

- Travail en étroite collaboration avec les résidents et les villégiateurs
- Approche méthodologique basée sur une appréciation quantitative et qualitative
- Proposition d'un débit esthétique de 10 mètres cubes par seconde (m³/s)

15

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Développement des activités récréotouristiques et maintien de la villégiature

- Aménagement d'un Parc Écotouristique pour faciliter les activités de plein air, incluant :
 - Débarcadères et voies d'accès
 - Sites pour le canot-camping
 - Sentiers pédestres
 - Infrastructures légères
 - Site d'interprétation sur la minicentrale

16

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Embâcles

- Réduction des risques d'embâcles et d'inondations par les excavations en rivière et les ouvrages d'évacuation
 - Bief amont : Amélioration de la capacité à évacuer les glaces et maintien d'un niveau d'eau inférieur aux conditions actuelles en période de crues printanières
 - Bief aval : Réduction de la génération de frazil

17

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Faune aquatique

Périodes	Débits réservés	Caractéristiques
Du 1 ^{er} mai au 15 juin	70 m ³ /sec	Débit printanier pour maintenir les conditions de fraie
De 16 juin au 30 septembre	13,25 m ³ /s (jour) 3,25 m ³ /s (nuit)	Débit esthétique Débit écologique
De 1 ^{er} octobre au 30 avril	3,25 m ³ /s*	Débit minimum requis pour maintenir la quantité et la qualité de l'habitat et pour assurer le cycle vital du poisson (débit écologique)

*Des rencontres sont prévues auprès de divers ministères (MDEP, MARN, MPO) afin de valider le débit écologique proposé.

18

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Mise en valeur et accès au site de la 11^e chute

- Faible empreinte visuelle de la minicentrale
Exemples : Intégration du poste électrique à l'intérieur de la centrale, restauration du site après construction, déboisement restreint au minimum
- Centrale au fil de l'eau
- Meilleur accès au site
- Lien entre les deux rives

19

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



□ Retombées et bénéfices pour la collectivité

- Création de fonds dédiés par les partenaires
- Plan de maximisation des retombées économiques locales
- Emplois directs créés dans la région :
 - Construction : 100 emplois pour une période de deux ans (201 années-personnes)
 - Opérations annuelles : un emploi permanent pour l'opération de la centrale
- Développement d'une expertise locale et régionale

20

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



- **Coût du projet : 68,1 millions**
- **Surplus anticipés** (Moyenne annuelle calculée sur 25 ans)

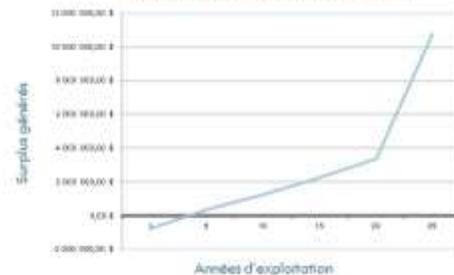
- Peluokamulvatsi Takuhikan	1 131 835 \$
- MRC Domaine-du-Roy	830 682 \$
- MRC Mario-Chapdelaine	830 682 \$
- Municipalité de Girardville	184 596 \$
- Municipalité de Notre-Dame-De-Lorette	184 596 \$

19

Le projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute Les principales préoccupations identifiées



Surplus générés au fil du temps



20

Un calendrier réaliste



Étapes de réalisation

Dépôt de l'avis de projet	Automne 2009
Acceptation du projet par Hydro-Québec	Été 2010
Amorce de l'étude d'impact	Été 2010
Processus de préconsultation	En cours
Dépôt de l'étude d'impact	Été 2012
Examen public du BAPE	Automne-Hiver 2012
Décret d'autorisation	Printemps 2013
Construction	2013-2014
Début de l'exploitation de la minicentrale	2015

21

L'étude d'impact

Une évaluation environnementale indépendante



Son contenu :

- **Justification du projet**
- **Description du milieu**
 - Milieu physique - stabilité des berges, qualité de l'eau de surface, débits de la rivière, etc.
 - Milieu biologique - végétation riveraine et aquatique, habitat du poisson, espèces à statut particulier, etc.
 - Milieu humain - affectation du territoire, milieu socio-économique, archéologie et patrimoine, etc.
 - Paysage

22

L'étude d'impact

Une évaluation environnementale indépendante



Son contenu (suite) :

- **Identification et évaluation des impacts**
 - Exemples d'impacts appréhendés liés aux activités de construction
 - Impacts sur les riverains
 - Qualité de l'eau
 - Déboisement
 - Exemples d'impacts liés à l'exploitation de la minicentrale
 - Aspect visuel de la chute
 - Poissons
- **Mesures d'atténuation**
- **Mesures de surveillance et de suivi**

23

La préconsultation

Une contribution citoyenne à l'étude d'impact



Un processus volontaire de consultation qui vise à :

- Informer la communauté sur le projet et ses impacts appréhendés
- Connaître les préoccupations et les opinions des participants
- Valider et compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet
- Bonifier le rapport de l'étude d'impact et le projet

24

La préconsultation

Répondre aux attentes du milieu

- Société
- Projet
- Étude d'impact
- Préconsultation

Processus en trois étapes :

1- Séance d'information et de consultation

- Présentation du projet et de la démarche de préconsultation

2- Ateliers thématiques

- Raison d'être du projet et infrastructures proposées
- Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

3- Séance de validation des résultats

28

La préconsultation

Les résultats

- Société
- Projet
- Étude d'impact
- Préconsultation

Intégration au projet

- Les résultats permettront d'intégrer les recommandations et préoccupations des citoyens à l'étude d'impact sur l'environnement
- Les résultats validés serviront à compléter le projet en fonction de l'apport citoyen

Dans la conduite de ses projets, la Société s'engage à :

- maintenir la transparence dans ses communications, notamment par la diffusion de l'information sur le site internet, incluant les résultats des suivis environnementaux;
- veiller à l'amélioration continue du projet

29

La préconsultation

Le calendrier

- Société
- Projet
- Étude d'impact
- Préconsultation

Séance d'information et de consultation

Mercredi 30 mai 2012 – 19h
Salle du centre sportif
425, avenue Brisson
Girardville

1^{er} atelier Raison d'être du projet et infrastructures proposées

Mardi 19 juin 2012 – 19h
Édifice municipal
22, rue Principale
Notre-Dame-de-Lorette

2^e atelier Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

Mardi 21 août 2012 – 19h
Dolbeau-Mistassini
Salle à déterminer

Séance de validation des résultats

Mercredi 12 septembre 2012 – 19h
Salle du centre sportif

30

Inscription aux ateliers

- Société
- Projet
- Étude d'impact
- Préconsultation

Atelier 1 : Raison d'être et infrastructures proposées

Mardi 19 juin 2012, 19 h

Notre-Dame-de-Lorette

- La raison d'être du projet : le développement des énergies renouvelables en tant que levier de développement économique
- Les infrastructures proposées : la description et le fonctionnement des constructions intégrées au projet

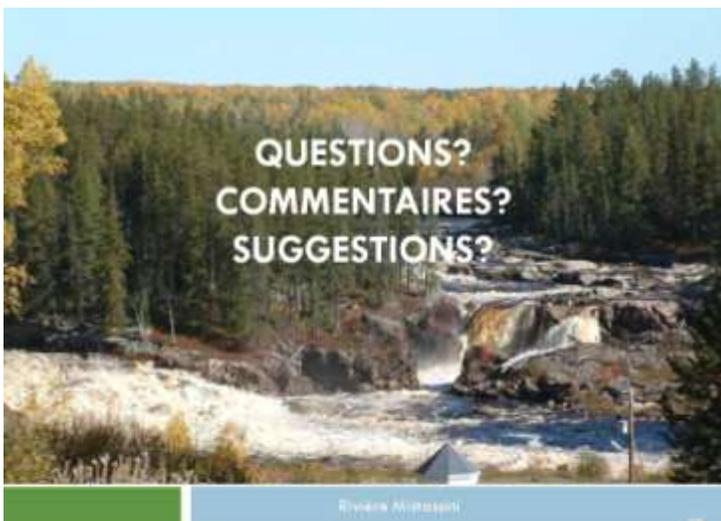
Atelier 2 : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

Mardi 21 août 2012, 19 h

Dolbeau-Mistassini

- Les impacts environnementaux et sociaux liés au développement du projet
- Les mesures d'atténuation, les études menées sur le terrain et les mesures de collaboration et de contribution au milieu

31





Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la *11^e chute de la rivière Mistassini*

Processus de préconsultation
Soirée d'information et de consultation

Atelier thématique 1 **Raison d'être du projet et infrastructures proposées**

Atelier thématique 2 – Impacts appréhendés et mesures d'atténuation
Séance de validation des résultats de la préconsultation

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

19 Juin 2012

Contenu

Vocabulaire du projet	3
• Le projet : un levier de développement local et régional	5
La Société : pour le milieu, par le milieu	5
Contexte énergétique québécois	6
Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec	6
• La 11^e chute : un choix éclairé	7
Un site aux forts potentiels	8
• Des retombées concrètes pour le milieu	8
Un projet à long terme	8
Un investissement qui rapporte	8
Les retombées anticipées en région	11
• Un aménagement, deux vocations	12
Les options d'aménagement analysées	13
L'aménagement hydroélectrique	13
Le Parc Écotouristique	19
• Une démarche de conception innovante	20
La considération des critères de conception LEED	20
Les exigences liées aux appels d'offres	20

Vocabulaire du projet

Barrage	Ouvrage construit en travers du lit d'un cours d'eau pour en régulariser le niveau et l'écoulement.
Bief amont	Tronçon de rivière situé en amont du barrage où le niveau d'eau est maintenu au-dessus du niveau d'eau naturel.
Bief aval	Tronçon de rivière situé en aval de la minicentrale où l'eau est restituée au cours naturel de la rivière.
Bief intermédiaire	Tronçon de rivière situé entre le barrage et la minicentrale correspondant à la section court-circuitée où les débits sont réduits.
Canal d'amenée	Canal que l'on construit pour diriger l'eau de la rivière du cours d'eau jusqu'à la minicentrale.
Canal de fuite	Canal servant à l'évacuation de l'eau de la minicentrale vers la rivière.
Centrale hydroélectrique	Usine dans laquelle l'énergie mécanique de l'eau est transformée en énergie électrique. On classe les centrales en deux catégories principales : les centrales à réservoir et les centrales au fil de l'eau.
Centrale au fil de l'eau	Centrale alimentée directement par un cours d'eau et ne disposant pratiquement d'aucune réserve. Sa puissance varie donc en fonction du débit du cours d'eau.
Crue	Hausse inhabituelle du niveau des eaux d'un cours d'eau ou d'un lac dont l'importance ou l'ampleur varie d'une année à l'autre.
Débit	Volume d'eau qui s'écoule à un point donné d'un cours d'eau. Le débit est habituellement calculé en (m ³ /s).
Débit d'équipement ou de conception	Débit maximal pouvant être turbiné à la centrale.
Débit réservé ou écologique	Débit minimal d'eau qui doit s'écouler en tout temps dans le bief intermédiaire afin de maintenir les écosystèmes concernés.
Débit esthétique	Volume d'eau permettant de maintenir les qualités visuelles et l'intérêt esthétique de certaines composantes de la 11 ^e chute.
Digue	Ouvrage caractérisé par sa longueur, destiné à faire obstacle à des mouvements d'eau (courants ou marées) ou à retenir l'eau.
Exondée	Se dit d'une terre qui était inondée et qui se découvre.
Étiage	Période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas.
Évacuateur de crue	Ouvrage servant à faire passer les débits de crue, c'est-à-dire le trop-plein d'une rivière, d'un canal ou d'un réservoir.

Groupe-turbine	Ensemble comprenant un alternateur entraîné par une turbine hydraulique.
Inonder	Recouvrir d'eau.
Minicentrale	Petite centrale pouvant produire au maximum 50 mégawatts d'électricité.
Niveau normal d'exploitation	Niveau habituel que peuvent atteindre les eaux lors de l'opération de la minicentrale.
Poste électrique	Partie d'un réseau électrique regroupant les extrémités des lignes de transport ou de distribution, de l'appareillage électrique, des bâtiments, souvent des dispositifs de sécurité et de conduite du réseau, et dans certains cas des transformateurs.
Puissance installée	Puissance que peuvent fournir les machines et les appareils de production d'une installation.
Puissance raccordée	Partie de la puissance installée que le distributeur (Hydro-Québec) peut fournir au client.
Seuil	Petit barrage déversant utilisé généralement pour élever le niveau d'une rivière ou d'un plan d'eau.
Transformateur	Élément d'un poste électrique servant à abaisser ou à élever la tension.
Turbine	Dispositif constitué d'une roue qui tourne sous la poussée de l'eau générant ainsi une énergie mécanique.
Vanne gonflable	Tube de caoutchouc pouvant être gonflé ou dégonflé pour régulariser le niveau d'un cours d'eau.
Watt	Unité servant à la mesure de la puissance. Multiples les plus usités : kilowatt (kW) = mille watts ; mégawatt (MW) = 1 million de watts ; gigawatt (GW) = 1 million de kilowatts ; térawatt (TW) = 1 milliard de kilowatts.
Wattheure	Unité servant à la mesure de l'énergie électrique. Kilowattheure (kWh) = mille wattheures ; mégawattheure (MWh) = 1 million de wattheures ; gigawattheure (GWh) = 1 million de kilowattheures ; térawattheure (TWh) = 1 milliard de kilowattheures.

Note au lecteur

Les informations présentées dans ce document (textes, graphiques et cartes) sont préliminaires, sujettes à changement ou à amélioration. Les rapports finaux réalisés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet seront rendus publics au moment de la publication de l'étude par le gouvernement.

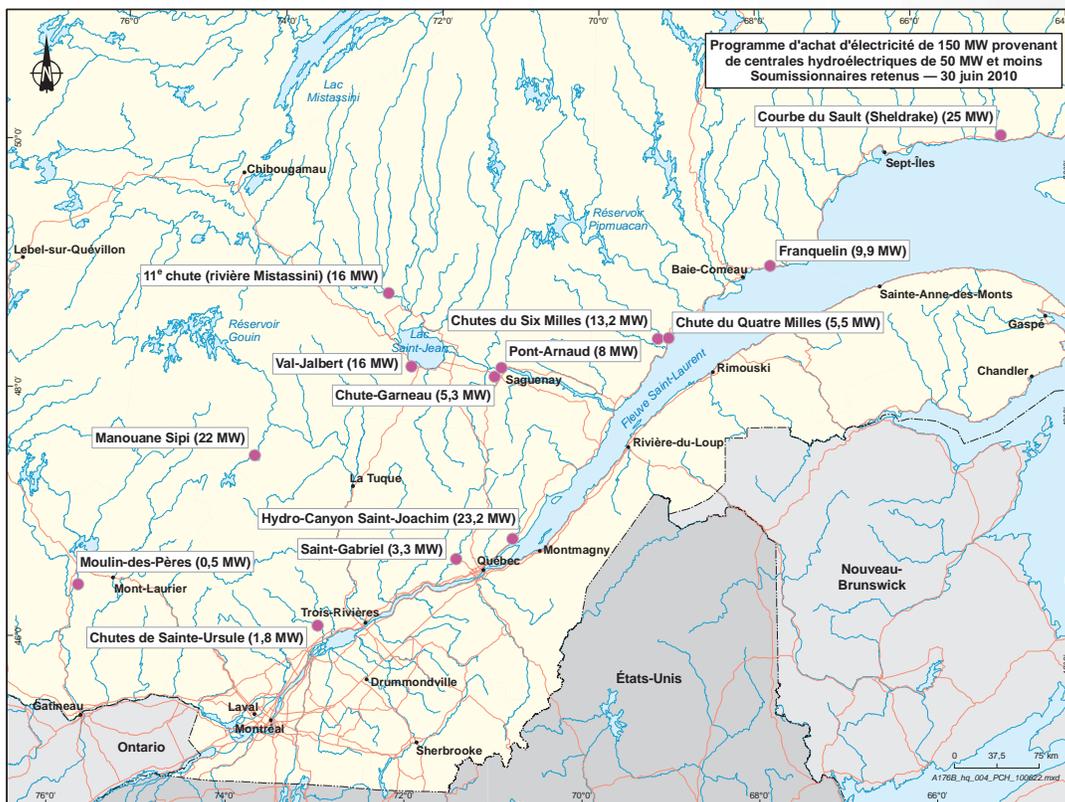
Contexte énergétique québécois

La raison d'être de la Société et du projet de minicentrale sur la rivière Mistassini s'inscrivent directement dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Cette stratégie repose d'abord sur une relance du développement de l'hydroélectricité et souligne l'importance de mettre la production d'énergie au service du développement régional ainsi que des communautés locales et autochtones concernées par les projets.

Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec

Une opportunité pour la région

Hydro-Québec Distribution a instauré, en 2009, un programme d'achat d'électricité afin de soutenir le développement de projets de petite centrale hydroélectrique au bénéfice des régions du Québec. Le programme vise l'acquisition d'un bloc d'énergie produit au Québec à partir de nouveaux projets hydroélectriques communautaires ou autochtones, pour une capacité totale installée de 150 MW. La durée des contrats est fixée à 20 ans. À l'issue de cet appel d'offres, 13 projets ont été retenus (voir carte).



Source : Hydro-Québec

De tous les soumissionnaires, la Société est celui auquel Hydro-Québec a accordé la production la plus importante, soit un total de 32 mégawatts pour les projets de Val-Jalbert et de la 11^e chute.

De nombreux facteurs ont favorisé l'acceptation des projets de la Société par Hydro-Québec :

- Sa composition 100 % publique;
- Son partenariat entre allochtones et autochtones;
- Les retombées pour la collectivité;
- L'acceptabilité sociale de ses projets auprès des citoyens.

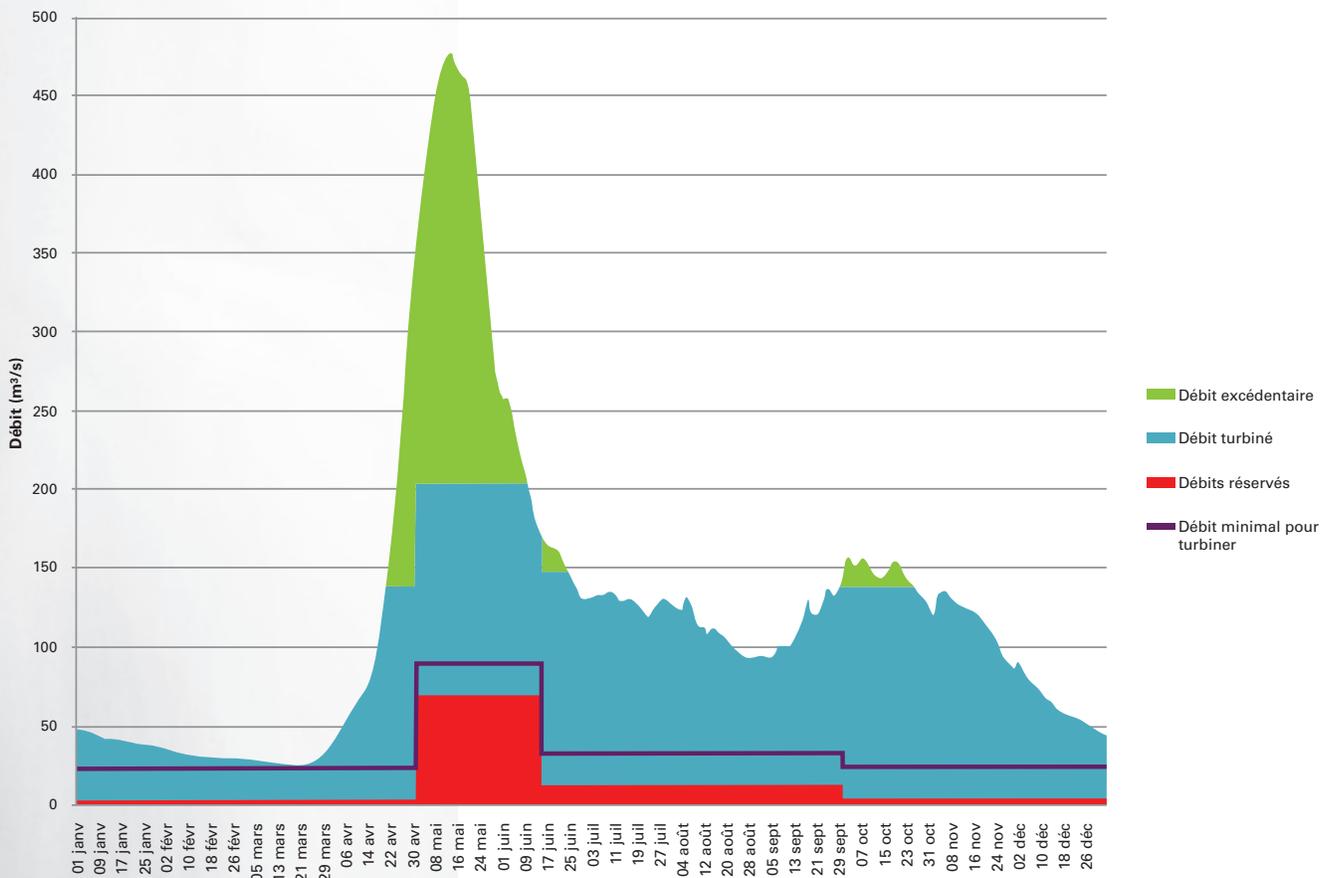
La 11^e chute : un choix éclairé

La MRC Maria-Chapdelaine a mené un processus de consultations publiques en 2001 pour examiner les sites potentiels d'aménagement hydroélectrique sur son territoire. Il est ressorti de cet exercice que la 11^e chute de la rivière Mistassini représente le meilleur site pour le développement hydroélectrique sur le territoire de la MRC, **compte tenu des facteurs suivants** :

- La 11^e chute est considérée infranchissable pour l'ensemble des espèces de poissons. Elle constitue la limite amont du corridor de montaison de la ouananiche sur la rivière Mistassini;
- Le site se prête bien à des travaux d'aménagement puisqu'il est facilement accessible de chaque côté de la rivière;
- La configuration du site ne requiert pas la construction d'ouvrages importants, ni la création d'un réservoir de retenue en amont. Aucune inondation n'est nécessaire en amont des ouvrages et la centrale peut être exploitée au fil de l'eau;
- Le projet tient compte des préoccupations exprimées au schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine relativement à la protection du lit de la rivière.

La chute présente par ailleurs une forte dénivellation d'environ quinze mètres ainsi qu'un débit annuel moyen de 130 m³/s, ce qui est très près du débit d'eau maximum pouvant être traité par la minicentrale proposée. Le graphique ci-dessous détaille les débits d'eau moyens observés au cours d'une année au site de la 11^e chute à partir de données recueillies depuis 1953. Bien que d'importantes variations de débits peuvent être observées sur une année, celles-ci permettent un fonctionnement en continu de la minicentrale.

Débits d'eau observés au site de la 11^e chute



Un site aux forts potentiels

La 11^e chute de la rivière Mistassini est la dernière en amont d'une série de chutes (8^e, 9^e et 10^e) à faire partie du Parc régional des Grandes Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine. Par la présence d'espèces sportives de poisson en amont et en aval de la chute, de même que par l'existence d'infrastructures récréotouristiques à proximité, telles que la Véloroute des Bleuets et divers sentiers pédestres, le secteur présente un fort potentiel pour la pratique d'activités de plein-air et de villégiature. La Société entend promouvoir et développer ce potentiel dans le cadre de son projet.

Des retombées concrètes pour le milieu

Un projet à long terme

La durée de vie utile prévue de la minicentrale est de plus de 40 ans. Celle-ci devrait même être supérieure considérant l'engagement de la Société à appliquer un entretien rigoureux des installations. Par ailleurs, selon les termes du programme d'achat d'électricité, Hydro-Québec s'engage à acheter l'électricité produite par le projet pour une période de 20 ans, avec possibilité de renouvellement pour une période de 20 ans supplémentaire.

Le prix de vente

Le prix de vente de l'électricité, déterminé par Hydro-Québec, est de 7,5 ¢ par kilowatt-heure et est indexé au taux de 2,5 % par année depuis son annonce en 2010. Cette indexation s'appliquera lors du début des livraisons prévu pour mai 2015. Dans l'éventualité où la minicentrale ne serait pas encore opérationnelle à ce moment, ou si elle s'avérait produire moins d'énergie que prévu, aucune pénalité ne serait imposée par Hydro-Québec.

Un investissement qui rapporte

Le projet nécessite des investissements de l'ordre de 68,1 millions de dollars répartis comme l'indique le tableau suivant.

Tableau : Répartition des coûts par type d'activités

Activités	Coûts
Coût de construction	31 977 300 \$
Achat, installation et mise en route des équipements	19 950 000 \$
Sous-station et intégration au réseau	270 000 \$
Mise en route de la centrale	275 000 \$
Trans-énergie	(1 420 000) \$
Gestion de projet durant la construction et contrôle qualité	1 321 200 \$
Consultants techniques – phase de préconstruction et préfinancement	1 470 000 \$
Frais généraux de développement	2 624 000 \$
Mise en place du financement	370 000 \$
Intérêts durant la construction	3 000 000 \$
Réserve de capital	100 000 \$
Compte du service de la dette	200 000 \$
Autres aspects financiers	5 500 000 \$
Total	68 067 500 \$

Les modes de financement

Le projet sera financé à même les capacités d'emprunt de chacun des partenaires municipaux afin de profiter de prêts à taux préférentiels. En d'autres termes, les partenaires municipaux ne feront pas appel à du capital d'institutions financières où les taux sont automatiquement majorés pour tenir compte des risques associés aux projets et des marges bénéficiaires souhaitées par les institutions.

En raison de son statut, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne peut emprunter au même titre que les partenaires municipaux. Elle peut accéder à du financement selon les règles du marché.

La structure actuelle de financement proposée par la Société s'appuie sur un scénario réaliste de financement, dont les détails sont présentés ci-dessous.

Partenaires	Taux de financement (scénario réaliste)	Montant financé	Coût annuel du financement
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	8 %	30 630 375 \$	3 119 771 \$
MRC Maria-Chapdelaine	5 %	15 315 188 \$	1 228 930 \$
MRC du Domaine-du-Roy	5 %	15 315 188 \$	1 228 930 \$
Municipalité de Girardville	5 %	3 403 375 \$	273 096 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	5 %	3 403 375 \$	273 096 \$
Total		68 067 501 \$	6 123 823 \$

Le règlement d'emprunt : un processus encadré

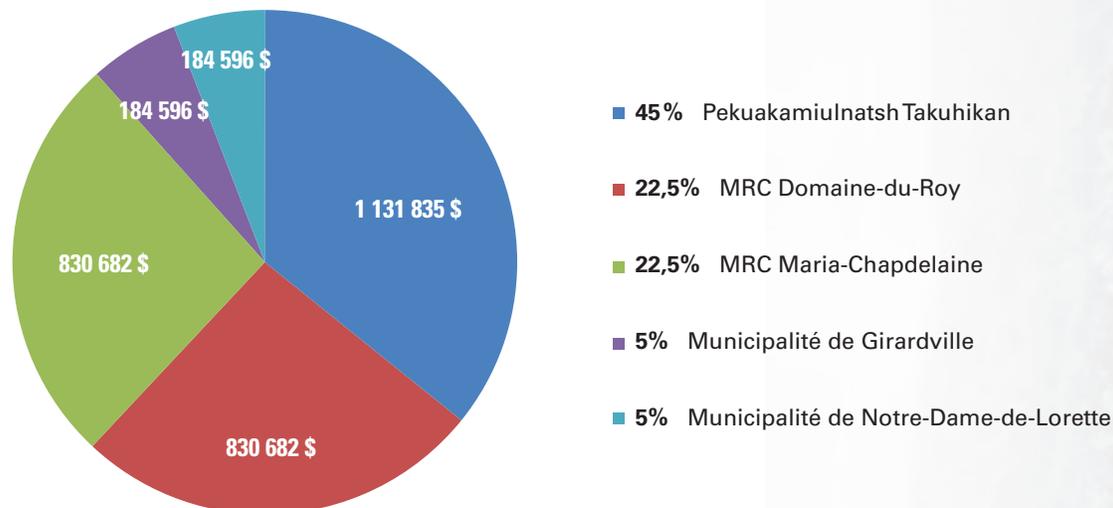
Les MRC et les municipalités hôtes du projet devront faire approuver leur règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). De cette façon, le ministère s'assurera que les partenaires pourront respecter leurs engagements financiers auprès des acheteurs d'obligations et de billets municipaux. Les procédures relatives aux règlements d'emprunt municipaux s'appliqueront et ces règlements seront soumis à l'approbation des électeurs selon les mécanismes prévus par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et le Code municipal du Québec. À cette fin, des documents d'information sur le projet seront transmis à grande échelle par les partenaires municipaux sur les territoires des municipalités concernées.

Les surplus envisagés

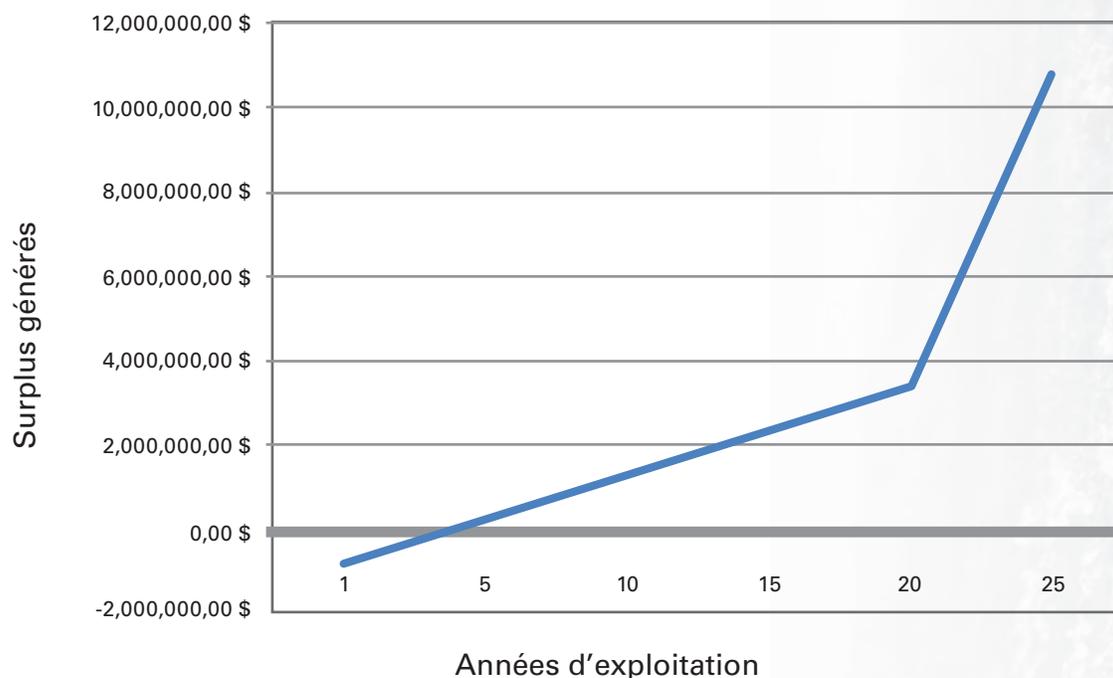
Par sa nature de levier de développement socioéconomique pour le milieu, le projet prévoit d'importantes retombées économiques dans la communauté. Elles prennent la forme de surplus dégagés par la vente d'électricité et partagés entre les partenaires ainsi que de l'achat de biens et de services au niveau local et régional.

Les surplus générés par la vente d'électricité seront partagés entre les partenaires à la hauteur de leur investissement, tel que présenté dans le graphique ci-dessous. Les modèles ont été établis pour les 25 premières années d'exploitation de la minicentrale et permettent d'estimer les montants dont les partenaires bénéficieront pour investir dans leur communauté respective.

Moyenne annuelle des surplus envisagés pour les partenaires calculée sur 25 ans



Surplus générés au fil du temps



Ces prévisions sont fondées sur des estimations réalistes et sont calculées sur la base d'une production annuelle de 88,8 gigawatts-heures, ce qui correspond à l'alimentation en énergie de plus de 3 600 résidences en période d'utilisation normale.

Comme l'indique le schéma des surplus annuels au fil du temps, à mesure que les années d'exploitation s'écouleront, la rentabilité du projet augmentera et les surplus pour les partenaires seront de plus en plus importants. Il faut toutefois noter qu'au cours des 20 premières années, une partie des surplus servira à rembourser les emprunts des partenaires. Dès la deuxième année, les partenaires municipaux recevront des surplus. D'année en année, le montant voué au remboursement diminuera.

Les retombées anticipées en région

Durant la phase de construction, le projet nécessitera des travaux dont les retombées économiques globales sont estimées à 108,4 millions de dollars. La part régionale de cette somme est évaluée à 74,9 millions de dollars (69,1 %). La construction de la minicentrale permettra la création de 100 emplois directs en région pour une période de deux ans (201 années-personnes), auxquels s'ajouteront des emplois indirects et induits, pour un total de 173 emplois (346 années-personnes).

Les opérations annuelles entraîneront quant à elles la création d'un emploi permanent en région et leur impact économique global au niveau régional est estimé à 955 000 dollars en moyenne par année, sur une période de 25 ans d'exploitation.

Les retombées économiques et sociales pour le milieu ont été évaluées dans le cadre d'une analyse prévisionnelle. Cette analyse s'appuie sur un modèle intersectoriel développé par l'Institut de la statistique du Québec et utilisé pour d'autres projets d'aménagement hydroélectrique. Ce modèle permet d'estimer les impacts directs, soit les dépenses d'opération, ainsi que les impacts indirects liés aux fournisseurs et les impacts induits du projet sur l'économie.

Retombées régionales pour les périodes de construction et d'opération

	Construction	Opérations annuelles
Emplois directs créés	100 emplois sur deux ans	1 emploi permanent
Masse salariale totale	18 590 586 \$	206 614 \$
Impact économique total pour la région (direct, indirect et induit)	74 874 283 \$	954 829 \$

En plus de contribuer à la sécurité d'approvisionnement d'Hydro-Québec au cours des années à venir, le projet présente plusieurs avantages économiques :

- la mise en valeur d'une énergie renouvelable à un prix concurrentiel pour le consommateur;
- la mise en valeur récréotouristique du site de la 11^e chute;
- le versement de surplus associés au projet par la participation des MRC, des municipalités et de la communauté de Mashteuiatsh aux bénéfices du projet et ce, par l'entremise des fonds dédiés mis en place par les partenaires;
- le versement d'impôts et d'autres sources de revenus pour les gouvernements provincial et fédéral qui sont estimés globalement à plus de 14 millions de dollars durant les phases de construction et d'opération.

La maximisation des retombées économiques régionales

L'objectif de la Société est de favoriser la concertation et la synergie entre les intervenants, les travailleurs et les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'amener ceux-ci à profiter pleinement de la réalisation des travaux et, par conséquent, à participer à l'atteinte, voire au dépassement, du potentiel économique du projet de minicentrale de la 11^e chute.

La Société a déjà rencontré les représentants du Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean et développe présentement un Plan de maximisation des retombées économiques de façon à créer les conditions optimales pour que les fournisseurs régionaux puissent participer à l'obtention de contrats.

Le Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CMAX), consolidé en 2005, a pour mission de maximiser les retombées économiques des grands projets de développement et de créer les conditions optimales entre les grands réseaux d'achats et les fournisseurs régionaux pour faciliter l'obtention de contrats. Le CMAX veille notamment à faciliter la communication entre les promoteurs, les entrepreneurs, les organismes du milieu et les différents publics cibles intéressés et à vérifier les résultats des mesures et des engagements proposés.

À quoi serviront les revenus?

Le projet servira de levier à la réalisation d'autres projets communautaires. Les revenus générés par le projet seront placés dans des fonds de développement économique dédiés qui bénéficieront à la communauté. Ce type de fonds a déjà été mis en place dans le cas du projet hydroélectrique de la Péribonka par la MRC Maria-Chapdelaine ([Fonds Péribonka](#)) afin de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique sur le territoire de la MRC.

Quelques exemples de projets financés par le biais du Fonds Péribonka :

- Construction d'une patinoire;
- Achat du centre touristique du Lac à Jim;
- Acquisition de terrains pour l'aménagement d'une piste cyclable;
- Nouveau système de chauffage pour le centre sportif Gaston-Morin;
- Diverses rénovations apportées à des bâtiments municipaux.

Un aménagement, deux vocations

Le projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute s'inscrit dans une volonté, à la Société et chez les partenaires, de participer à la vocation écotouristique du secteur, telle que le prévoit la MRC Maria-Chapdelaine dans le cadre de l'initiative du Parc régional des Grandes-Rivières. Ainsi, la Société propose, dans un même projet d'aménagement, de développer la valeur écotouristique du secteur de la 11^e chute, en plus d'y faciliter l'accès par la création d'un lien unissant les deux rives de la rivière Mistassini et la réfection de tronçons de chemins existants.

Consciente, par ailleurs, de l'importance que revêt la qualité du paysage de la rivière Mistassini de même que la quiétude du secteur, la Société a également porté une attention particulière à la préservation de l'environnement et à l'intégration harmonieuse de son projet avec le milieu.

Enfin, la conception du projet prend en considération les principales préoccupations et attentes exprimées par les collectivités locales lors du processus d'information et de consultation mené par la Société en 2009 ainsi que lors des rencontres menées par l'agent de liaison communautaire.

Les options d'aménagement analysées

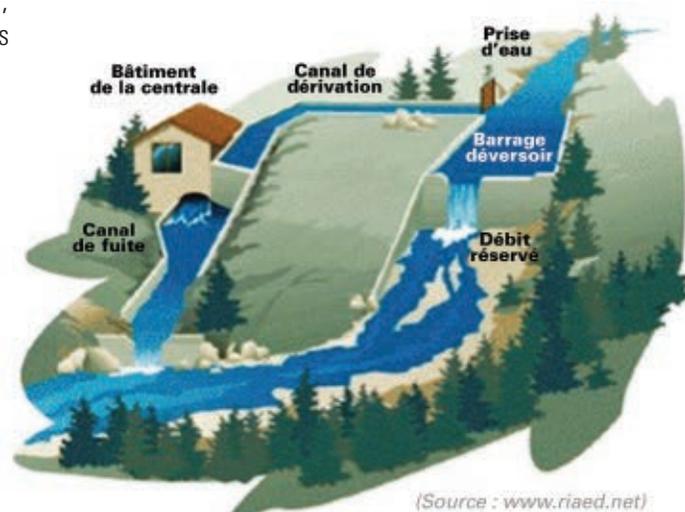
Dans le but d'optimiser le potentiel hydroélectrique du site tout en respectant les préoccupations du milieu, différentes variantes d'aménagement ont été analysées. Les critères de sélection utilisés pour le choix de l'aménagement sont la rentabilité, la faisabilité technique et les contraintes environnementales. Par les avantages qu'elle présente pour ces trois critères, l'option 1 a été retenue et sera détaillée dans les pages qui suivent. Lors de l'élaboration du concept d'aménagement, quelques modifications ont toutefois été apportées à l'option 1, notamment la réduction de la puissance installée à 18,3 MW.

OPTION 1	OPTION 2
Aménagement de la centrale en rive gauche (est)	Aménagement de la centrale en rive droite (ouest)
Long canal d'amenée comportant un ouvrage de fermeture à son extrémité amont	Court canal d'amenée, une galerie d'amenée, une chambre d'équilibre et deux conduites forcées
Puissance installée : 18,8 MW	Puissance installée : 17,4 MW

L'aménagement hydroélectrique

Le projet retenu prévoit une minicentrale au fil de l'eau. Ce type d'aménagement ne nécessite pas de réservoir : la turbine n'est alimentée en eau que lorsque le débit naturel est suffisant. En amont de la chute, un barrage appelé également «*évacuateur de crues*» régularise le passage de l'eau et oriente un certain volume vers une prise d'eau. L'eau est alors entraînée par un canal jusqu'à la minicentrale où son passage à travers la turbine entraîne la production d'électricité. Finalement, elle retrouve le cours de la rivière Mistassini à la sortie de la minicentrale, en aval de la 11^e chute.

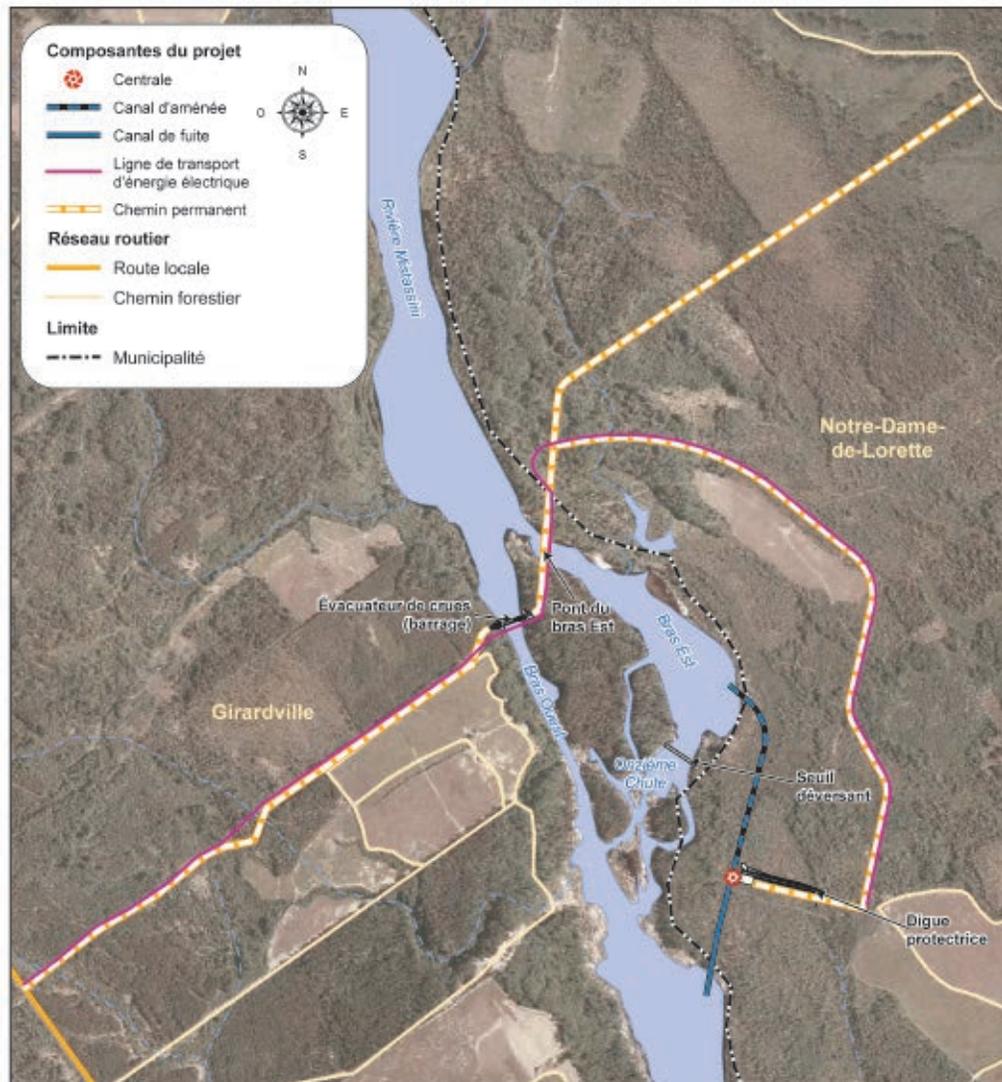
Le choix de la Société d'opter pour une centrale au fil de l'eau, plutôt qu'une centrale à réservoir, offre de nombreux avantages quant à la minimisation des impacts environnementaux.



Les avantages de la centrale au fil de l'eau

Centrale au fil de l'eau	VS	Centrale à réservoir
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun réservoir, aucun ennoiment permanent de terres • Maintien de la qualité de l'eau • Absence de modification du régime thermique • Réduction des modifications des écosystèmes en amont du projet 		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réservoir et ennoiment plus important de terres • Hausse possible du taux de mercure dans l'eau • Modification possible du régime thermique • Modification possible des écosystèmes en amont du projet

Figure : Plan des infrastructures



Le seuil déversant et l'évacuateur de crues (barrage)

La construction d'ouvrages dits «d'évacuation» est prévue dans les bras est et ouest de la rivière Mistassini dans le but de régulariser son écoulement.

Un seuil déversant en béton, d'une longueur de 45 mètres et d'une hauteur approximative d'un mètre et demi, sera installé dans le bras est de la rivière. Ce seuil comprend une ouverture (échancre) d'un mètre de largeur par un mètre de profondeur pour assurer l'écoulement d'une portion du débit écologique dans le bras est et éviter l'assèchement de milieux aquatiques et la formation de cuvettes d'eau stagnante où les poissons pourraient demeurer emprisonnés.

Afin de laisser passer les débits de crue, c'est-à-dire le trop-plein de la rivière, un évacuateur de crues viendra fermer le bras ouest de la rivière légèrement en amont de la crête de la 11^e chute. L'évacuateur est constitué d'un barrage en béton sur lequel est déposé une vanne gonflable faite d'un long tube de caoutchouc fermé aux extrémités et attaché à l'aide de fixations à plaques et à boulons. D'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 2,7 mètres, cette vanne sera partiellement ou entièrement dégonflée pour permettre le passage des crues. Le barrage comprendra également deux vannes régulatrices par lesquelles s'écouleront les débits écologique ou esthétique convenus. S'il demeure un débit excédentaire, celui-ci est détourné vers la prise d'eau et acheminé à la centrale pour la production d'électricité.

Le tableau ci-dessous précise les débits d'eau que la Société prévoit laisser s'écouler en fonction des différentes périodes de l'année. Ces débits seront réévalués au cours des opérations et ajustés au besoin.

Débits établis selon les périodes de l'année

Périodes	Débits
Printemps Du 1 ^{er} mai au 15 juin	Débit de 70 m ³ /s pour maintenir les conditions de fraie
Été Du 16 juin au 30 septembre	Débit esthétique de 13,25 m ³ /s le jour et débit écologique de 3,25 m ³ /s la nuit
Automne-hiver Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Débit écologique de 3,25 m ³ /s en tout temps

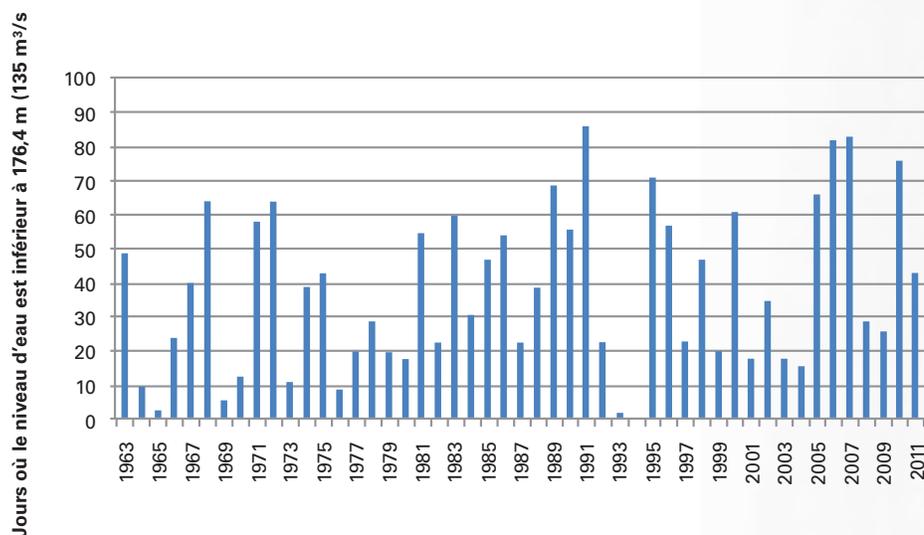
Le niveau d'eau en amont des ouvrages sera maintenu à un niveau inférieur aux hautes eaux normales du printemps, soit à 176,5 mètres. Le rehaussement du niveau d'eau sera ainsi de 0,6 mètre à 1 kilomètre en amont du barrage et de 0,2 mètre à 5 kilomètres en amont du barrage.

Le rehaussement du niveau d'eau entraîne un ennoïement permanent de certaines portions de rives en amont des ouvrages, dont le banc de sable utilisé comme «plage» par les résidents du Domaine Paré. Afin de permettre l'utilisation de la «plage» en été, le niveau d'eau sera conséquemment abaissé à 176 mètres durant le jour (de 7h à 19h) du 15 juin au 15 septembre de chaque année, soit un total de 92 jours. Cette mesure permettra de maintenir le nombre de jours où la «plage» demeure actuellement accessible (non inondée) en période estivale (voir graphique ci-dessous).

Plage du domaine Paré



Historique d'accès à la «plage» du Domaine Paré en amont de la 11^e chute (de juin à septembre - 122 jours)



Canal d'amenée d'eau

Une fois l'eau déviée, un canal d'amenée la conduit jusqu'à la prise d'eau de la minicentrale. Cet ouvrage, situé en marge du bras est de la rivière, sera d'une longueur de 483 mètres et d'une largeur passant de 25 mètres à 20 mètres à l'endroit de la prise d'eau. Plus de 100 000 mètres cubes de matériaux seront excavés pour la construction du canal. Les abords seront par la suite remblayés avec de la roche pour éviter tout risque d'érosion des rives. L'excavation sera réalisée en partie par dynamitage et les matériaux extraits seront réutilisés pour la construction des diverses infrastructures du projet.

La minicentrale

La construction d'une minicentrale de 18,3 MW est prévue en marge du bras est de la rivière. C'est dans la minicentrale que se situent les turbines qui génèrent l'électricité. Elle sera localisée en retrait et excavée dans le roc. Sa partie inférieure sera construite en béton armé et complétée par une structure d'acier pour la partie supérieure.

Le bâtiment sera conçu de manière à optimiser son intégration visuelle au milieu environnant. À titre d'exemple, les principales composantes du poste électrique, dont les transformateurs, seront intégrées à même la centrale. Cette minicentrale comprendra deux turbines d'une capacité totale de 135 m³/s (débit maximal pouvant être turbiné). Avec un facteur d'utilisation moyen de 56 %, la centrale produirait quelque 88 823 MWh annuellement.

Le canal de fuite

À la sortie de la minicentrale, l'eau sera dirigée dans un canal excavé d'une longueur de 225 mètres et d'une largeur de 20 mètres, qui lui permet de retrouver son cours naturel.

Le poste de transformation et la ligne de transport électrique

L'énergie produite par les deux groupes turbines-alternateurs sera à 13,8 kV. Deux transformateurs, installés à l'intérieur du bâtiment de la centrale, élèveront cette tension à 25 kV pour se raccorder au réseau d'Hydro-Québec.

La ligne de raccordement aura une longueur d'environ trois kilomètres et longera le chemin d'accès principal, croisera le bras est, puis le bras ouest (côté Girardville), en se juxtaposant aux ponts. De façon à favoriser leur intégration visuelle, les conducteurs seront installés sur des poteaux de bois plantés à tous les 50 mètres environ. La ligne de transport électrique relève des responsabilités de Hydro-Québec TransÉnergie.

Les chemins d'accès

Le site est accessible des côtés est et ouest de la rivière en empruntant des chemins existants qui traversent les bleuetières du secteur. La construction des accès permanents au site nécessitera certains réaménagements pour le passage de camions lourds et de fardiers.

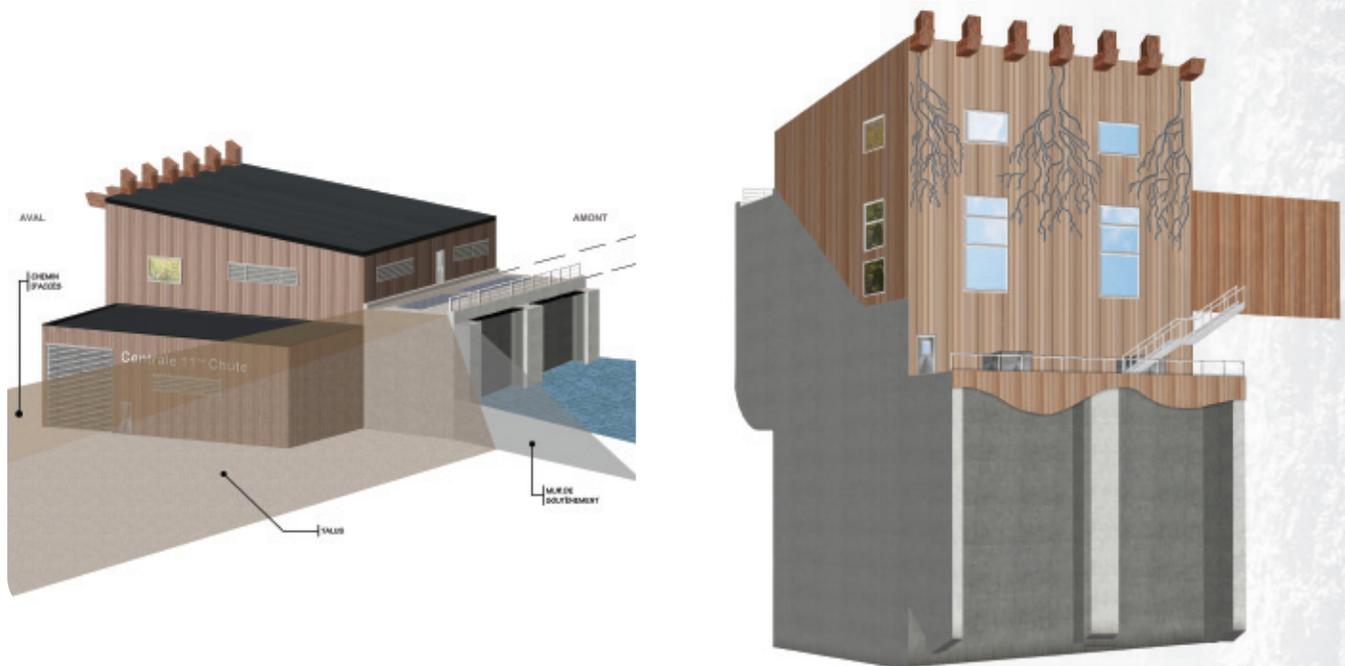
Du côté est, ces améliorations comprendront l'aménagement de voies de croisement, l'installation de ponceaux et le réaménagement d'un fossé de drainage. Le tronçon de 15 kilomètres situé entre la centrale et le réseau routier aura une largeur variable d'environ 3,6 mètres. La section comprise entre la centrale et le pont du bras est sera élargie pour atteindre une largeur finale de 8,5 mètres. Cette dernière sera utilisée comme accès principal lors de la phase d'exploitation.

Du côté ouest, un tronçon du chemin d'accès sera aussi élargi pour atteindre une largeur de 8,5 mètres. Lors de la phase d'exploitation, ce chemin deviendra l'accès principal aux ouvrages et au site de la 11^e chute. À partir de ces chemins existants, deux nouveaux ponts devront être construits. Le premier, le pont du bras ouest, sera aménagé sur le tablier de l'évacuateur de crues. Le deuxième, le pont du bras est, sera aménagé à la pointe amont de la plus grande île. La construction de ce pont nécessitera l'installation d'un pilier central dans le lit de la rivière. Finalement, un chemin d'accès d'environ 100 mètres sera construit sur l'île, entre les deux ponts.

Résumé de l'intégration visuelle des infrastructures

- Hauteur de barrage limitée à 1,5 mètre;
- Centrale excavée dans le roc et peu visible à partir des points d'accès à la rivière en amont;
- Centrale peu visible de la rivière en aval.
- Poste de transformation électrique installé à l'intérieur de la minicentrale;
- Ligne de raccordement sur poteaux de bois;
- Déboisement limité au strict minimum et activité de restauration du site après la phase de construction;
- Réemploi du déblai pour la construction de divers ouvrages et infrastructures;
- Maintien d'un volume d'eau suffisant, durant la période estivale et de jour, afin de préserver l'aspect visuel de la 11^e chute;

Aspect visuel de la centrale



Le Parc Écotouristique

Afin de bonifier le potentiel écotouristique du secteur et d'améliorer la sécurité pour les usagers, la Société propose un concept de Parc Écotouristique intimement intégré à son projet d'aménagement hydroélectrique.

Des aménagements pour les amateurs de plein-air

Le projet de parc prévoit l'aménagement de sentiers pédestres, de débarcadères, de sites de camping rustique et de belvédères qui permettront de mettre en valeur le potentiel écotouristique de la 11^e chute et qui favoriseront, par la même occasion, la pratique des activités de canot-camping et de kayak sur la rivière.

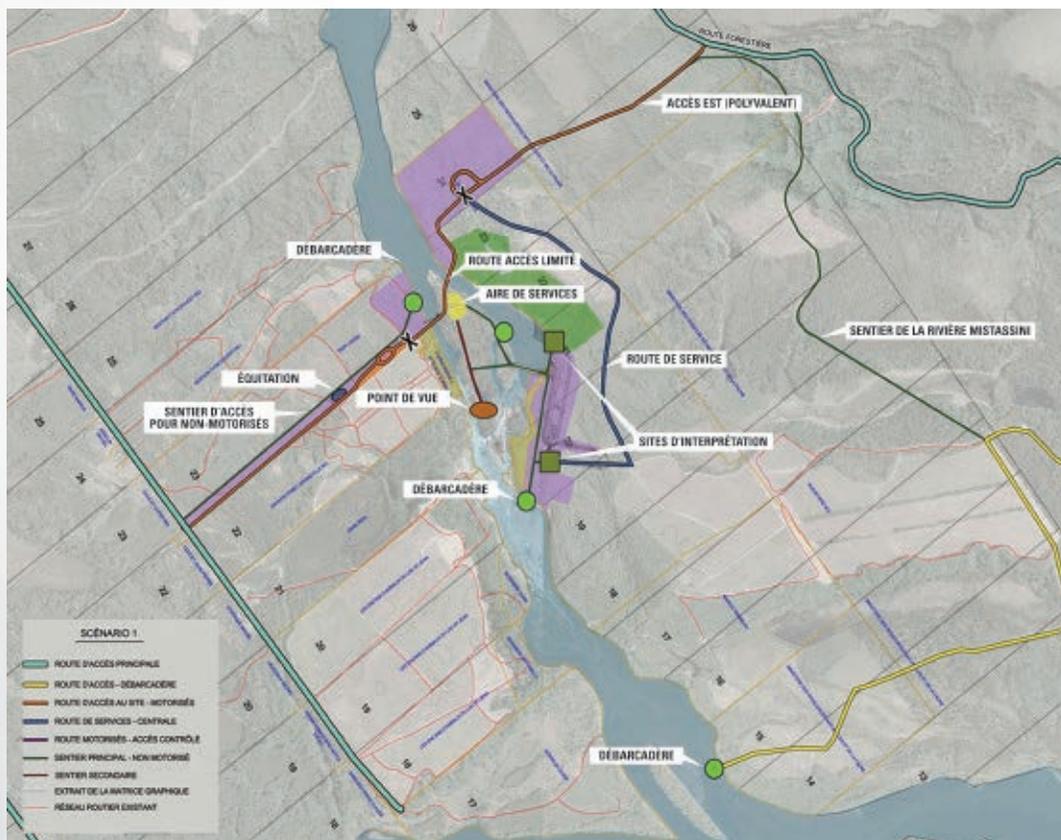
Ce projet assurera le maintien des activités récréotouristiques actuellement pratiquées sur le site, tout en améliorant son accès, son potentiel de fréquentation et la sécurité des usagers. En effet, le projet favorisera une accessibilité publique à ce secteur de la rivière Mistassini et permettra d'y développer un nouveau site touristique d'intérêt susceptible de générer un achalandage local, ce qui aura un effet positif sur l'économie du milieu.

Un programme d'interprétation

Un accès public au barrage et à la centrale, de même que l'installation de panneaux d'interprétation, sont prévus afin de sensibiliser et d'informer la population sur les diverses facettes de la production d'énergie renouvelable. Des aires de repos et de pique-nique, ainsi que des passerelles permettant aux visiteurs d'avoir accès à l'île et d'atteindre la rive opposée, sont proposées.

La Société veillera à ce que le projet de Parc s'intègre aux autres projets que l'on trouve dans le Parc régional des Grandes Rivières de façon à respecter la vocation de conservation et de villégiature visée par la MRC Maria-Chapdelaine.

Plan des aménagements proposés pour le Parc Écotouristique



Une démarche de conception innovante

Tout au long de la conception et de l'élaboration du projet, la Société entend innover et adopter les meilleures pratiques pouvant réduire l'impact de son projet sur le milieu.

La considération des critères de conception LEED

Bien que les aménagements hydroélectriques ne soient pas inclus dans l'actuelle certification du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), la Société prévoit s'inspirer des critères de cette certification dans la conception de la minicentrale. Par cette démarche, la Société entend faire tous les efforts nécessaires pour diminuer l'empreinte du projet pendant et après sa conception.

Le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est un système nord-américain de certification de bâtiments à haute qualité environnementale. Cette certification est aujourd'hui le système d'évaluation environnementale de bâtiments le plus utilisé au monde.

Par ailleurs, divers moyens d'améliorer l'efficacité énergétique de la centrale ont également été examinés par la Société, dont l'installation d'une hydrolienne dans le canal de fuite. Malheureusement, le site de la 11^e chute n'offre pas les conditions de profondeur et de vitesse d'écoulement recherchées pour permettre l'implantation de cet équipement. Des travaux de recherche sont actuellement menés dans le fleuve Saint-Laurent pour l'expérimentation d'hydroliennes adaptées aux conditions du Québec. Un prototype est également en développement dans le cadre d'une initiative régionale impliquant l'Université du Québec à Chicoutimi. La Société suivra ces développements de près.

Les exigences liées aux appels d'offres

Enfin, en phase construction et exploitation, des exigences quant à l'achat local, au choix de matériaux durables, au recyclage des matières résiduelles, à la réduction et à la compensation des émissions de gaz à effet de serre seront incluses dans les appels d'offres et les cahiers de charge des différents contrats. La Société étudie également d'autres avenues et approches innovantes en vue de les intégrer aux futures installations.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
www.energievertelsj.ca

Bureau de Girardville

Édifice municipal
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0
Téléphone : 418 258-3293 poste 2225

Bureau de Mashteuiatsh

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-4262
Télécopieur : 418 275-2055

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute

Atelier thématique 1 : Raison d'être et infrastructures proposées

Tenu à l'édifice municipal
de Notre-Dame-de-Lorette

Le 19 juin 2012

Compte rendu

par :



2825 chemin des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec)
G1V 1Y1

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	PRÉSENTATION DE LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET	1
3	PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE.....	2
4	PRÉSENTATION DU CONCEPT DE PARC ÉCOTOURISTIQUE	2
5	ATELIERS EN TABLE RONDE.....	2
	5.1 Raison d'être du projet	2
	5.2 Aménagement hydroélectrique	6
	5.3 Parc Écotouristique et intégration visuelle du projet	7
6	PAUSE.....	9
7	ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	9
8	FIN DE LA RENCONTRE	10

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation PowerPoint

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Début de la rencontre : 19 h

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation PowerPoint se trouve à l'annexe 3. Il cède ensuite la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société).

M. Taillon souhaite la bienvenue et remercie les gens de s'être déplacés pour la rencontre.

Il présente ensuite les représentants de la Société qui interviendront au cours de la séance d'information, soit M. Marc Morin, coordonnateur technique de la Société et M. Sylvain Lacasse, chargé de projet pour l'étude d'impact, de la firme AECOM.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation par M. Taillon, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations et qu'ils seront ensuite invités à participer à des ateliers en table ronde pour discuter avec les consultants de la Société.

2 PRÉSENTATION DE LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

M. Taillon présente l'organisme de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Il présente les trois partenaires et décrit de quelle façon la nature publique des projets permet de générer des retombées tangibles pour la collectivité. Il aborde aussi le coût du projet et les surplus générés par le projet.

3 PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE

M. Taillon présente les principales infrastructures liées à l'aménagement hydroélectrique à la 11^e chute ainsi que leurs principales caractéristiques.

4 PRÉSENTATION DU CONCEPT DE PARC ÉCOTOURISTIQUE

M. Taillon présente le concept du Parc Écotouristique proposé sur le site de la 11^e chute, afin de mettre en valeur son patrimoine naturel et écotouristique.

NOTE AU LECTEUR : aucune question des participants n'a suivi la présentation de M. Taillon.

5 ATELIERS EN TABLE RONDE

M. Delisle explique en détail le fonctionnement des ateliers en table ronde. Trois séances de vingt minutes se succéderont, et permettront de traiter de trois thématiques différentes avec les experts concernés.

- La raison d'être du projet
- L'aménagement hydroélectrique
- Le Parc Écotouristique et l'intégration visuelle du projet

NOTE AU LECTEUR : les tableaux suivants présentent l'essentiel du contenu des échanges intervenus dans le cadre du déroulement des tables rondes. Ils reflètent l'essence des discussions et intègrent les principaux points et thématiques abordés. À ce titre, ces derniers ne sont pas des comptes rendus systématiques des échanges tenus, mais une synthèse proposée par les animateurs des tables rondes et validée en plénière.

5.1 Raison d'être du projet

Principaux sujets discutés	Commentaires / questions	Réponses du promoteur	Suggestions
Fonds dédiés	Qui est responsable du contrôle des fonds?	Chaque partenaire est responsable de développer son propre fonds	Création d'un fonds pour les projets liés à l'environnement et à la culture

	Quels sont les critères et les modes de fonctionnement de ces fonds?	Chaque partenaire les établira	Création d'un fonds pour des projets structurants avec des retombées tangibles pour la collectivité
	Comment les fonds seront-ils attribués?	Chaque partenaire établira les modalités d'attribution. L'exemple du fonds Péribonka de la MRC Maria-Chapdelaine permet de mieux comprendre ce fonctionnement	Financement d'un fumoir écologique Financement de l'ensemencement des lacs de la région
Maximisation des retombées locales	Y aura-t-il une création d'emplois au niveau local?	Il y aura une création de 100 emplois pour une période de 2 ans. La Société travaille avec le CMAX à maximiser les retombées locales du projet, tout en respectant la réglementation municipale dans l'octroi des mandats	
	Y aura-t-il des emplois en déboisement?	Oui	
	Le déboisement se fera-t-il à la main ou avec de la machinerie?	La Société tentera de maximiser le recours à la main-d'œuvre humaine locale	

Financement et dettes des partenaires	Quel est le taux des emprunts?	Le taux projeté est prudent. il est de l'ordre de 5 %. Il est toutefois un peu plus élevé pour le partenaire autochtone	
	Comment se déroulera le financement de Notre-Dame-de-Lorette	Les partenaires ont convenu d'une mesure garantissant à la municipalité un revenu annuel équivalent à son obligation de remboursement annuel. Si une année ne génère pas assez de surplus pour assumer le remboursement, la Société versera à la municipalité la somme requise et la municipalité lui remboursera ultérieurement	
	Quels seront les déficits lors des premières années?	Il y a un léger déficit à l'an 1, mais cela se rétablit par la suite	

Divers	Comment fonctionne le contrat avec Hydro-Québec?	Il s'agit d'un contrat de 20 ans, avec possibilité d'une seconde période de 20 ans. Le seul élément non-défini est le taux en vigueur lors de ce renouvellement	
	De la formation sera-t-elle offerte aux travailleurs?	Oui, mais comme il s'agit surtout de coupe de bois et de construction les travailleurs locaux n'auront pas besoin de formation spécifique	
	Comment l'intégration potentielle d'hydroliennes a-t-elle été évaluée?	Nous avons analysé si la technologie était prête à être opérée de façon commerciale. Pour l'instant, c'est une technologie en développement. Nous sommes toujours intéressés à servir de vitrine. Si un promoteur d'hydrolienne souhaite installer un banc d'essai au canal de fuite, nous serions intéressés	

5.2 Aménagement hydroélectrique

Principaux sujets discutés	Commentaires / Questions	Réponses du promoteur	Suggestions
Accès à la « plage » du Domaine Paré	Doutes quant au nombre de jours où la plage sera accessible	Accessibilité en fonction du débit naturel de la rivière	Garanties formelles du promoteur si l'accès à la plage n'est pas respecté
	Doutes quant à la fiabilité des données présentées		
	Impact de la variation fréquente du niveau d'eau sur l'érosion	Érosion naturelle du banc de sable déjà active	
	Doutes quant à la fiabilité du promoteur en fonction des événements passés à la centrale Minashtuk		
	Temps nécessaire pour abaisser le niveau d'eau	Environ une heure est nécessaire pour abaisser le niveau de l'eau	
Niveau de l'eau	Quelle influence pourrait avoir un apport d'eau similaire au déluge du Saguenay sur de telles infrastructures?	Il aurait pu y avoir des bris majeurs, étant donné que la crue de sécurité est basée sur une 1/1000 ans et que cet événement allait au-delà de ce débit	Évaluer l'impact des changements climatiques à l'aide des études disponibles, notamment via Ouranos
Ligne électrique	Traverse-t-elle le rang de la Pointe?	Le tracé longe en partie le rang de la Pointe	
	Comment la ligne sera-t-elle raccordée au réseau?	C'est la responsabilité d'Hydro-Québec	

Principaux sujets discutés	Commentaires / Questions	Réponses du promoteur	Suggestions
Chemins d'accès	Le chemin idéal pour la phase de construction serait celui dont le point de départ est Notre-Dame-de-Lorette plutôt que celui de Saint-Eugène	La Société s'engage à réparer les chemins si ses activités contribuent à leur détérioration	Valider la faisabilité d'utiliser le chemin à partir de Notre-Dame-de-Lorette plutôt que celui de Saint-Eugène
	Dommages possibles dans le secteur des bleuetières		Entretien du chemin à partir de Notre-Dame-de-Lorette en saison hivernale
Principales infrastructures	Impact visuel du pont pour les résidents du Domaine Paré		
	Aspect visuel de la centrale satisfaisant		
Innovation	Il est dommage que l'idée des hydroliennes n'ait pu être retenue		

5.3 Parc Écotouristique et intégration visuelle du projet

Principaux sujets discutés	Commentaires	Suggestions
Concept général du Parc	Il est intéressant d'allonger le circuit navigable grâce à ce concept	Conserver et mettre en valeur le portage historique autochtone
	Les stationnements en forme de boucle permettent de limiter l'impact visuel de cet espace	Mettre en valeur les vestiges autochtones
	Des préoccupations sont émises quant à la possibilité de conserver les plages accessibles sur l'île présentement	Intégrer le Parc au circuit des parcs régionaux
	Les débarcadères et belvédères prévus sont des infrastructures intéressantes	Aménager l'embouchure du canal de fuite pour favoriser la pratique du kayak en eaux vives
	Le fait que le projet n'empiète pas sur les bleuetières est jugé pertinent	Aménager quelques plates-formes de camping rustiques

Principaux sujets discutés	Commentaires	Suggestions
		accessibles pour les canoteurs et les autres adeptes de camping sauvage
		Permettre la visite de la centrale sur demande et sur réservation
		Possibilité d'ensemencer la rivière en aval des ouvrages pour favoriser la pêche
		Possibilité d'aménagement d'une plage permanente au Domaine Paré
Achalandage et entretien du Parc	Il est important de s'assurer que le parc sera entretenu adéquatement	Évaluer les coûts liés à un autre tracé de pont pour le bras est, qui passerait à l'endroit du seuil
	Le sentier de motoneige représenterait une source de dérangement pour les résidents du rang de la Pointe	Évaluer la possibilité d'aménager un lien routier qui joigne les deux rives et qui soit situé en amont, et moins visible
	La création d'un lien récréatif est perçue de façon positive puisqu'elle favorise l'accès à la 11 ^e chute	Évaluer les coûts de la mise en place du Parc et de son entretien
Intégration harmonieuse à l'environnement	De façon générale, l'intégration visuelle du projet est jugée adéquate	Opter pour le bois pour le revêtement de la centrale
	Il est intéressant d'intégrer certains critères LEED à la conception de la centrale	Évaluer la possibilité de modifier l'emplacement du pont du bras est, afin de réduire son impact visuel pour les résidents en amont

6 PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une dizaine de minutes pour la présentation de la synthèse des ateliers, suivie d'une période d'échanges.

7 Échanges avec les participants

Les trois animateurs des tables rondes présentent en plénière la synthèse du contenu des échanges de l'activité. M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur les synthèses et sur le projet.

Intervenant 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Je trouve que l'idée de lier les deux rives est très intéressante et mérite d'être retenue.</i>	

Intervenant 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Je trouve que l'idée de lier les deux rives à cet endroit crée un impact visuel important pour les gens directement affectés.</i>	<u>Élaine Bougie</u> : Nous comprenons la préoccupation que vous nous exprimez. Nous allons évaluer la possibilité de décaler les ouvrages afin de réduire leur impact visuel.

8 FIN DE LA RENCONTRE

M. Taillon conclut en soulignant qu'il est très heureux de la participation à la soirée. Il invite les participants à se présenter aux prochaines activités de préconsultation, soit le deuxième atelier et la séance de validation, à la fin de l'été 2012.

Il précise que l'atelier thématique 2, prévu le 21 août, sera probablement repoussé afin de favoriser la participation de gens dont les vacances auraient cours dans cette période. Il souligne également que la séance de validation, prévue le 12 septembre, sera probablement reportée afin de ne pas entrer en conflit avec la tenue du conseil de la MRC Maria-Chapdelaine.

Par ailleurs, M. Taillon note que, dans la bonne poursuite du projet, la version préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement devrait être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au cours de l'été. Le processus d'évaluation citoyenne continuera d'alimenter l'étude d'impact et l'ensemble des propositions émises lors des préconsultations sera évalué dans le cadre de la version finale.

M. Delisle remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Fin de la séance : 21 h 30

Julie Malo-Sauvé
Rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 19 JUIN 2012

Participants

Mme Manon Belley, Notre-Dame-de-Lorette
M. Robert Bouchard, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Georgette Bouchard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Jean-Clermont Boudreault, Saint-Eugène
M. Alain Boulanger, Municipalité de Girardville
M. Bastien Brassard, Dolbeau-Mistassini
M. Nicolas Claveau, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Céline Cloutier, Dolbeau-Mistassini
M. André Côté, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Jean-François De Launière, Notre-Dame-de-Lorette
M. Denis Desmeules, Municipalité de Girardville
Mme Dolorès Doucet, Girardville
M. Jean-Rock Doucet, Girardville
M. Vital Doucet, Municipalité de Girardville
M. Albert Dubois, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Hélène Duchesne, Notre-Dame-de-Lorette
M. Serge Dufour, Notre-Dame-de-Lorette
M. Laurier Dufour, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Karen Dufour, Notre-Dame-de-Lorette
M. Denis Fortin, Dolbeau-Mistassini
Mme Jacqueline Fraser, Dolbeau-Mistassini
Mme Hélène Girard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Jacques Girard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Rémy Girard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Gilles Granal, Girardville
M. Réginald Imbeault, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Édith Lalancette, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Raphaël Langevin, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Anne-Marie Lemieux, Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini
Mme Anne Malamoud, Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean
M. Denis Paré, Girardville
M. René Perron, MRC du Fjord
M. Martin Rivard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Richard Rivard, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Jeanne Savard, Municipalité de Girardville
M. Benoit Schmitt, Notre-Dame-de-Lorette
M. Gilles Simard, Notre-Dame-de-Lorette
M. Jules Simard, Nouvelles Hebdo
Mme Chantal Simard, Dolbeau-Mistassini
M. Daniel Tremblay, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

Mme Véronique Tremblay, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Michel Tremblay, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Maria Tremblay-Lavertue, Notre-Dame-de-Lorette
M. Éloi Valois, Notre-Dame-de-Lorette
M. David Cleary, Pekuakamiulnuatsh Tekuhikan
M. Serge Boivin, Municipalité de Girardville
Mme Pauline Boivin, Municipalité de Girardville
M. Carl Boudreault, Girardville
Mme Françoise Lemieux, Girardville
M. Claude Paquet, Notre-Dame-de-Lorette
Mme Carmen Parent, Notre-Dame-de-Lorette
M. Daniel Prévost, Albanel
M. Gilles Tremblay, Notre-Dame-de-Lorette
M. Donald Valois, Notre-Dame-de-Lorette
M. Jacques Verrier, Girardville

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
M. Marc Morin, coordonnateur technique
M. Jacques Potvin, membre du conseil d'administration
M. Réjean Launière, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Lacasse, chargé de projet de l'étude d'impact (AECOM)
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire
Mme Éline Bougie, architecte du paysage (Nutshimit)
M. Benoit Turgeon, conception technique (Cegertec)
M. Laval Tremblay, consultant indépendant
M. Serge Simard, coordonnateur technique
Mme Karine Paul, adjointe administrative

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur
M. Cédric Bourgeois, rapporteur et animateur en table ronde
Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse et animatrice en table ronde

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À LA 11^E CHUTE

Atelier thématique 1
Mardi 19 juin 2012 à 19 h

Édifice municipal de Notre-Dame-de-Lorette
22, rue Principale

ORDRE DU JOUR

18 h 30	Accueil et identification
19 h	Ouverture par André Delisle, animateur
19 h 05	Mot de bienvenue par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
19 h 10	Présentation du déroulement de la soirée par André Delisle, animateur
19 h 15	Exposé sur le projet : <i>Raison d'être et infrastructures proposées</i> par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
20 h	Ateliers en tables rondes
21 h	Pause
21 h 10	Synthèse des ateliers en tables rondes
21 h 20	Questions et échanges
21 h 30	Remerciements et clôture de la soirée

**Annexe 3
Présentation PowerPoint**



Plan du déroulement de l'atelier

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Présentation
 - ▣ Raison d'être du projet
 - ▣ Aménagement hydroélectrique
 - ▣ Parc Écotouristique et paysage
 - ▣ Période de questions et commentaires
3. Discussion en tables rondes
4. Synthèse et période de commentaires
5. Prochaines étapes

2



Un levier de développement régional

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE



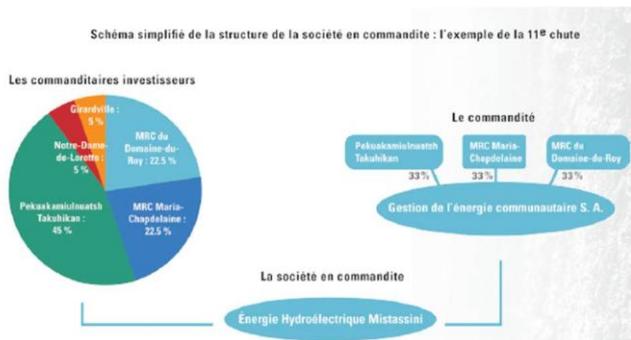
Un bref retour sur le mandat de la Société :

- ▣ Développer des projets d'énergie renouvelable dans une perspective de maximisation des retombées locales, tout en respectant l'environnement et en stimulant l'expertise des communautés concernées

4

Un levier de développement régional

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE



Un contexte énergétique favorable

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 :

- ▣ Première orientation : Relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique
- ▣ Favoriser la production d'énergie au service du développement régional ainsi que des communautés locales et autochtones

Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec :

- ▣ Soutien au développement de projets de petite centrale hydroélectrique au bénéfice des régions du Québec
- ▣ 150 MW octroyés
 - 13 projets retenus à travers le Québec
 - Les deux projets de la Société sont acceptés
 - 32 MW sur 150 MW, soit 21,3 % du potentiel

6

Un contexte énergétique favorable

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Localisation des soumissions retenues



Une approche reconnue par Hydro-Québec

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

De nombreux facteurs ont favorisé l'acceptation des projets de la Société par Hydro-Québec :

- Sa composition 100 % publique
- Son partenariat entre allochtones et autochtones
- Les retombées pour la collectivité
- L'adhésion du milieu à ses projets

La 11^e chute : un choix éclairé

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Consultations menées par la MRC Maria-Chapdelaine en 2001

La 11^e chute est ressortie comme le meilleur site pour un aménagement hydroélectrique :

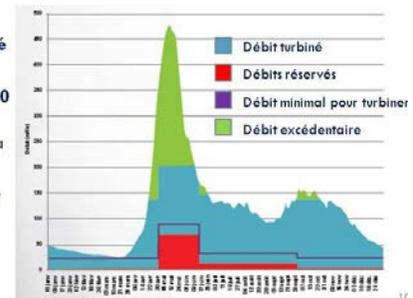
- Limite amont du corridor de montaison de la ouananiche
- Facilement accessible de chaque côté de la rivière et la présence d'îles ne requiert pas la construction d'ouvrage importants
- Tient compte des préoccupations exprimées au schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine relativement à la protection du lit de la rivière

La 11^e chute : un choix éclairé

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Potentiel hydraulique important

- Le potentiel hydraulique permet d'assurer la **viabilité financière** du projet
- **Débit moyen annuel de 130 m³/s** (près de la capacité maximale des turbines de la minicentrale)
- Débit minimal pour amorcer le turbinage : 20 m³/s



Des retombées concrètes pour le milieu

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Un projet à long terme :

- Durée de vie de plus de 40 ans
- Entente avec Hydro-Québec d'une durée de 20 ans (Renouvelable pour ans supplémentaires)
- Prix de vente de l'électricité :
 - 7,5 ¢ par kilowattheure (kWh)
 - Indexation de 2,5 % par année à partir de 2010
- Début des livraisons d'énergie prévu pour mai 2015
 - Si délai dans la livraison : aucune pénalité imposée

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Les données de production

- Puissance installée (puissance que peuvent fournir les installations) : **18,3**
- Production annuelle moyenne : 88 823 MWh
 - Facteur d'utilisation de 56 % (% d'énergie produite par rapport à une ex en continu et à puissance maximale)
 - Estimation du temps d'arrêt et d'indisponibilité (entretiens, pannes, et frais du temps

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Une évaluation exhaustive des investissements requis :

Activités	Coûts
Coût de construction	31 977 300 \$
Achat, installation et mise en route des équipements	19 950 000 \$
Sous-station et intégration au réseau	270 000 \$
Mise en route de la centrale	275 000 \$
Trans-énergie	(1 420 000) \$
Gestion de projet durant la construction et contrôle qualité	1 321 200 \$
Consultants techniques – phase de préconstruction et préfinancement	1 470 000 \$
Frais généraux de développement	2 624 000 \$
Mise en place du financement	370 000 \$
Intérêts durant la construction	3 000 000 \$
Réserve de capital	100 000 \$
Compte du service de la dette	200 000 \$
Autres aspects financiers	5 500 000 \$
Total	88 067 500 \$

14

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Des modalités de financement favorisant la rentabilité :

- 100 % mise de fonds des partenaires
 - Maximise les avantages du financement public
 - Prêt à taux préférentiel
- Règlement d'emprunt
 - Validation citoyenne et approbation du MAMROT
 - Impact limité sur la dette municipale et la capacité d'emprunt
- Communauté de Mashteuiatsh
 - Financement selon les règles du marché

15

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Les modalités de financement : les chiffres

Partenaires	Taux de financement (scénario réaliste)	Montant financé	Coût annuel de financement
Mashteuiatsh	8 %	30 630 375 \$	3 119 771 \$
MRC Maria-Chapdelaine	5 %	15 315 188 \$	1 228 930 \$
MRC du Domaine-du-Roy	5 %	15 315 188 \$	1 228 930 \$
Municipalité de Girardville	5 %	3 403 375 \$	273 098 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	5 %	3 403 375 \$	273 098 \$
TOTAL		68 067 501 \$	6 123 823 \$

Les comparables

MRC, municipalité	Montant du financement	Date	
Maria-Chapdelaine	496 000 \$	18 avril 2012	3,0
Domaine-du-Roy	657 100 \$	13 septembre 2011	3,4
Dolbeau-Mistassini	4 222 000 \$	21 mars 2012	2,67

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Les liquidités générées: les chiffres de l'an 1

Postes comptables	Montant
Revenus (Vente d'énergie)	7 360 170\$
Dépenses d'opérations	(1 484 877\$)
Frais financiers	(15 000\$)
Réserve financière de démarrage	(500 953\$)
Liquidités générées	5 359 340\$

Les liquidités générées sont réparties entre les partenaires au prorata de leur investissement dans le projet

17

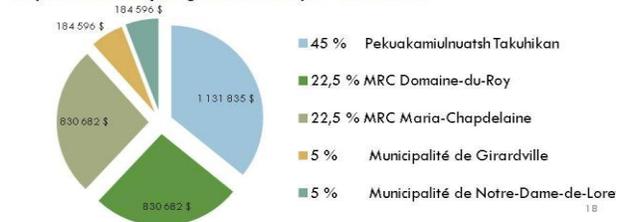
Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET	INFRASTRUCTURES PROPOSÉES	PARC ÉCOTOURISTIQUE
-------------------------	---------------------------	---------------------

Les surplus envisagés :

- Générés par la vente de l'électricité
- En fonction de l'apport initial des partenaires

Surplus annuels moyens générés sur une période de 25 ans



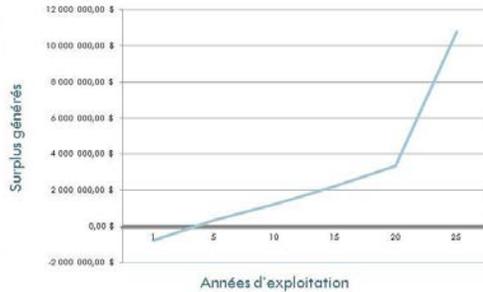
18

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Les surplus annuels générés au fil du temps :

- Augmentent progressivement avec les années
- Période de remboursement de 20 ans
- Profitabilité accrue après la 20^e année
- Surplus dégagés dès la 2^e année pour les partenaires municipaux



Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Détail des frais encourus pour les opérations (exemple de la première année)

Types de frais encourus	Montants
Frais d'administration et de gestion	100 000 \$
Frais d'opération	251 300 \$
Équipe d'opération	157 500 \$
Opérations	93 800 \$
Assurances	200 000 \$
Frais d'entretien	444 500 \$
Taxes et redevances	489 077 \$
Redevances	285 653 \$
Location forces hydrauliques	67 289 \$
Taxes sur les services publics	136 135 \$
Total	1 484 877 \$

*L'évaluation financière du projet tient compte d'une indexation de 2,5 par année pour le frais d'exploitatio

Des retombées concrètes pour le milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Des retombées régionales importantes :

- Prévisions fondées sur un modèle d'analyse prévisionnelle développée par l'Institut de la statistique du Québec
- Impact économique régional :

74,8 millions \$ lors de la construction

954 828 \$ par année lors des opérations

	Construction	Opérations annuelles
Emplois directs créés	100 emplois sur deux ans	1 emploi permanent
Masse salariale totale	18 590 586 \$	206 614 \$
Impact économique total pour la région (direct, indirect et induit)	74 874 283 \$	954 828 \$



L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

L'aménagement hydroélectrique proposé :

- Les ouvrages d'évacuation (barrage, seuil)
- Le canal d'amenée
- La centrale
- Le canal de fuite
- Les chemins d'accès et ponts
- La ligne de transport électrique

Plan de l'aménagement hydroélectrique



L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

□ Une minicentrale au fil de l'eau qui :

- Minimise les impacts environnementaux
- Minimise les impacts visuels

Centrale au fil de l'eau	VS	Centrale à réservoir
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun réservoir, aucun ennoisement permanent de terres • Maintien de la qualité de l'eau • Absence de modification du régime thermique • Réduction des modifications des écosystèmes en amont du projet 		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réservoir et ennoisement plus important de terres • Hausse possible du taux de mercure dans l'eau • Modification possible du régime thermique • Modification des écosystèmes en amont du projet

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Les options d'aménagements analysées :

OPTION 1	OPTION 2
Aménagement de la centrale en rive gauche (est)	Aménagement de la centrale en rive droite (ouest)
Long canal d'amenée comportant un ouvrage de fermeture à son extrémité amont	Court canal d'amenée, une galerie d'amenée, une chambre d'équilibre et deux conduites forcées
Puissance : 18,8 MW*	Puissance : 17,4 MW

*Des modifications ont été apportées à l'option d'aménagement 1. Puissance installée actuelle : 18,3 MW

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

□ Les ouvrages d'évacuation :



Dans le bras est : seuil de 45 mètres de longueur avec ouverture (échancre) pour laisser écouler une portion du débit écologique (réservé)



Dans le bras ouest : évacuateur de crues (barrage) de 30 mètres de longueur muni d'une vanne gonflable pour laisser passer les hautes eaux printanières

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

□ Les ouvrages d'évacuation :

- Niveau d'eau en amont maintenu à 176,5 mètres
- Rehaussement limité du niveau de l'eau :
 - 1,2 mètre immédiatement en amont du barrage
 - 0,6 mètre à 1 km en amont du barrage
 - 0,2 mètre à 5 km en amont du barrage

En été et durant le jour, le niveau d'eau sera abaissé à 176 mètres pour permettre l'accès à la « plage » du Domaine Paré



« Plage » du Domaine Paré

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

Débit d'eau minimum à maintenir dans le lit de la rivière selon la période de l'année

Périodes	Débâts
Printemps Du 1 ^{er} mai au 15 juin	Débit de 70 m³/s pour maintenir les conditions de fraie
Été Du 16 juin au 30 septembre	Débit esthétique de 13,25 m³/s le jour et débit écologique de 3,25 m³/s la nuit
Automne-hiver Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Débit écologique de 3,25 m³/s en tout temps

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET INFRASTRUCTURES PROPOSÉES PARC ÉCOTOURISTIQUE

□ Le canal d'amenée :

- Canal ouvert qui dirige l'eau vers la centrale
- 483 mètres de longueur
- 20 à 25 mètres de largeur
- Réemploi du déblai pour la réfection des routes d'accès
- Stabilisation (enrochement) des abords du canal pour réduire les risques d'érosion



L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

La centrale :

- Située en marge du bras est de la rivière
- Sera équipée de deux groupes turbines de type Kaplan adaptés aux conditions de la 11^e chute



- Les pales peuvent s'orienter en fonction des variations de débits
- Offre un bon rendement énergétique en conditions variables



Source :
énergiedouce.com

31

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Un bâtiment conçu pour optimiser son intégration visuelle :

- Poste électrique intégré à l'intérieur la centrale
- Bâtiment excavé dans le roc
- Peu visible des points d'accès à la rivière en aval



32

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Le canal de fuite :

- Canal à la sortie de la centrale aboutissant dans un élargissement naturel de la rivière
- Longueur de 225 mètres et largeur de 20 mètres



33

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Chemin d'accès et ponts

- Travaux de réfection des chemins existants (8,7 km)
- Construction de nouveaux chemins
 - Permanents (1,3 km)
 - Temporaires (1,1 km)

34

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

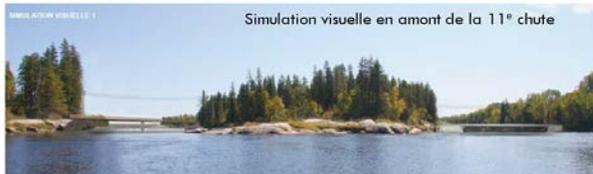
INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Chemins d'accès et ponts

□ Création d'un lien récréatif unissant les deux rives de la rivière Mistassini :

- Un pont sur le tablier de l'évacuateur de crues
- Un second pont reliant la rive est avec la plus grande île



36

L'aménagement hydroélectrique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

La ligne de transport électrique

- Ligne aérienne sur poteaux de bois pour favoriser l'intégration visuelle
- Raccordement au réseau existant du rang de la Pointe (environ 3 km)
- Longera les chemins d'accès ainsi que les nouveaux ponts
- Infrastructure relevant de la responsabilité d'Hydro-Québec

Une recherche d'innovation

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Un projet qui innove par :

- La considération des critères LEED
- La recherche au niveau des technologies avancées (ex: évaluation pour l'intégration d'hydroliennes au canal de fuite)
- L'inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offres favorisant par exemple :
 - Le choix de matériaux durables
 - Les achats locaux de biens et services
 - La réduction et compensation des émissions de gaz à effet de serre
- Sa démarche d'intégration sociale

37



Le Parc Écotouristique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

□ Parc Écotouristique :

- Mise en valeur des activités de plein-air : sentiers, belvédères, débarcadères, etc.
- Programme d'interprétation
- Concept respectant les orientations de l'initiative du Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine



Le Parc Écotouristique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE



41

Le Parc Écotouristique

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

Concept d'aménagement proposé



40

Un souci d'intégration globale au milieu

RAISON D'ÊTRE DU PROJET

INFRASTRUCTURES PROPOSÉES

PARC ÉCOTOURISTIQUE

- Des travaux et des aménagements qui limitent l'impact visuel :
 - Centrale excavée dans le roc
 - Poste électrique installé à l'intérieur de la centrale
 - Ligne de transport électrique sur poteaux de bois
 - Déboisement limité au strict minimum
 - Revêtement extérieur sobre
- Maintien d'un volume d'eau suffisant, durant la période estivale et de jour, afin de préserver l'aspect visuel de la 11^e chute (débit esthétique)
- Aménagements écotouristiques et amélioration de l'accès pour favoriser la pratique d'activités de plein-air et le tourisme local

42





Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
www.energievertelsj.ca



Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la *11^e chute de la rivière Mistassini*

Bureau de Girardville

Édifice municipal
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0
Téléphone : 418 258-3293 poste 2225

Bureau de Mashteuiatsh

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-4262
Télécopieur : 418 275-2055

Processus de préconsultation
Soirée d'information et de consultation
Atelier thématique 1 - Raison d'être du projet et infrastructures proposées

Atelier thématique 2 Impacts appréhendés et mesures d'atténuation

Séance de validation des résultats de la préconsultation

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

6 septembre 2012

Contenu

• Vocabulaire du projet	3
• Une zone d'étude, trois échelles distinctes	4
• Les principaux enjeux identifiés à partir des préoccupations exprimées	5
• Une méthodologie rigoureuse	6
• Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées	11
• Un souci d'intégration et de mise en valeur du milieu	21
• Pallier aux éventualités	29
• Viser l'amélioration continue	30
• Une collaboration étroite	32

Vocabulaire du projet

Abat-poussière	Liquide répandu sur une surface pour réduire le soulèvement de la poussière sur les routes non asphaltées
Amont	En référence à la partie la plus élevée du cours d'eau, vers la montagne ou vers la source
Aval	En référence à la partie la moins élevée du cours d'eau, vers la vallée ou vers l'embouchure
Batardeau	Construction permettant de retenir les eaux d'un cours d'eau afin d'assécher temporairement un terrain où l'on doit effectuer des travaux
Bief amont	Tronçon de rivière situé en amont du barrage où le niveau d'eau est maintenu au-dessus du niveau d'eau naturel
Bief intermédiaire ou bief à débit réduit	Tronçon de rivière situé entre le barrage et la minicentrale correspondant à la section où les débits sont réduits
Bief aval	Tronçon de rivière situé en aval de la minicentrale où l'eau est restituée au cours naturel de la rivière
Canal d'aménée	Canal que l'on construit pour diriger l'eau du cours d'eau jusqu'à la centrale
Caractérisation	Description de l'environnement du milieu d'accueil par le biais de recherches, d'inventaires et de collectes de données sur le terrain
Débit écologique	Débit minimal, aussi connu sous l'appellation débit réservé, devant être conservé en tout temps en aval du barrage afin de maintenir les écosystèmes concernés. La valeur retenue pour le projet de la 11 ^e chute est de 3,25 mètres cubes par seconde (3,25 m ³ /s)
Débit esthétique	Débit minimal devant être conservé, si le débit naturel le permet, en période touristique pendant le jour afin de préserver l'aspect visuel de la chute. La valeur retenue pour le projet de la 11 ^e chute est de 13,25 m ³ /s
Débit écologique printanier	Débit minimal devant être conservé au printemps afin de maintenir les conditions de fraie pour des espèces de poissons ciblées. La valeur retenue pour le projet de la 11 ^e chute est de 70 mètres cubes par seconde (70 m ³ /s)
Embâcles	Phénomène d'accumulation de matériaux emportés par le courant (blocs de glace, végétation, rochers, bois, etc.) dans un plan d'eau donné
Espèce à statut précaire	Espèce protégée par le gouvernement du Québec, dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée
Étude d'impact	Analyse qui vise à apprécier les répercussions environnementales et sociales d'un projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs
Exondation	Action de retrait des eaux, à l'opposé d'inondation
Faune avienne	Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée
Faune ichtyenne	Ensemble des espèces de poissons d'une région donnée
Herpétofaune	Ensemble des espèces de reptiles d'une région donnée, et par extension, des amphibiens (grenouilles, salamandres, etc.)
Impact résiduel	Impact d'une activité proposée sur l'environnement après l'application de mesures destinées à réduire ou à compenser ses effets
Jetée	Structure temporaire permettant l'accès à l'île, au centre de la rivière
Matrice	Grille d'analyse des impacts sur l'environnement
Mesure d'atténuation	Mesure destinée à réduire ou à supprimer les effets négatifs d'une activité proposée sur l'environnement et le milieu socioéconomique
Seuil déversant	Petit barrage déversant utilisé généralement pour élever le niveau d'une rivière ou d'un plan d'eau
Végétalisation (ou revégétalisation)	Technique de couverture consistant à faire croître des végétaux sur une surface à protéger, à stabiliser ou à décorer
Zone d'étude	Région prise en compte dans le cadre de l'étude d'impact d'un projet de façon à tenir compte de toutes les composantes du milieu susceptibles d'être touchées par un projet

L'étude d'impact : un outil d'aide à la décision

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a donné le mandat à des experts de différents horizons de caractériser le milieu hôte du projet, d'identifier ses impacts potentiels, d'évaluer ces derniers et de proposer des mesures d'atténuation.

L'étude d'impact est un instrument de planification qui permet de considérer les préoccupations environnementales, sociales et économiques à toutes les phases de réalisation d'un projet afin de concevoir un projet plus soucieux de son milieu récepteur. Elle tient compte de l'ensemble des composantes biologiques, physiques et humaines pouvant être affectées par le projet, tout en se concentrant sur les composantes qui subiront les impacts les plus importants. Cette évaluation permet d'éclairer les choix et la prise de décision dans le cadre de la réalisation du projet.

Une zone d'étude, trois échelles distinctes

Afin de bien caractériser le milieu d'accueil du projet de minicentrale et d'en évaluer les répercussions et retombées sociales, économiques et environnementales, trois zones d'étude ont été définies, soit :

- La zone d'influence potentielle du projet correspond à un tronçon de la rivière Mistassini et de ses tributaires en amont et en aval de la 11^e chute qui pourraient subir l'effet du rehaussement ou de l'abaissement des niveaux d'eau et de la réduction des débits à la suite de l'implantation des infrastructures. La zone :
 - s'étend sur une superficie totale de 41,2 km²;
 - comprend une portion de 1 à 3 km de part et d'autre de la rivière Mistassini;
 - inclut les routes et le tracé du futur embranchement de la ligne électrique;
 - permet de s'assurer de l'intégration de tous les éléments du milieu qui pourraient être touchés par les différentes activités du projet.
- La zone d'étude élargie couvre la portion sud du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Elle permet de :
 - tenir compte des grandes affectations du territoire;
 - considérer les projets de développement qui pourraient voir le jour dans l'environnement immédiat de la zone d'étude;
 - identifier et de décrire les principales entités administratives, les entreprises et organismes publics et privés présents sur le territoire;
 - décrire le profil socioéconomique des communautés locales qui pourraient être appelées à subir des impacts tant négatifs que positifs liés à la réalisation du projet.
- La zone d'étude régionale correspond aux limites administratives de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle a été retenue afin de :
 - cerner les enjeux socioéconomiques du projet de minicentrale;
 - identifier les composantes physiques et biologiques générales du territoire régional;
 - décrire certaines entités administratives;
 - définir les caractéristiques socioéconomiques du milieu;
 - déterminer le territoire qui sera considéré pour l'évaluation des retombées économiques régionales.

Ces zones ont été délimitées de façon à tenir compte de toutes les composantes du milieu susceptibles d'être affectées aux différentes étapes du projet.

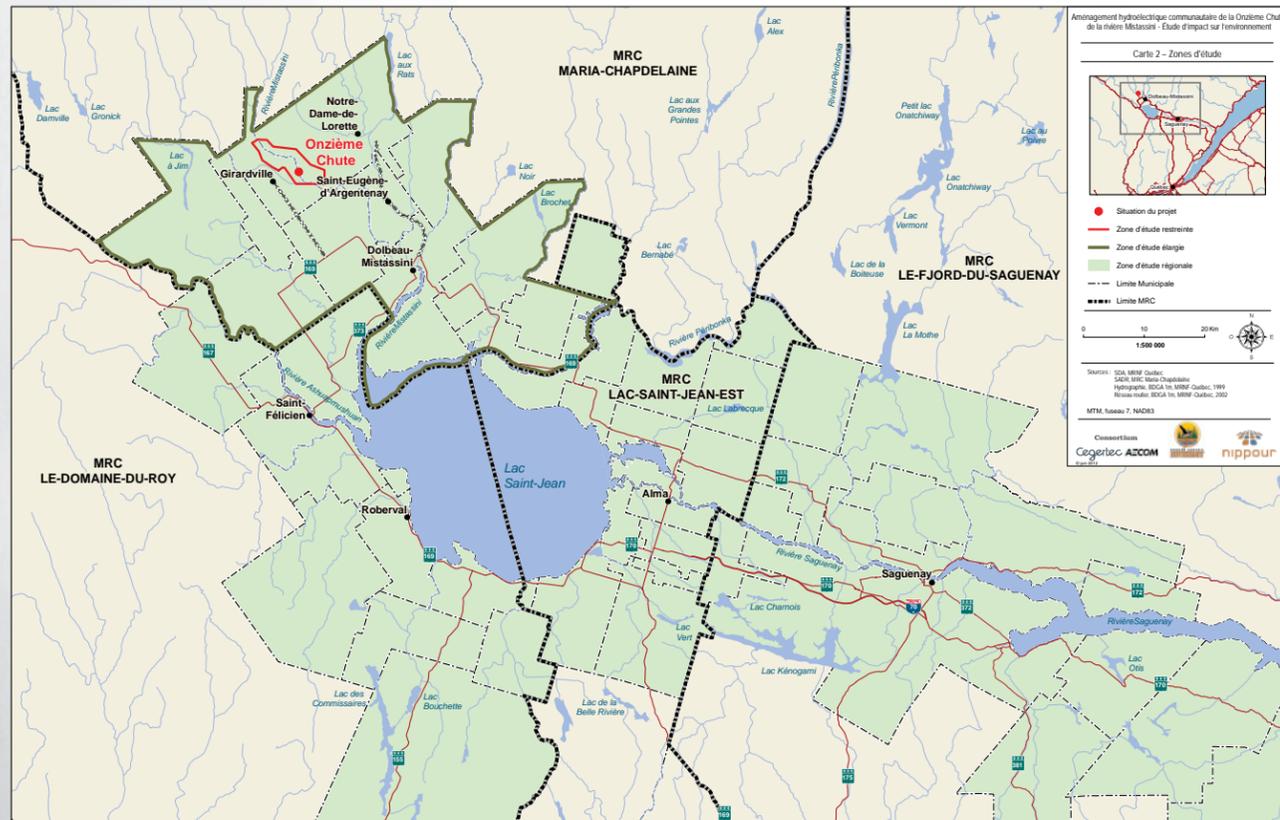
Les principaux enjeux identifiés à partir des préoccupations exprimées

La Société a réalisé de nombreuses activités de communication et d'interaction avec le milieu de façon à ce que le contenu de l'étude d'impact reflète et prenne en considération les opinions et préoccupations des citoyens et des autres parties prenantes intéressées. Ces activités, soit des séances d'information et de consultation, des rencontres individuelles avec l'agent de liaison communautaire et un étroit partenariat avec diverses organisations du milieu, ont permis de dégager les enjeux d'importance du projet et de les traiter de façon proactive à même le contenu de l'étude d'impact. De fait, ces enjeux ont fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de l'évaluation de l'ensemble des impacts potentiels et d'une attention particulière lors de l'élaboration des mesures d'atténuation. Grâce à cette démarche, le projet décrit dans l'étude d'impact présente plusieurs points d'amélioration par rapport au projet initial.

Six grands enjeux ont été identifiés lors de ces activités, soit :

1. La réduction des risques d'embâcles et d'inondations
2. La mise en valeur et l'accès au site
3. Le paysage, l'aspect visuel de la chute et des infrastructures
4. La protection de l'habitat du poisson
5. La maximisation des retombées économiques locales et régionales
6. Le maintien du banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré

Figure 1 - Les trois zones d'étude considérées



Une méthodologie rigoureuse

L'évaluation des impacts

Une méthode éprouvée a été utilisée pour évaluer les impacts du projet de minicentrale de la 11^e chute sur son environnement. L'évaluation des impacts s'appuie sur l'analyse des interactions entre le milieu hôte et les travaux à réaliser tout au long de la durée de vie du projet. Cette analyse permet de mettre en évidence les sources d'impact associées aux phases de préconstruction, de construction et d'exploitation de la minicentrale par rapport aux différentes composantes du milieu susceptibles d'être affectées.

En premier lieu, une valeur est attribuée à chacune des composantes touchées par le projet, en fonction de sa valeur sociale, politique et légale. La végétation terrestre, les retombées économiques et les différents usages du territoire sont quelques exemples des composantes évaluées, présentées en page 9.

L'évaluation du degré de perturbation (*modification négative*) ou de bonification (*modification positive*) sur chacune des composantes permet de déterminer l'intensité de l'impact (*faible, moyenne ou forte*). Puis, un indice est établi selon la durée de la modification (*courte, moyenne ou longue*) et l'intensité de l'impact. Enfin, cet indice est mis en relation avec l'étendue territoriale de l'impact (*régionale, locale ou ponctuelle*), ce qui permet d'évaluer l'importance de l'impact (*faible, moyenne ou forte*).

Une fois l'importance des impacts déterminée, des mesures d'atténuation permettant l'intégration la plus harmonieuse possible du projet dans le milieu récepteur sont identifiées. Une synthèse des impacts du projet ainsi que des mesures d'atténuation envisagées sont présentés à partir de la page 13 à 20.

Figure 2 – Cinq étapes menant à l'évaluation de l'importance de l'impact résiduel

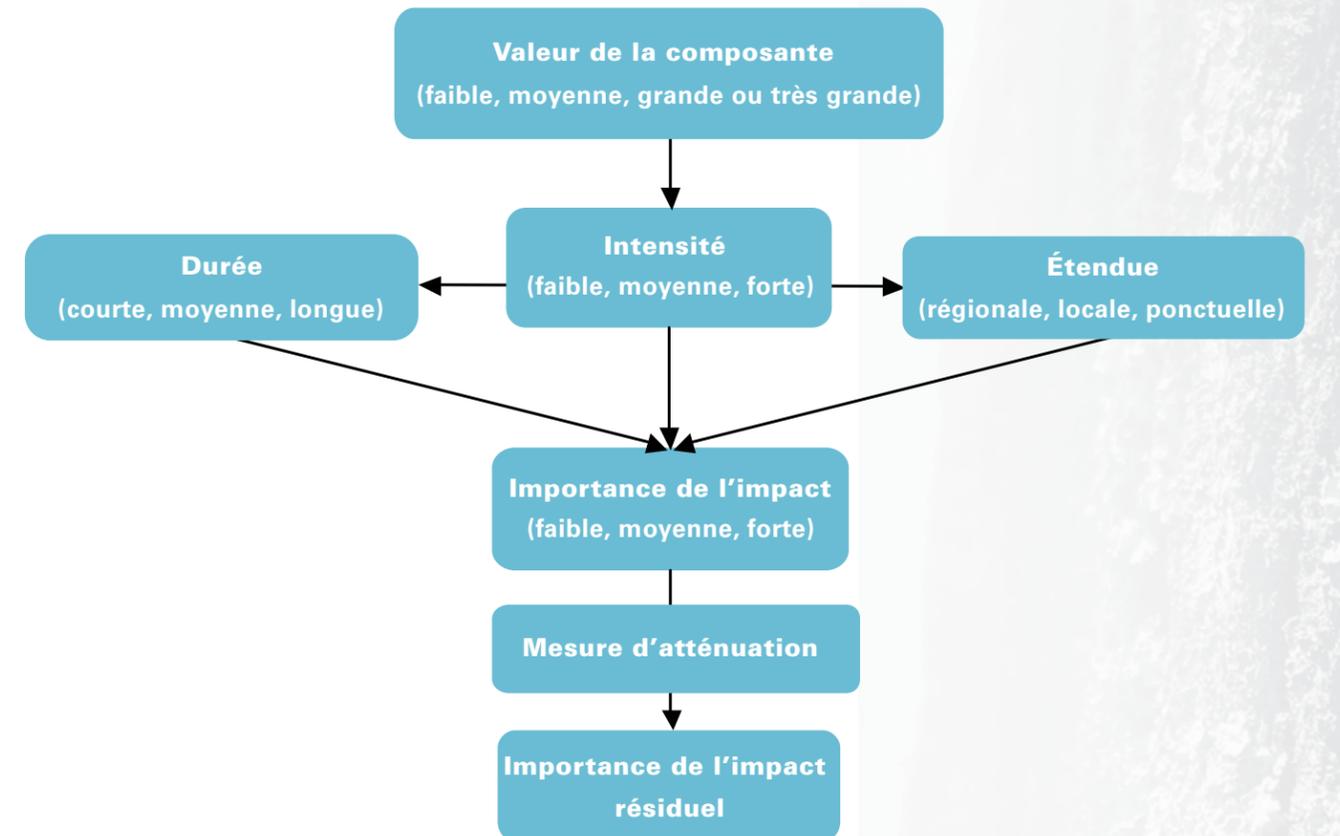


Tableau 1 : La matrice d'identification des impacts potentiels

Phase du projet	Source d'impact	Milieu physique						Milieu biologique						Milieu humain								Paysage							
		Sol et sédiments			Eau			Air	Flore		Faune et habitats				Usages				Population			Infrastructures (routes, chemins et sentiers existants)	Patrimoine et archéologie	Qualité du paysage	Observation de la 11 ^e chute				
		Surface du sol et qualité du sol	Stabilité des rives	Régime sédimentologique	Qualité de l'eau et régime	Dynamique des glaces	Conditions hydrauliques	Qualité de l'air	Végétation terrestre	Végétation riveraine et aquatique	Faune ichthyenne	Herpétofaune	Faune semi-aquatique	Faune terrestre	Faune avienne	Espèces à status particulier	Récréotourisme	Navigation	Chasse et piégeage	Pêche sportive	Villégiature					Activités forestières	Activités agricoles	Qualité de vie (ambiance sonore)	Santé et sécurité publique
Construction	Déboisement	•	•	•				•	•		•	•	•	•	•	•		•		•	•		•	•	•		•		
	Aménagement des aires de travail et d'entreposage	•			•								•	•	•	•					•			•	•	•		•	
	Aménagement des chemins d'accès	•			•			•			•	•	•	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•	•		•	
	Installation et retrait de la jetée et des batardeaux		•	•	•	•	•				•		•	•	•		•	•			•			•	•	•		•	
	Construction des ouvrages d'évacuation (seuil déversant et évacuateur de crues)	•	•	•	•	•	•				•	•	•	•	•	•					•			•	•	•		•	
	Excavation des rives (bras Est et Ouest), du canal d'amenée, de la prise d'eau et du canal de fuite	•	•	•	•	•	•				•	•	•	•	•	•					•			•	•	•		•	
	Construction de la digue de fermeture	•										•	•	•	•	•					•			•	•	•		•	
	Construction de la centrale hydroélectrique et mise en place des équipements	•			•							•	•	•	•	•					•			•	•	•		•	
	Construction de la ligne électrique	•															•				•		•	•	•		•		•
	Gestion des déblais																•				•			•	•	•		•	
	Gestion des déchets et des matières dangereuses	•			•												•				•			•	•	•		•	
	Transport, circulation et utilisation des équipements et des engins de chantier	•	•	•	•			•				•	•	•	•	•	•		•		•			•	•	•	•		•
Exploitation	Niveau d'exploitation et mode de gestion du niveau d'eau amont (présence du bief amont)		•	•	•	•	•				•	•	•				•		•									•	
	Gestion des débits et turbinage (présence du bief à débit réduit)		•	•	•	•	•				•						•											•	•
	Utilisation des chemins d'accès aux équipements	•						•								•							•		•			•	
	Présence des ouvrages d'évacuation			•		•	•									•							•	•			•	•	
	Présence du canal d'amenée, de la prise d'eau et du canal de fuite			•			•									•							•	•			•	•	
	Présence de la ligne électrique								•							•								•		•		•	
Présence de la centrale hydroélectrique															•							•	•	•		•	•		

La méthodologie retenue ne permet pas d'évaluer la valeur attribuée aux composantes du milieu physique. Seules l'étendue, l'intensité et la durée des modifications physiques sont retenues comme critères d'évaluation pour les composantes du milieu physique.

Une approche spécifique a été utilisée pour le paysage (voir p.21 et 22).

Tableau 2 : La valeur attribuée à chacune des composantes du milieu biologique et humain

Composantes du milieu	Valeur
Milieu biologique	
Végétation terrestre	Faible
Végétation riveraine et aquatique	Moyenne
Faune ichtyenne (poissons et habitats)	Forte
Herpétofaune	Moyenne
Faune terrestre et semi-aquatique	Moyenne
Faune avienne (oiseaux)	Moyenne
Espèce à statut particulier	Forte
Milieu humain	
Retombées économiques	Forte
Qualité de vie (quiétude face aux nuisances)	Forte
Santé et sécurité publique	Forte
Infrastructures et services :	
- Bâtiments et propriétés	Forte
- Réseau routier	Moyenne
Usages actuels du territoire :	
- Villégiature	Forte
- Récréotourisme	Moyenne
- Navigation	Moyenne
- Pêche sportive	Moyenne
- Chasse et piégeage	Moyenne
- Activités agricoles (bleuetières)	Moyenne
- Activités forestières	Faible
- Activités minières	Faible
Usages projetés du territoire (Parc régional des Grandes-Rivières)	Forte
Utilisation du territoire par les autochtones	Forte
Patrimoine et archéologie	Forte

Tableau 3 : La grille d'évaluation globale de l'importance des impacts

Valeur de la composante : forte

Intensité	Étendue	Durée		
		Longue	Moyenne	Courte
Forte	Régionale	Fort	Fort	Fort
	Locale	Fort	Fort	Moyen
	Ponctuelle	Fort	Moyen	Moyen
Moyenne	Régionale	Fort	Fort	Moyen
	Locale	Fort	Fort	Moyen
	Ponctuelle	Moyen	Moyen	Faible
Faible	Régionale	Fort	Moyen	Moyen
	Locale	Moyen	Moyen	Faible
	Ponctuelle	Moyen	Faible	Faible

Fort 
Moyen 
Faible 

Valeur de la composante : moyenne

Intensité	Étendue	Durée		
		Longue	Moyenne	Courte
Forte	Régionale	Fort	Fort	Moyen
	Locale	Fort	Fort	Moyen
	Ponctuelle	Moyen	Moyen	Faible
Moyenne	Régionale	Fort	Fort	Moyen
	Locale	Fort	Moyen	Faible
	Ponctuelle	Moyen	Faible	Faible
Faible	Régionale	Moyen	Moyen	Faible
	Locale	Moyen	Faible	Faible
	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible

Valeur de la composante : faible

Intensité	Étendue	Durée		
		Longue	Moyenne	Courte
Forte	Régionale	Fort	Moyen	Moyen
	Locale	Moyen	Moyen	Faible
	Ponctuelle	Moyen	Faible	Faible
Moyenne	Régionale	Moyen	Moyen	Faible
	Locale	Moyen	Faible	Faible
	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible
Faible	Régionale	Moyen	Faible	Faible
	Locale	Faible	Faible	Faible
	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible

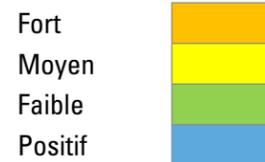


Tableau 4 : La grille d'évaluation des principaux impacts

	Composante	Impact appréhendé	Sans mesures d'atténuation	Avec mesures d'atténuation
Milieu biologique	Végétation riveraine et aquatique	Modification selon les niveaux d'eau maintenus dans le bief amont	Moyen	Moyen
	Faune ichtyenne et habitats	Perturbation des habitats, notamment pour la fraie, et risques de mortalité chez les poissons	Fort	Faible
	Faune avienne	Perte d'habitats résultant du déboisement et du défrichage et perturbation de la nidification	Moyen	Faible
Milieu humain	Retombées économiques	Création d'emplois, achats de biens et services et bénéfices tirés de la vente d'électricité	Positif	Positif
	Qualité de vie	Nuisances liées aux travaux de construction et à l'opération de la minicentrale (bruit, poussières, etc.)	Moyen	Faible
	Santé et sécurité publique	Risques d'accident	Moyen	Faible
	Bâtiments et propriétés	Perte de lots, notamment forestiers (acquisitions)	Moyen	Faible
	Routes, chemins et sentiers existants	Augmentation de l'intensité du trafic pendant la construction et détérioration des infrastructures (route 169)	Moyen	Faible
	Villégiature	Nuisances liées aux travaux de construction et aux infrastructures (bruit, poussières, restrictions d'accès, etc.)	Moyen	Faible
	Récréotourisme	Perturbation des activités récréotouristiques lors des travaux de construction et perte d'attrait en raison de la présence de la minicentrale	Moyen	Faible
Milieu humain	Navigation	Perte d'accès lors de certaines phases de construction	Moyen	Moyen
	Activités agricoles	Altération des bleuetières du secteur	Moyen	Faible
	Usages projetés du territoire	Création d'un parc récréotouristique	Positif	Positif
Paysage	Qualité du paysage	Déboisement, défrichage et présence des infrastructures	Fort	Moyen
	Observation de la chute	Modification de l'aspect visuel de la chute	Fort	Moyen

*Cette grille est basée sur les sources générant les impacts les plus importants sur le milieu.

Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées

Les pages suivantes présentent l'ensemble des principaux impacts du projet, les mesures d'atténuation proposées ainsi que l'impact résiduel qui demeurera. Afin d'alléger la présentation, seuls les impacts d'importance moyenne et forte ont été retenus. Il importe de noter que la majorité des impacts anticipés s'avère de faible importance. Les impacts sont regroupés sous trois sections, soit :

1. Le milieu physique (tableau 5)
2. Les milieux biologique et humain (tableau 6)
3. Le paysage (tableau 10)

Tableau 5 : Les impacts appréhendés sur le milieu physique et les mesures d'atténuation envisagées

Élément touché	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Principales mesures d'atténuation	Impact résiduel
Conditions hydrologiques, hydrauliques et dynamiques des glaces	Construction	- Mise en place d'une jetée et de batardeaux dans les bras Est et Ouest - Excavation des bras Est et Ouest - Construction des ouvrages	La mise en place de la jetée et des batardeaux entraînera un rehaussement temporaire des niveaux d'eau dans le bief amont et l'exondation temporaire des bras Est et Ouest. L'excavation des bras Est et Ouest et la construction des ouvrages d'évacuation aura un effet positif sur la réduction des risques d'embâcles et d'inondations.		
	Exploitation	Présence et exploitation de la centrale et des ouvrages d'évacuation	L'exploitation des ouvrages entraînera une réduction des débits dans le bief intermédiaire. Dans le bief amont, l'exploitation des ouvrages se traduira par un abaissement des niveaux d'eau en périodes de crues (>300 m³/s) et par un rehaussement des niveaux d'eau pour des débits plus faibles (<300 m³/s). Le rehaussement des niveaux dans le bief amont entraînera l'enneigement de la plage dans le secteur du Domaine Paré. L'exploitation des ouvrages aura un effet positif sur la réduction des risques d'embâcles et d'inondations dans le bief amont et sur la réduction de la production de frasil en aval de la 11 ^e chute.	- Maintenir les débits réservés écologiques pour préserver la qualité de l'eau - Du 15 juin au 30 septembre, lorsque le débit en rivière sera inférieur à 135 m³/s, abaisser le niveau d'exploitation de 50 centimètres durant le jour (entre 7 h et 19 h) afin de permettre l'utilisation de la plage du Domaine Paré par les villégiateurs du secteur. À des fins de sécurité, un panneau de signalisation sera installé en rive afin d'avertir ces usagers du retour à un niveau normal d'exploitation entre 19 h et 7 h - Appliquer un plan de gestion des débits afin d'ajouter un débit réservé esthétique de 10 m³/s au débit réservé écologique de 3,25 m³/s, durant la période estivale (15 juin au 30 septembre) et durant le jour (entre 7 h et 19 h)	Non applicable pour les composantes du milieu physique

Tableau 6 : Les impacts appréhendés sur les milieux biologique et humain et les mesures d'atténuation envisagées

Éléments touchés	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact	Principales mesures d'atténuation	Impact résiduel
Végétation aquatique et riveraine	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du bief amont - Gestion des débits et turbinage 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés végétales riveraines pourraient être modifiées selon les niveaux d'eau maintenus dans le bief amont 	Moyenne		Moyen
Faune ichtyenne (poisson)	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de la centrale et fonctionnement des turbines - Réduction des débits dans le bief intermédiaire - Rehaussement ou abaissement des niveaux d'eau dans le bief amont 	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des débits dans le bief intermédiaire entraînera l'exondation potentielle de la frayère d'un segment de la rivière (frayère confirmée pour le doré jaune et les meuniers, frayère potentielle pour le grand corégone) - Le fonctionnement de la centrale entraînera des risques de mortalité chez les poissons transitant par les turbines - Le rehaussement des niveaux du bief amont en période estivale entraînera un gain de 3,4 hectares d'habitats d'élevage et d'alimentation - L'abaissement des niveaux du bief amont en période de crue printanière pourrait avoir un impact potentiel sur la fraie du grand brochet 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un débit réservé écologique de 70 m³/s dans le bief intermédiaire durant la période de reproduction printanière du doré jaune et des meuniers (1^{er} mai au 15 juin) afin de maintenir des conditions hydrauliques adéquates sur la frayère confirmée. Durant le reste de l'année, maintenir un débit réservé écologique de 3,25 m³/s dans ce bief pour assurer la libre circulation des poissons et préserver la qualité de l'eau - Reconfigurer l'entrée amont des bras Est-principal et Est-secondaire afin que le débit réservé de 1 m³/s puisse être réparti de façon relativement équivalente entre ces deux bras 	<p>Faible</p> <p>L'impact est présumé faible sur la fraie du grand corégone dans le bief intermédiaire</p> <p>L'aménagement d'une frayère à la sortie du canal de fuite est proposé comme mesure de compensation</p>
Faune avienne (oiseaux)	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement et défrichage - Aménagement des chemins d'accès - Aménagement des aires de travail et d'entreposage - Travaux de construction et d'excavation - Transport, circulation et utilisation des équipements et des engins de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'habitats potentiels de 21 hectares pour la faune avienne résultant principalement des activités de déboisement et de défrichage - Perturbation potentielle de la nidification et destruction possible de nids si les travaux de déboisement et de défrichage sont réalisés durant la période de reproduction - Dérangement par le bruit et la présence des travailleurs et des engins de chantier 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la mesure du possible, effectuer le déboisement et le défrichage en dehors de la reproduction des oiseaux, qui s'étend du 1^{er} mai au 15 août pour le secteur, comme recommandé par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada - Maintenir les équipements, les véhicules et la machinerie en bon état de fonctionnement et assurer l'entretien régulier de ceux-ci et de tout autre matériel pouvant constituer des sources importantes de nuisances sonores. S'assurer que les silencieux du matériel utilisé sont toujours en bon état - Les mesures d'atténuation pour la végétation s'appliquent en grande partie à la protection de la faune avienne 	Faible
Retombées économiques	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les activités de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Achats de biens et services favorisant des retombées économiques locales et régionales 	Forte		Impact positif (fort)
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et exploitation de la centrale 	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus générés par la vente d'électricité à Hydro-Québec contribueront à l'essor économique des partenaires de la Société 	Forte		Impact positif (fort)

Suite page suivante

Suite page suivante

Éléments touchés	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact	Principales mesures d'atténuation	Impact résiduel
Qualité de vie	Construction	- Toutes les activités de construction	- La réalisation des travaux de construction provoquera certains désagréments (bruit, poussières, vibrations, achalandage sur les voies de circulation, etc.) pour les villégiateurs du secteur et d'autres usagers du milieu, notamment les chasseurs, les pêcheurs et les clients des entreprises en récréotourisme de Girardville	Moyenne	<p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur le projet, les travaux en cours et à venir, etc. par le biais de divers outils de communication, dont le site internet de la Société, la distribution d'un bulletin d'information dans les municipalités du secteur et l'affichage d'information sur le site des travaux <p>Qualité de l'air et poussière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'exécution des travaux, se conformer au Règlement sur la qualité de l'atmosphère et à la réglementation municipale afin d'éviter la diffusion de poussières et de contaminants dans l'environnement, au-delà de la quantité permise - Limiter les émissions de poussière provenant de la circulation des camions et des engins de chantier - Utiliser des abats-poussières certifiés par le Bureau de Normalisation du Québec ou confiner l'aire des travaux afin de contrôler les émissions de poussières provenant des activités <p>Dynamitage et gestion du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des méthodes de dynamitage et d'excavation (ex : matelas pare-éclats) qui limiteront les projections de roc et de débris ainsi que les nuisances sonores auprès des villégiateurs du secteur et des autres utilisateurs du milieu - Effectuer les travaux de dynamitage à des heures régulières pour créer une habitude dans le milieu de vie - Mettre en place un programme de gestion du bruit afin de minimiser l'impact sonore des travaux de chantier. Dans la mesure du possible, éviter d'effectuer les travaux la nuit et la fin de semaine afin de minimiser les nuisances sonores auprès des villégiateurs et des autres usagers du territoire <p>Gestion des déchets et des matières dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entrepreneurs devront ramasser quotidiennement et trier les différents déchets qu'ils vont générer selon qu'ils constituent des déchets solides (déchets domestiques, matériaux secs) au sens du Règlement sur les déchets solides en vigueur, des matières dangereuses résiduelles au sens du Règlement sur les matières dangereuses en vigueur ou des matériaux récupérables (métaux, équipements électriques, etc.) - Respecter le Règlement sur les matières dangereuses et le Règlement sur le transport des matières dangereuses - Entreposer les matières dangereuses dans un lieu sécuritaire, éloigné des voies de circulation et des lieux les plus fréquentés de la zone des travaux - Aménager un lieu d'entreposage temporaire des matières dangereuses résiduelles (MDR) qui doit comprendre un abri couvert d'un toit, fermé sur au moins trois côtés et doté d'un plancher étanche formant une cuvette d'une capacité de rétention égale au plus élevé des volumes suivants : 125 % du plus gros contenant ou 25 % du volume total de tous les contenants remplis de MDR liquides - Interdire le brûlage de tout déchet à ciel ouvert <p>Circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au cours des travaux, assurer le balisage, l'entretien et le nettoyage des voies de circulation empruntées et prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas nuire à la circulation des autres usagers de la route - Instaurer un programme de sécurité routière pour les travailleurs du chantier - Respecter les heures normales de travail pour la réalisation des activités de camionnage (entre 7 h et 19 h) afin de minimiser les nuisances auprès des résidents se trouvant en bordure des principales voies de circulation - Respecter les limites de vitesse permises 	Faible
Qualité de vie	Exploitation	- Présence et exploitation de la centrale	- L'opération de la centrale pourrait représenter une source de nuisance sonore pour les usagers du milieu qui fréquentent les alentours	Moyenne	- Respecter les règlements municipaux relatifs au bruit en milieu habité	Faible

Suite page suivante

Suite page suivante

Éléments touchés	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact	Principales mesures d'atténuation	Impact résiduel
Santé et sécurité publique	Construction	- Toutes les activités de construction	- L'exécution des travaux de construction s'accompagne d'un risque d'accident pour les différents utilisateurs du milieu qui se trouvent à proximité de la zone des travaux et pour les usagers des voies de circulation empruntées également par les véhicules lourds	Moyenne	- Élaborer un plan d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants. Ce plan d'intervention, classé dans un endroit facile d'accès et à la vue des travailleurs, contiendra un protocole d'intervention en cas d'accident. Une copie sera transmise à chaque entrepreneur. Les employés et entrepreneurs seront sensibilisés quant à leur responsabilité en cas de déversement accidentel - Munir chaque site de travail d'une trousse d'intervention d'urgence pour contenir un déversement mineur et ramasser le sol contaminé - Éviter d'effectuer des travaux dans les secteurs sensibles, à proximité de pentes instables ou près des cours d'eau lors de fortes pluies - Mettre en œuvre un programme de santé et sécurité au travail conforme à la réglementation pertinente - Baliser et contrôler l'accès aux aires de travail où se dérouleront des activités à risque (circulation de machinerie lourde, travaux d'excavation, etc.) *Les mesures d'atténuation pour la qualité de vie (plus particulièrement les items relevant de la circulation et de la qualité de l'air) s'appliquent en grande partie à la santé et à la sécurité publique	Faible
	Exploitation	- Présence et exploitation des ouvrages hydroélectriques	- L'accès aux ouvrages permanents présente un risque d'accident pour les utilisateurs du milieu et les employés du promoteur qui circulent à proximité de ces sites, si ceux-ci ne sont pas sécurisés	Moyenne	- Sécuriser les zones dangereuses pour les utilisateurs du milieu par la mise en place de clôtures de protection (ex. : sites du canal d'amenée, du canal de fuite et de la centrale) - Installer des barrières cadenassées sur le chemin d'accès permanent afin de contrôler l'accès aux aménagements hydroélectriques - En amont de l'évacuateur de crues et de l'entrée du canal d'amenée, mettre en place des estacades sur la rivière, accompagnées de pancartes d'avertissement en rive, afin de sécuriser la navigation à proximité de ces zones dangereuses	Faible
Bâtiments et propriétés	Construction	- Acquisition de parcelles de terrain privé	- Le projet requiert l'acquisition de lots et de parties de lots forestiers, totalisant 70,2 hectares, chez trois propriétaires différents	Moyenne	- Toute acquisition de lot ou de partie de lot sera négociée de gré à gré avec les propriétaires concernés	Faible
Réseau routier	Construction	- Transport, circulation et utilisation des engins et des équipements de chantier	- Augmentation de l'intensité du trafic sur la route 169, à la hauteur de Dolbeau-Mistassini - Risque de détérioration de la chaussée de la route 169	Moyenne	- Réparer tout dommage causé aux infrastructures routières municipales et réparer l'orniérage sur le chemin forestier de Notre-Dame-de-Lorette. - Voir également les mesures proposées en matière de circulation à la section sur la qualité de vie	Faible
Villégiature	Construction	- Toutes les activités de construction	- Les travaux de construction pourraient engendrer des nuisances et des inconvénients (bruit, poussières, vibrations, achalandage sur les voies de circulation, restrictions d'accès, etc.) pour la plupart des villégiateurs du secteur	Moyenne	- Voir section sur la qualité de vie	Faible
		- La plupart des activités de construction	- En rive gauche, les travaux de construction risquent de générer des nuisances importantes pour le villégiateur du lot 19A	Moyenne		Moyen
		- Aménagement de la jetée - Installation des batardeaux	- La présence de la jetée et des batardeaux (bras Est et Ouest) provoquera un léger rehaussement du niveau de l'eau dans le bief amont qui pourrait limiter l'utilisation de la plage du Domaine Paré par les villégiateurs du secteur durant deux étés	Moyenne		Moyen
	Exploitation	- Présence du bief amont - Gestion des débits et turbinage	- Le rehaussement du niveau d'eau dans le bief amont risque de perturber les activités de baignade des villégiateurs du Domaine Paré, puisque la plage située à cet endroit sera ennoyée lors de conditions normales d'exploitation	Forte	- Durant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, lorsque le débit en rivière sera inférieur à 135 m³/s, il est prévu d'abaisser le niveau d'exploitation de 50 centimètres durant le jour (entre 7 h et 19 h) afin de permettre l'utilisation de la plage du Domaine Paré par les villégiateurs du secteur. À des fins de sécurité, un panneau de signalisation sera installé en rive afin d'avertir ces usagers du retour à un niveau normal d'exploitation entre 19 h et 7 h	Faible
		- Présence et exploitation de la centrale	- En rive gauche, la réalisation du projet aura pour impact de couper définitivement l'accès dont dispose actuellement le villégiateur du lot 19A pour se rendre à la rivière Mistassini	Forte	- En phase d'exploitation, maintenir un accès à la rivière pour le villégiateur du lot 19A via le tablier de la centrale	Faible

Suite page suivante

Suite page suivante

Éléments touchés	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact	Principales mesures d'atténuation	Impact résiduel
Récrotourisme	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des chemins d'accès - Travaux d'excavation et de construction - Transport, circulation et utilisation des équipements et des engins de chantier 	- La présence du chantier et les nuisances liées aux activités de construction (bruit, poussières, achalandage sur les voies de circulation, restrictions d'accès, etc.) risquent de diminuer l'attrait du site de la 11 ^e chute et d'affecter la qualité de l'expérience des visiteurs (quadistes, motoneigistes, villégiateurs et clientèle des entreprises récréotouristiques de Girardville)	Moyenne	- Voir section sur la qualité de vie	Faible
	Exploitation	- Présence et exploitation de la centrale	- Le projet récréotouristique de la 11 ^e chute proposé par le promoteur favorisera une accessibilité publique à ce secteur de la rivière Mistassini et permettra d'y développer un nouveau site touristique susceptible de générer un achalandage important	Forte		Impact positif (fort)
		- Présence et exploitation des ouvrages hydroélectriques	- La présence des ouvrages hydroélectriques risque de diminuer l'attrait du site pour certains adeptes de plein air qui préfèrent s'adonner à leurs activités dans un environnement naturel non perturbé	Moyenne	- Mettre en œuvre le projet récréotouristique de la 11 ^e chute à la fin des travaux de construction et assurer l'intégration du site au projet de Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine	Faible
Navigation	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la jetée - Installation des batardeaux 	- Dans le bras Est, perte d'accessibilité pour la navigation de la mi-juin à la mi-août 2013 et de la mi-juillet au début du mois d'octobre 2014 en raison de la présence de la jetée et du batardeau	Moyenne	- Avant le début des travaux, informer les entreprises en plein air de Girardville et la Fédération québécoise du canot et du kayak concernant l'inaccessibilité du bras Est à la navigation durant une partie des étés 2013 et 2014	Moyen
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des débits et turbinage - Présence du seuil déversant 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le bief intermédiaire, la gestion hydraulique des ouvrages aura pour effet d'abaisser le niveau d'eau dans la zone des rapides, ce qui pourrait perturber les activités de kayak en eaux vives de l'entreprise Aventuraïd - La présence du seuil déversant rendra inaccessible le sentier de portage de la rive gauche 	Moyenne	- Dans le cadre du projet récréotouristique, aménager des débarcadères et des sentiers récréatifs qui pourront être utilisés notamment par les canots-campeurs et les kayakistes qui transitent entre l'amont et l'aval de la chute. Aménager également une rampe de mise à l'eau en rive gauche du bief aval sur le lot 15A du rang V, à proximité de l'embouchure de la rivière Ouasiemscas	Moyen
Activités agricoles	Exploitation	- Utilisation des chemins d'accès aux équipements	- Risque d'altération des bleuetières environnantes par l'émission de poussières dans l'air lors des déplacements du personnel d'entretien de la centrale sur les voies d'accès non pavées	Moyenne	- Voir section sur la qualité de vie (items relevant de la qualité de l'air)	Faible
Usages projetés du territoire	Exploitation	- Présence et exploitation de la centrale	- Le projet récréotouristique permettra d'intégrer le site au projet de Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine	Forte		Impact positif (fort)

Un souci d'intégration et de mise en valeur du milieu

Impacts appréhendés sur le paysage et mesures d'atténuation envisagées

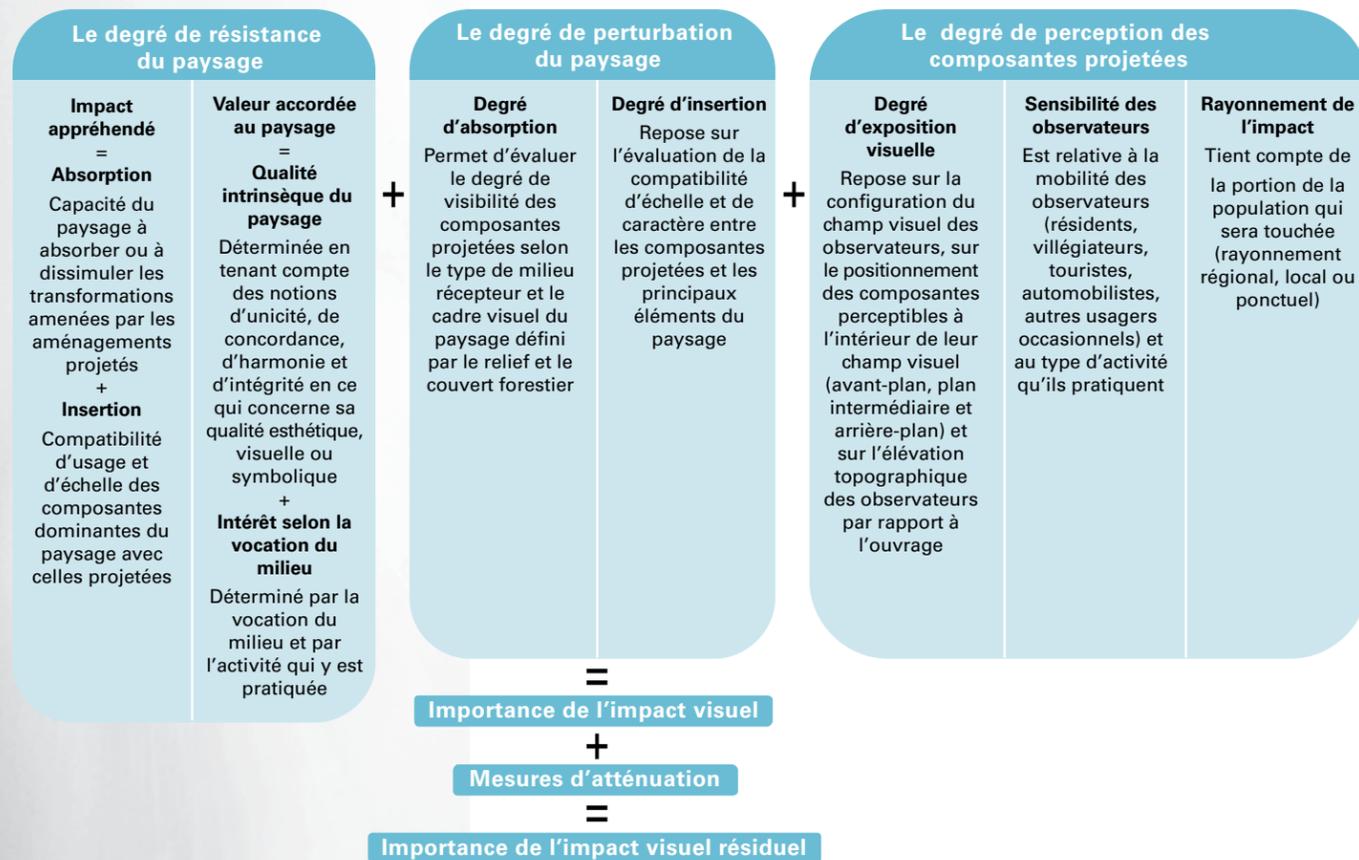
L'identification et l'évaluation des impacts sur le paysage s'appuient sur les caractéristiques paysagères intrinsèques de la zone d'étude ainsi que sur les valeurs et les préoccupations soulevées des parties prenantes intéressées. La méthodologie d'évaluation utilisée s'inspire de récentes analyses du paysage réalisées dans le cadre de projets d'aménagements de minicentrales hydroélectriques, dont celui de Val-Jalbert, et adaptées au contexte du projet de la 11^e chute. De par sa structure d'évaluation systématique, l'approche méthodologique préconisée est similaire à celle employée pour la détermination des impacts sur les milieux naturel et humain.

Spécifiquement, l'importance de l'impact visuel est déterminée par le biais de trois paramètres, à savoir :

1. La résistance du paysage
2. Le degré de perturbation du paysage
3. Le degré de perception des composantes projetées

En fonction de l'évaluation de l'importance de l'impact appréhendé, des mesures d'atténuation correspondantes sont proposées afin d'assurer une intégration et une harmonie visuelle entre les composantes du projet et les paysages. Cette procédure permet de subdiviser un impact visuel résiduel sous trois catégories, soit fort, moyen et faible.

Tableau 7 : Principales étapes menant à l'évaluation de l'importance de l'impact visuel résiduel

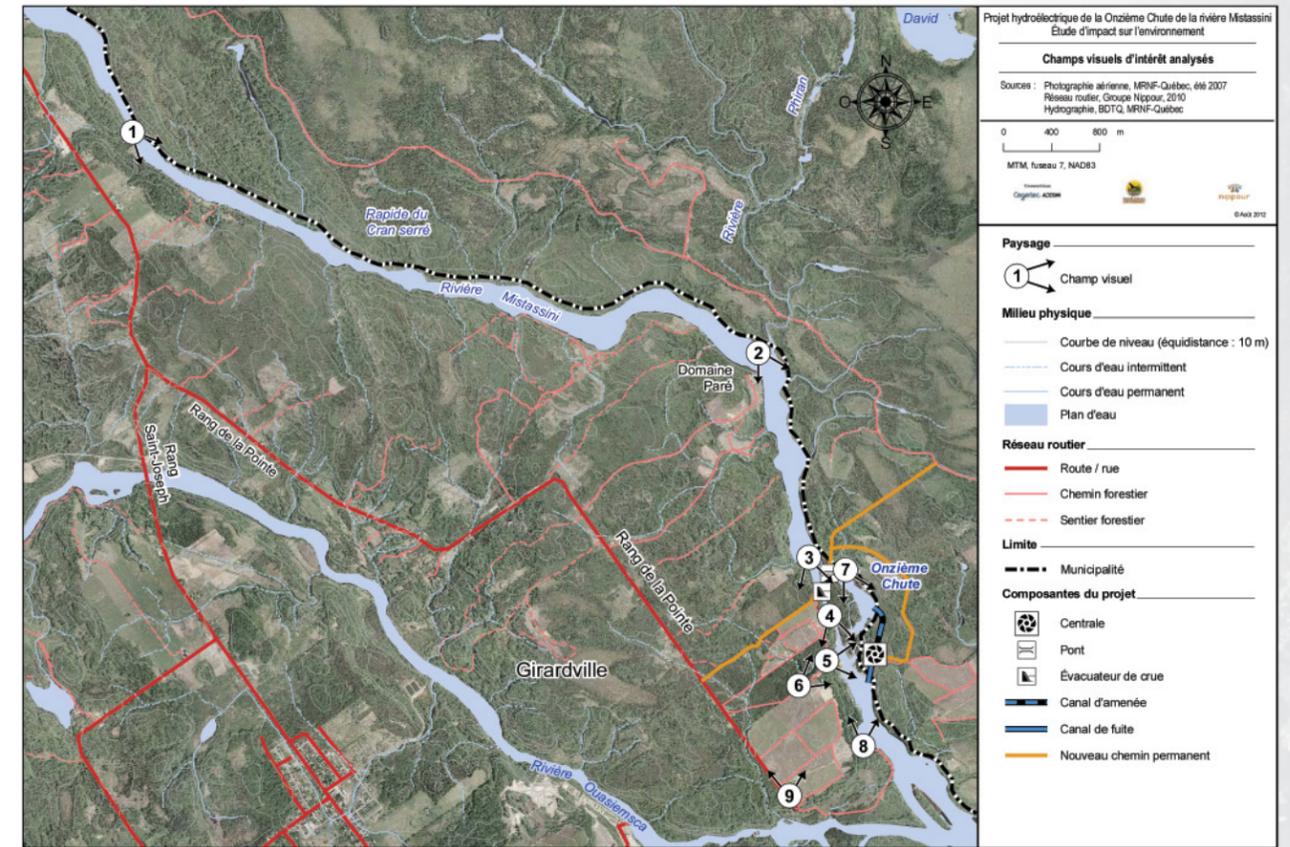


Étant donné la particularité de l'évaluation des impacts visuels, la détermination de leur importance est réalisée à l'aide d'une grille différente des autres impacts. La méthodologie permettant d'établir cette importance est présentée ci-dessous. Il faut noter que des impacts positifs sur le paysage sont aussi appréhendés, bien qu'ils n'aient pas été intégrés aux tableaux suivants, afin d'en alléger le contenu.

Tableau 8 : Grille globale de détermination de l'importance de l'impact visuel

À l'échelle du paysage	À l'échelle du champ visuel		Importance de l'impact visuel
	Degré de perturbation	Degré de perception	
Contrainte ou très forte	Fort	Fort Moyen Faible	Forte
	Moyen	Fort Moyen Faible	Forte Moyenne Moyenne
	Faible	Fort Moyen Faible	Moyenne Faible Faible
Forte	Fort	Fort Moyen Faible	Forte Forte Moyenne
	Moyen	Fort Moyen Faible	Forte Moyenne Moyenne
	Faible	Fort Moyen Faible	Moyenne Faible Faible
Moyenne	Fort	Fort Moyen Faible	Forte Moyenne Moyenne
	Moyen	Fort Moyen Faible	Moyenne Moyenne Faible
	Faible	Fort Moyen Faible	Faible
Faible	Fort	Fort Moyen Faible	Moyenne Faible Faible
	Moyen Faible	Fort Moyen Faible	Faible

Carte des champs visuels (carte 2)



Plusieurs champs visuels d'intérêt ont été analysés dans le cadre de l'étude d'impact. Ils sont identifiés sur la carte 2 et détaillés dans le [tableau 9](#). Puis, à la suite de l'identification et de l'analyse de ces champs visuels, les impacts appréhendés sur le paysage et les mesures d'atténuation ont pu être définis et évalués ([tableau 10](#)).

Tableau 9 : Champs visuels d'intérêt analysés

	1 Bief amont	2 Bief amont	3 Bief amont	4 Bief intermédiaire
Champs visuels				
Position de l'observateur	- Champ visuel dans l'axe de la rivière près du secteur de villégiature projeté Bo-Réal	- Champ visuel dans l'axe de la rivière près du Domaine Paré	- Champ visuel dans l'axe du bras Ouest	- Champ visuel dans l'axe de la rivière, premier seuil du bras Ouest
Configuration	- Vue ouverte et peu profonde, limitée par la sinuosité du lit et par les versants boisés	- Vue ouverte et profonde, bordée de versants évasés et boisés	- Vue profonde et cadrée par les versants boisés	- Vue cadrée par les berges rocheuses et les versants boisés
Composition	- Avant-plan : rivière calme, berges naturelles avec végétation arbustive et arborescente - Plan intermédiaire : versants boisés encadrant la rivière - Arrière-plan : rive droite aval boisée	- Avant-plan : rivière calme, berges de roc et de sable avec végétation arbustive et arborescente - Plan intermédiaire : versant boisé encadrant la rivière - Arrière-plan : rive droite aval boisée	- Avant-plan : rivière calme, berges de roc avec végétation arborescente - Plan intermédiaire : berges de roc et versants boisés - Arrière-plan : versant boisé	- Avant-plan : seuil, lame d'eau, vague déferlante, berges de roc et végétation arborescente - Plan intermédiaire : remous, train de vagues, berges de roc et versants boisés - Arrière-plan : rivière calme, rive droite boisée

	5 Bief intermédiaire	6 Bief intermédiaire	7 Bief intermédiaire
Champs visuels			
Position de l'observateur	- Champ visuel du site de villégiature en rive droite	- Champ visuel de la résidence de villégiature en haut de talus, dans l'axe du chemin d'accès en rive droite - Vue en plongée sur la chute principale du bras Est et sur le pied de la chute du bras Ouest	- Champ visuel dans l'axe du bras Est
Configuration	- Vue ouverte et peu profonde sur la 11 ^e chute, bras Ouest, bras Est et rive gauche	- Vue en plongée et cadrée par le relief et la végétation arborescente qui couvre le talus riverain	- Vue ouverte et peu profonde, limitée par la sinuosité du lit et par les versants boisés
Composition	- Avant-plan : rive droite aménagée, végétation herbacée, arbustes et arbres dispersés en rive - Plan intermédiaire : eaux vives du bras Ouest, chute du bras Est et rives de roc et boisées - Arrière-plan : aucun	- Avant-plan : chemin d'accès et couvert boisé du talus - Plan intermédiaire : pied du bras Ouest, chute principale du bras Est et berges de roc et talus boisés - Arrière-plan : versant boisé qui referme rapidement la vue	- Avant-plan : rivière calme, berges de roc et de sable avec végétation arbustive et arborescente - Plan intermédiaire : Rive gauche de sable avec couvert boisé - Arrière-plan : aucun

	8 Bief aval	9 Bleuetières
Champs visuels		
Position de l'observateur	- Champ visuel à partir d'un chalet de villégiature en rive droite	- Champ visuel à partir du chemin d'accès au secteur de villégiature en rive droite
Configuration	- Vue ouverte et dégagée qui rejoint la 11 ^e chute en arrière-plan	- Vue ouverte et dégagée, mais peu profonde sur la bleuetière
Composition	- Avant-plan : rive droite, végétation arbustive et plan d'eau calme - Plan intermédiaire : plan d'eau calme et rives de roc et boisées - Arrière-plan : 11 ^e chute et île boisée	- Avant-plan : friche herbacée et plants de bleuets - Plan intermédiaire : bleuetière et lisière boisée périphérique - Arrière-plan : lisière boisée périphérique

Tableau 10 : Les impacts appréhendés sur le paysage et les mesures d'atténuation envisagées

Zone ou équipement	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact visuel	Mesures d'atténuation	Impact résiduel	
Bief amont de la rivière Mistassini	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement - Aménagement des aires de travail - Installation et retrait des crêtes batardeaux - Construction des ouvrages de retenue, des ponts et de la ligne électrique - Excavation des rives 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du cadre visuel de la rivière perçu à partir des embarcations - Déboisement des aires de travail - Présence des batardeaux en amont du bras Ouest et Est successivement - Présence de tous les équipements de chantier et des matériaux liés à la construction des ouvrages de retenue, aux ponts et à la ligne électrique - Exposition des parois de roc dynamité - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 2 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - À la fin des travaux, niveler les aires de travail et les aires d'entreposage des matériaux selon la topographie du milieu environnant. Rétablir le drainage, creuser au besoin des fossés pour assurer un bon drainage du sol et stabiliser les terrains susceptibles d'être érodés. Épandre la terre végétale mise de côté au début des travaux sur toutes les surfaces de travail, d'entreposage ou endommagées, si le volume est suffisant - Les rives altérées devront faire l'objet d'une restauration comprenant la stabilisation des pentes et la revégétalisation des surfaces - Restaurer la bande riveraine détériorée par les travaux au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci, de manière à reproduire la rive naturelle du cours d'eau - Ensemencer et reboiser les aires perturbées immédiatement après la fin des travaux afin d'assurer une reprise végétale rapide sur les surfaces mises à nu. Des espèces indigènes seront utilisées en conformité avec le Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines au Québec. Les plants de reboisement et mélanges de semences proviendront de fournisseurs accrédités - Reboiser les aires de travail temporaires (ex.: zones d'entreposage des matériaux, installations de chantier, chemins de construction) afin de reconstituer un couvert forestier à ces endroits. Cette mesure implique les activités suivantes : recouvrir les sites à restaurer d'une couche suffisante de terre organique, utiliser des espèces indigènes adaptées au milieu et faire un suivi sur une période de 24 mois après la fin du reboisement. 	Faible	
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'ouvrage de retenue et du pont dans le bras Ouest, du pont dans le bras Est et de la ligne électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du cadre visuel de la rivière perçu à partir d'embarcations sur la rivière - Barrières visuelles créées par la présence des ponts au-dessus de la rivière et artificialisation des rives aux sites des ouvrages - Exposition des parois de roc dynamité - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 3 	Moyenne		Moyen	
Bief intermédiaire de la rivière Mistassini	Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement - Construction des ouvrages de retenue, des ponts et de la ligne électrique - Excavation des rives - Construction des batardeaux et assèchement en alternance des bras Est et Ouest - Construction du canal d'amenée 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du cadre visuel du bras Est perçu à partir du chalet de villégiature situé en haut de talus en rive droite - Présence des équipements de chantier et des matériaux liés à la construction du seuil déversant dans le bras Est - Assèchement du lit du bras Est - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 6 - Modification du cadre visuel du bras Ouest perçu à partir du site de villégiature au pied des rapides en rive droite - Assèchement du lit et des rapides dans le bras Ouest - Élargissement du lit du bras Ouest et exposition des parois de roc dynamité - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 5 	Forte		Fort	
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des ouvrages de retenue, des ponts, de la ligne électrique et du canal d'amenée 	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications du cadre visuel du bief intermédiaire et de l'apparence visuelle de la 11^e chute (rapides du bras Ouest et chutes du bras Est) perçus à partir des points d'accès en rive et du bief aval - Présence des ouvrages de retenue, des ponts et de la ligne électrique - Présence du canal d'amenée dans le bras Est - Rehaussement du niveau d'eau en amont du seuil et ennoisement léger des rives - Modification de la qualité esthétique des champs visuels 4, 5, 6 et 7 	Moyenne		Moyen	
		<ul style="list-style-type: none"> - Présence des ponts dans les bras Est et Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux points d'accès en rive en lien avec le projet récréotouristique 		Impact positif		Impact positif
		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des débits et turbinage 	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications du cadre visuel du bief intermédiaire et de l'apparence visuelle de la 11^e chute (rapides du bras Ouest et chutes du bras Est) perçus à partir des points d'accès en rive et du bief aval, de jour et durant la période estivale du 15 juin au 30 septembre - Modification de la qualité esthétique des champs visuels nos 4, 5 et 6 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer un plan de gestion des débits afin d'ajouter un débit réservé esthétique de 10 m³/s au débit réservé écologique de 3,25 m³/s, durant la période estivale (15 juin au 30 septembre) et durant le jour (entre 7 h et 19 h) - Durant la phase de construction, simuler le passage d'un débit de 12,25 m³/s dans le bras Ouest et valider l'efficacité de la mesure d'atténuation proposée. Appliquer des mesures d'atténuation complémentaires au besoin. 	Moyen	

Suite page suivante

Suite page suivante

Zone ou équipement	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact visuel	Mesures d'atténuation	Impact résiduel
			- Modifications du cadre visuel du bief intermédiaire et de l'apparence visuelle de la 11 ^e chute (<i>rapides du bras Ouest et chutes du bras Est</i>) perçus à partir des points d'accès en rive et du bief aval, en tout temps entre le 30 septembre et le 1 ^{er} mai et de nuit entre le 15 juin et le 30 septembre - Modification de la qualité esthétique des champs visuels nos 4, 5 et 6	Moyenne		Moyen
			- Modification du cadre visuel du bief intermédiaire et de l'apparence visuelle de la 11 ^e chute (<i>rapides du bras Ouest et chutes du bras Est</i>) perçus à partir des points d'accès en rive et du bief aval, en tout temps entre le 1 ^{er} mai et le 15 juin - Modification de la qualité esthétique des champs visuels nos 4, 5 et 6	Moyenne	- Maintenir un débit réservé écologique de 70 m ³ /s durant la période de reproduction du doré jaune et des meuniers (1 ^{er} mai au 15 juin)	Faible
Bief aval de la rivière Mistassini	Exploitation	- Gestion des débits et turbinage	- Modification de l'apparence visuelle des rapides du bras Ouest perçue à partir d'embarcations et du secteur de villégiature en rive droite, de jour et durant la période estivale du 15 juin au 30 septembre - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 8	Moyenne	- Mêmes mesures que pour le bief intermédiaire	Faible
			- Modification de l'apparence visuelle de la 11 ^e chute à partir d'embarcations et du secteur de villégiature en rive droite, en tout temps entre le 30 septembre et le 1 ^{er} mai et de nuit, entre le 15 juin et le 30 septembre - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 8	Moyenne		Moyen
			- Modifications du cadre visuel du bief intermédiaire et de l'apparence visuelle de la 11 ^e chute, à partir d'embarcations et du secteur de villégiature en rive droite, en tout temps entre le 1 ^{er} mai et le 15 juin. - Modification de la qualité esthétique du champ visuel 8	Moyenne	- Maintenir un débit réservé écologique de 70 m ³ /s durant la période de reproduction printanière du doré jaune et des meuniers (1 ^{er} mai au 15 juin)	Faible

Pallier aux éventualités

Gestion des imprévus et mesures d'urgence

La rivière Mistassini est un cours d'eau majeur qui présente des risques d'embâcles et d'inondations fréquents en période de crue printanière. Des embâcles ayant causé des inondations importantes ont été souvent observés en amont de la 11^e chute par le passé, notamment en décembre 2010 et en mai 2011. La réduction des risques d'embâcles et d'inondations dans la zone d'influence du projet a donc été retenue comme un critère essentiel à sa conception.

Afin d'atteindre cet objectif, l'aménagement hydroélectrique prévoit une amélioration de la capacité d'évacuation des débits et des glaces dans le bief amont de la 11^e chute grâce aux excavations qui seront réalisées dans les bras Ouest et Est et aux ouvrages d'évacuation qui seront construits dans ces deux bras. Ainsi, en conditions de crues (*au-delà de 300 m³/s*), le niveau d'eau sera réduit par rapport aux conditions naturelles dans le bief amont et les glaces seront évacuées plus facilement au niveau des ouvrages d'évacuation. Il s'agit d'un effet positif du projet puisque cela permettra de réduire les risques d'embâcles et d'inondations par rapport aux conditions actuelles.

Un plan de mesures d'urgence environnementale sera également appliqué durant la phase de construction. La Société mettra en place un système de prévention et d'intervention qui permettra d'identifier les personnes et les autorités responsables, ainsi que la procédure à suivre en cas d'urgence environnementale, par exemple, lors d'un déversement accidentel de contaminant.

Viser l'amélioration continue

Programme de surveillance et de suivi

L'évaluation des impacts du projet de minicentrale de la 11^e chute aura permis à la Société d'identifier les aspects du projet qui nécessitent une attention particulière, de même que les mesures à mettre en place de façon à en atténuer les effets sur l'environnement et le milieu. Ces mesures feront l'objet d'une surveillance et d'un suivi adéquats dans une perspective de protection de l'environnement et d'amélioration continue du projet et de ses opérations.

Tout au long de la construction des infrastructures et de leurs opérations, la Société mettra en place un programme de surveillance environnementale afin de s'assurer de l'application de l'ensemble des mesures d'atténuation contenues dans l'étude d'impact, les plans et devis du projet et les conditions du décret et certificat d'autorisation des autorités gouvernementales. De plus, la phase de construction sera régie par les lois et les règlements d'application suivants :

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur les pêches
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
- Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public
- Règlement sur les carrières et sablières
- Règlement sur les déchets solides
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère
- Règlement sur les matières dangereuses
- Règlement sur l'eau potable
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

À cela s'ajoute un volet de suivi environnemental qui a pour but de vérifier la justesse de l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation et d'apporter des correctifs au besoin. **Ce suivi porte sur sept aspects :**

1. Le suivi de la qualité de l'eau

- Suivi de la température et du niveau d'oxygène dans l'eau dans le bief intermédiaire au cours de l'été

2. L'habitat du poisson

- Suivi des caractéristiques physiques et de l'utilisation de la frayère à doré jaune et à meuniers du bief intermédiaire pour vérifier l'efficacité du débit écologique printanier
- Suivi des risques de confinement des poissons dans des poches d'eau dans le bief intermédiaire suite à la réduction du débit réservé de 13,25 m³/s (durant le jour) à 3,25 m³/s (durant la nuit) en période estivale
- Suivi des caractéristiques physiques et de l'utilisation de la frayère qui sera aménagée à la sortie du canal de fuite en guise de mesure de compensation du projet

3. La végétation terrestre et riveraine

- Suivi du taux de survie des végétaux dans les aires perturbées à revégétaliser (ensemencement et reboisement) afin d'assurer un taux de recouvrement d'au moins 80 % sur ces surfaces

4. Maintien du banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré

- Suivi de l'état de la plage du Domaine Paré en été afin de vérifier l'efficacité de la mesure d'atténuation qui consiste à abaisser le niveau d'eau de 50 cm durant l'été (de jour) lorsque le débit en rivière sera inférieur à 135 m³/s

5. Projet récréotouristique

- Suivi des aménagements récréotouristiques, particulièrement les infrastructures destinées aux canoteurs et kayakistes (sentiers de portage, débarcadères et sites de camping rustique), afin de valider l'efficacité de ces installations auprès de la clientèle ciblée

6. Retombées économiques

- Suivi des retombées économiques du projet en phase de construction

7. Intégration visuelle des ouvrages

- Suivi des impacts visuels liés à la présence des ouvrages et à la réduction des débits dans la 11^e chute afin de vérifier l'efficacité des mesures d'intégration des ouvrages dans le paysage et l'efficacité du débit réservé esthétique proposé

Une collaboration étroite

Afin de favoriser l'intégration du projet au milieu et de participer à la vocation récréotouristique du secteur, le projet, ainsi que les mesures proposées pour atténuer ou maximiser certains impacts, ont été définis en collaboration avec une multitude d'intervenants qui resteront engagés tout au long de la mise en oeuvre du projet et des opérations.

Voici quelques exemples qui témoignent de cette collaboration étroite :

- Plan de maximisation des retombées économiques en phase d'élaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CMAX)
- Collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine pour l'intégration du Parc Écotouristique au Parc régional des Grandes-Rivières et pour la prise en charge des équipements et de leur entretien
- Lien de communication maintenu avec les riverains tout au long du développement du projet
- Rencontres avec des organismes et sites de villégiature concernés par le projet (Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean, Domaine Paré, etc.)
- Processus de préconsultation comprenant quatre assemblées publiques



Atelier thématique sur les impacts et mesures d'atténuation du projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert (31 mars 2011)

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute
Processus de préconsultation

Atelier 2 : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

Tenue à la salle Rive Gauche
Motel Chute des Pères, Dolbeau-Mistassini
Le 6 septembre 2012

Compte rendu

par :



2240, rue Montpetit, 2^e étage
Jonquière (Québec)
G7X 6A3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2.	PRÉSENTATION DES IMPACTS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION.....	1
3.	ATELIERS EN TABLE RONDE	2
3.1.	Le milieu physique	3
3.2.	Le milieu biologique.....	4
3.3.	Le milieu humain	5
3.4.	Le paysage	6
4.	PAUSE	7
5.	PLÉNIÈRE.....	7
6.	FIN DE LA RENCONTRE	10

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation : <i>Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées</i>

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La réunion débute à 19 h 05.

M. André Delisle, l'animateur, souhaite la bienvenue aux participants pour cet atelier thématique dans le cadre du projet de minicentrale hydroélectrique à la 11^e chute. Il donne la parole à M. Denis Taillon, président et porte-parole de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

M. Taillon remercie les participants de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il souligne que le processus de préconsultation est une étape importante, car il s'agit d'une opportunité pour les citoyens de s'approprier le projet ainsi que d'une occasion pour la Société de vérifier que son projet répond bien aux attentes de la population.

M. Taillon souligne que le projet est en constante évolution, ce qui permet d'y intégrer les préoccupations soulevées par les citoyens. Il mentionne que la possibilité de déplacer les ponts prévus en amont de la 11^e chute est en cours d'évaluation.

M. Delisle remercie M. Taillon pour son intervention. Il annonce que la séance portera sur les impacts appréhendés du projet et les mesures d'atténuation envisagées. Afin de bénéficier de plus de temps pour discuter, la salle a été divisée entre deux tables rondes. Il s'agit d'une occasion de se prononcer sur les différents impacts du projet. M. Delisle note qu'une présentation plus générale sera d'abord effectuée par M. Taillon. Ensuite, le travail en deux ateliers aura lieu et sera suivi d'une présentation des résultats des discussions ainsi que d'un échange en plénière.

2. PRÉSENTATION DES IMPACTS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION

M. Taillon poursuit avec la présentation des principaux impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées. Les points suivants sont abordés :

- L'étude d'impact sur l'environnement
- Les préoccupations sociales soulevées et traitées
- La méthodologie d'évaluation
- Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées
- La surveillance et le suivi environnemental

La présentation se trouve à l'annexe 3.

3. ATELIERS EN TABLE RONDE

M. Delisle remercie M. Taillon pour sa présentation. Il explique le déroulement des ateliers. Les participants sont dispersés aux deux tables de la salle. Chacune des tables aura l'occasion de discuter à tour de rôle des deux thèmes proposés, soit :

1. Les impacts sur les milieux biologique et humain
2. Les impacts sur le paysage et le milieu physique

Pour chacun des thèmes, cinq personnes se joindront au groupe de participants : un animateur, deux rapporteurs et deux experts des sujets traités. Ces derniers pourront fournir des réponses aux interrogations des participants.

La première thématique sera animée par M. Benoit Théberge et traitera des impacts sur les milieux biologique et humain. Mme Catherine Thibeault et Mme Marion Toucas se chargeront de la prise de notes. M. Stéphane Bernard sera l'expert pour le milieu humain et M. Sylvain Lacasse, l'expert pour le milieu biologique. L'animatrice de la deuxième thématique sera Mme Julie Malo-Sauvé, accompagnée de Mme Peggy Henry et M. Simon Gagné, rapporteurs, et MM. Jean-François Mercier et Benoit Turgeon, experts du milieu physique. Mme Élane Bougie y sera aussi en tant qu'experte du paysage.

Chacune des équipes se déplacera d'une table à l'autre. Les échanges dureront 30 minutes pour chacun des thèmes. Ils débuteront par une courte présentation des principaux impacts et des mesures d'atténuation proposées. Ils poursuivront en répondant aux questions et en notant les commentaires des participants. L'objectif de ces échanges, comme le souligne M. Delisle, est de permettre aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs commentaires et leurs réactions par rapport aux impacts appréhendés. Ils permettront aussi de déterminer si les mesures d'atténuation sont jugées suffisantes et de proposer des alternatives si nécessaire.

Les principaux impacts discutés et les principales mesures d'atténuation suggérées par les participants sont présentés dans les pages suivantes. Le contenu détaillé des échanges des tables rondes est présenté en section 5. Afin de faciliter la compréhension du compte rendu, les interventions des participants à l'égard des thématiques autres que celle abordée par la table sont présentées dans leur section respective. Par ailleurs, les impacts et les mesures d'atténuation sont présentés sans égard à leur importance et à leur occurrence.

3.1. LE MILIEU PHYSIQUE

Impacts discutés

- Impact du projet sur le débit d'eau à la 5^e chute
- Hauteur du niveau normal d'exploitation de jour et de nuit
- Disparition du banc de sable au niveau d'exploitation suggéré (176,5 mètres)
- Fréquence des prises de mesure des niveaux d'eau
- Possibilité d'enneigement d'un pont sur un terrain privé
- Augmentation significative des niveaux d'eau en période de construction (deux étés)
- Impact du projet sur l'érosion
- Risque de destruction du pont prévu par les embâcles
- Valeur exacte des débits écologique et esthétique

Mesures d'atténuation suggérées

- Recours pour les citoyens en cas d'inondation ou d'érosion des terrains privés
- Investissements nécessaires pour le rang de la Pointe, à Girardville, pour faciliter l'accès au parc écotouristique
- Investissements suffisants pour assurer l'attractivité du parc écotouristique

Réponses adressées

- Aucun changement au débit d'eau à la 5^e chute
- Possibilité de visualiser les niveaux d'exploitation envisagés à l'aide des piquets installés sur le banc de sable du Domaine Paré
- Différence de niveau de 50 cm envisagée entre le jour et la nuit
- Au niveau d'exploitation envisagé pour la nuit, le banc de sable disparaît
- Prise de mesure des niveaux d'eau réalisée tous les jours
- Augmentation prévue de 1,2 mètre du niveau d'eau en période de construction, pour deux étés
- Aucune augmentation prévue de l'érosion
- Débit écologique proposé d'une valeur de 3,25 m³/s
- Débit esthétique proposé d'une valeur de 13,25 m³/s

3.2. LE MILIEU BIOLOGIQUE

Impacts discutés

- Importance des mesures de contrôle pour vérifier le suivi des impacts et des mesures d'atténuation
- Implication des instances gouvernementales pour assurer le bon déroulement du suivi
- Présence de milieux humides
- Impacts biologiques pendant la période de construction
- Impacts sur la faune terrestre
- Montaison possible de la ouananiche
- Présence potentielle du brochet en amont de la chute
- Superficie du déboisement en amont de la 11^e chute

Mesures d'atténuation suggérées

- Mesures de protection pour le poisson en bas de la 11^e chute
- Fournir des précisions sur le déboisement en amont de la 11^e chute

Réponses adressées

- Présence d'un suivi environnemental pour documenter les impacts et les effets des mesures d'atténuation (habitat du poisson, reprise végétale, qualité de l'eau, etc.)
- Présence faible de milieux humides dans la zone du projet
- Présence de doré au pied de la 11^e chute
- Impacts en période de construction liés au déboisement d'environ 20 hectares
- Absence d'espèces menacées
- Impact sur certaines espèces oiseaux et de mammifères
- Aucun impact sur des espèces animales à statut menacé ou sensible
- Aucuns travaux en période de nidification
- Aucune montaison possible de la ouananiche
- Présence d'espèces pour la pêche sportive en amont de la chute
- Absence d'habitats productifs pour le poisson en amont de la chute
- Présence de frayères à doré qui feront l'objet d'un suivi
- Faible présence du brochet et impact non significatif sur cette espèce
- Implication du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour assurer le bon déroulement du suivi

3.3. LE MILIEU HUMAIN

Impacts discutés

- Possibilité de navigation au pied de la chute dans le bras ouest
- Bruit généré pendant les deux ans de travaux prévus
- Impact du bruit généré sur la chasse
- Distance jusqu'à laquelle le bruit sera perçu
- Bruit généré par la centrale en période d'exploitation
- Éclats de dynamitage
- Usure des routes liée à la hausse de fréquentation du secteur
- Hausse possible de taxe en raison de la hausse de fréquentation du secteur
- Hausse de la circulation à proximité des villégiateurs actuels
- Impact du dynamitage sur les puits artésiens, possibilité de causer des fissures
- Possibilité de retombées sous forme de redevances
- Importance des retombées économiques locales
- Détermination des critères pour l'utilisation des retombées économiques à Notre-Dame-de-Lorette
- Coûts liés à l'entretien des routes
- Accès pour les véhicules récréatifs
- Maintien de la plage au Domaine Paré

Mesures d'atténuation suggérées

- Importance d'investir dans la réfection du rang de la Pointe pour favoriser l'accès au parc écotouristique
- Importance d'investir dans les infrastructures du parc écotouristique afin de s'assurer qu'il soit mis en valeur et fréquenté
- Éviter de faire des travaux de nuit et la fin de semaine pour limiter les nuisances liées au bruit
- Diminuer les sources de bruit en période de chasse
- Déterminer la portée du bruit généré
- Évaluer l'impact du dynamitage sur les puits artésiens

Réponses adressées

- Bruit généré en période d'exploitation assez minime en raison des bruits ambiants de la chute et de l'environnement
- Matelas utilisés pour empêcher les éclats de dynamitage
- Fréquentation touristique à petite échelle ne générant pas un tourisme de masse
- Dynamitage peu perceptible à longue distance, travaux localisés et contrôlés
- Retombées économiques prévues de 108 millions de dollars pour la construction et de 40 millions de dollars en 25 ans pour l'exploitation
- Possibilité de passage pour les véhicules récréatifs

3.4. LE PAYSAGE

Impacts discutés

- Impact visuel du pont pour les villégiateurs du Domaine Paré
- Impact visuel des fils électriques au-dessus du pont
- Emplacement exact du pont du bras est s'il était situé en amont du projet
- Ennoisement potentiel des cuves (marmites géantes) dans le bras est par le rehaussement du niveau de l'eau
- Impact visuel de la paroi dynamitée
- Impact visuel du déboisement en amont de la 11^e chute

Mesures d'atténuation suggérées

- Faire passer les fils électriques à même la structure du pont
- Intégrer les acteurs du milieu récréotouristique dans la démarche pour illustrer les différents débits retenus
- Remplacer le pont par un tunnel

Réponses adressées

- Possibilité de faire passer les fils électriques à même la structure du pont relève d'Hydro-Québec plutôt que du promoteur
- Absence d'ennoisement des cuves (marmites géantes) dans le bras est
- Dynamitage de la paroi de l'île permettant un passage des glaces plus facile
- Le débit approximatif de la photo 4 de la fiche d'information est de 70 m³/s

4. PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une vingtaine de minutes pour la présentation des échanges en ateliers et la plénière. Pendant la pause, les animateurs et les rapporteurs préparent la synthèse de chacune des thématiques abordées lors des tables rondes.

5. PLÉNIÈRE

M. Delisle invite les participants à reprendre place pour la synthèse des discussions en table ronde. Il invite à tour de rôle les animateurs à présenter une synthèse des discussions ayant eu cours lors des tables rondes.

M. Benoit Théberge présente les résultats découlant des ateliers portant sur les milieux biologique et humain.

1. Mesures de surveillance et de suivi environnemental :

- Plusieurs échanges et questions ont porté sur les modalités de surveillance pendant les travaux de construction (par qui?, comment?, fréquence? etc.).
- Les participants ont confiance en l'évaluation des impacts faite par le promoteur, mais souhaitent s'assurer que des actions sont prises pour veiller à ce que les mesures d'atténuation soient bien appliquées et que l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures proposées fassent l'objet d'un suivi adéquat.
- Le fait que ce type d'ouvrage est assujéti à plusieurs lois et règlements semble rassurer les participants.

2. Impact sur le poisson et son habitat :

- Quelques participants résident à proximité du site ou l'utilisent à des fins de chasse ou de pêche. Ils ont questionné les impacts de la variation des niveaux d'eau sur les frayères autres que le doré (ex: brochets) et sur les impacts en amont de la minicentrale.
- Le suivi proposé au niveau des frayères ainsi que du projet de compensation leur apparaît important. Il y a un intérêt pour être tenu informé de ces suivis.

3. Achalandage et circulation routière :

- Le projet de parc écotouristique est perçu comme une valeur ajoutée pour les participants. Toutefois, certains craignent que le projet, ainsi que l'implantation d'un lien inter-rives entraînent une hausse marquée de l'achalandage et de la fréquentation du site, au détriment de la quiétude actuelle.

- Un suivi est nécessaire pour confirmer si un accès quatre saisons sera possible au niveau du pont.
- La question de l'entretien des routes d'accès préoccupe aussi les participants qui anticipent une détérioration et une usure plus importantes du fait des travaux et des utilisateurs plus nombreux.

4. Bruit et vibrations :

- Les questions du bruit et des vibrations liés aux travaux de construction et au dynamitage préoccupent les participants, particulièrement les résidents du secteur et les usagers.
- Certains suggèrent de préciser les impacts possibles des vibrations sur les puits résidentiels situés au niveau du Domaine Paré.
- D'autres s'interrogent sur les effets du bruit sur leurs activités de chasse (à l'original) menées dans le secteur.
- Des participants ont également questionné les niveaux de bruit à proximité de la minicentrale lorsque celle-ci sera en opération.
- En somme, il y a une demande pour mieux définir les niveaux de bruit, leur portée ainsi que leurs impacts sur diverses composantes du milieu, tant à l'étape de la construction que de l'exploitation.

5. Retombées socio-économiques du projet :

- De l'avis des participants, les retombées socio-économiques locales et régionales constituent le principal aspect positif du projet.
- Plusieurs s'intéressent à l'utilisation qui sera faite de ces retombées. Ils souhaitent connaître les pistes de réflexion à cet égard ainsi que les critères qui seront considérés par les partenaires dans l'utilisation et la répartition des bénéfices.

Mme Julie Malo-Sauvé présente les résultats découlant des ateliers portant sur le paysage et le milieu physique. Pour les impacts sur le paysage, trois principaux sujets ont été abordés :

1. L'impact visuel de l'augmentation des niveaux d'eau

- Une préoccupation a été émise quant à l'envolement potentiel de cuves et de marmites de géants situés dans le bras est, en aval de l'évacuateur de crues. Les experts ont assuré que cette formation géologique ne serait pas envoyée.

2. L'impact visuel des débits d'eau

- Un questionnement a été soulevé quant à la possibilité de fournir des simulations visuelles des débits écologiques et esthétiques qui sont envisagés.
- L'experte indique que ces simulations visuelles ne pourront être réalisées qu'au cours des travaux.
- Il est suggéré par les participants que les acteurs locaux du milieu récréotouristique soient intégrés à cette démarche.

3. L'impact visuel des infrastructures et de l'aménagement

- Des préoccupations quant à l'impact visuel du pont pour les villégiateurs du Domaine Paré sont évoquées.
- La possibilité d'intégrer les fils électriques à la structure même du pont, plutôt que leur passage au-dessus du pont, est amenée dans une perspective de réduction de l'impact visuel. Il est indiqué que cette possibilité relève d'Hydro-Québec plutôt que du promoteur.
- Aussi, une préoccupation est émise quant à l'aspect visuel de la paroi rocheuse qui sera dynamitée dans le bras ouest.

Pour les impacts sur le paysage, deux sujets ont été principalement abordés :

1. L'impact de l'augmentation des niveaux d'eau

- Des préoccupations sont émises quant à la possible conservation du banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré. Les citoyens souhaitent savoir si le banc de sable sera sec.
- Un questionnement est soulevé en lien avec la conservation de la possibilité de navigation au bas des rapides dans le bras ouest. Les experts indiquent qu'il sera toujours possible d'y naviguer, car le niveau d'eau à cet endroit ne sera pas influencé par le projet.
- Les participants souhaitent savoir quels sont leurs recours en cas d'inondation sur des terrains privés.
- Il est indiqué que les citoyens peuvent se fier aux piquets installés sur la plage du Domaine Paré pour savoir quel sera le niveau d'exploitation une fois la centrale construite.
- Des préoccupations sont émises quant à l'importante hausse des niveaux d'eau (environ 1,2 mètre) qui sera observée lors des deux étés de construction du projet.

2. L'impact de la modification du régime hydrologique

- Des préoccupations sont émises quant à l'impact du projet sur les phénomènes d'érosion. Les experts y répondent en indiquant que les débits et la vitesse ne seront pas plus élevés qu'en condition naturelle, ce qui fait en sorte que l'érosion ne sera pas accélérée.

3. Varia

- Une préoccupation est émise quant à l'importance d'investir un montant suffisant dans l'amélioration du rang de la Pointe, à Girardville, pour faciliter l'accès au parc écotouristique prévu.
- Des préoccupations sont aussi soulevées quant à l'importance de bien mettre en valeur le parc écotouristique afin de s'assurer qu'il soit fréquenté et apprécié des utilisateurs.

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions, à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet.

Un participant souligne le fait qu'il faudrait ajouter à la synthèse de la table ronde « milieux humain et biologique » une préoccupation quant à l'impact du bruit émis en période de construction sur la chasse et la présence de gibier.

M. Marc Morin indique que le bruit émis par les travaux sera perceptible à une distance d'environ 1 kilomètre. Cela pourra avoir une incidence sur la présence de gibier lors de la construction.

Mme Élane Bougie souligne que la préoccupation liée à l'aspect visuel de la paroi dynamitée n'a pas été identifiée comme une préoccupation majeure lors des tables rondes.

6. FIN DE LA RENCONTRE

M. Delisle remercie les gens pour leur participation.

M. Taillon remercie chaleureusement les participants au nom du conseil d'administration de la Société. Il souligne la contribution des rapporteurs, des animateurs et des experts. Il aborde la richesse de l'exercice en termes d'information et de préoccupations soulevées. Il invite les gens à participer en grand nombre à la séance de validation des résultats du processus de préconsultation, le 25 octobre 2012 à Girardville.

Fin de la séance 21 h 15

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 31 MARS 2011

Participants

Mme Pauline Bolduc, Municipalité de Girardville
M. Jimmy Boucher, Corporation de développement
M. Alain Boulanger, Municipalité de Girardville
M. Bastien Brassard, citoyen de Dolbeau-Mistassini
M. André Côté, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Vital Doucet, Municipalité de Girardville
Mme Dolorès Doucet, citoyenne de Girardville
Mme Hélène Duchesne, citoyenne de Notre-Dame-de-Lorette
M. Denis Fortin, citoyen de Dolbeau-Mistassini
M. Dany Gaudreault, villégiateur du Domaine Paré
M. Damien Gauthier, citoyen de Saint-Eugène-d'Argentenay
Mme Édith Lalancette, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Réjean Launière, membre du conseil d'administration de la Société
Mme Anne-Marie Lemieux, Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini
Mme Anne Malamoud, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Mme Louise Martel, citoyenne de Dolbeau-Mistassini
M. Denis Paré, citoyen de Girardville
M. René Perron, MRC du Fjord
M. Jacques Potvin, membre du conseil d'administration de la Société
M. Louis Potvin, journaliste Le Quotidien
Mme Jeanne Savard, mairesse de Girardville
M. Normand Schmitt, Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Daniel Tremblay, maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Serge Tremblay, journaliste Nouvelles Hebdo

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration (Société)
M. Marc Morin, directeur général (Société)
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire et animateur en table ronde (Société)
Mme Karine Paul, adjointe administrative (Société)
M. Benoit Turgeon, évaluation des impacts physiques (Cegertec)
M. Jean-François Mercier, évaluation des impacts physiques (AECOM)
M. Sylvain Lacasse, coordonnateur de l'étude d'impact (AECOM)
Mme Éline Bougie, évaluation des impacts visuels (Nutshimit)
M. Stéphane Bernard, évaluation des impacts humains (Nutshimit)
Mme Peggy Henry, rapporteuse (Chaire en éco-conseil, UQAC)
Mme Catherine Thibeault, rapporteuse (Chaire en éco-conseil, UQAC)
Mme Marion Toucas, rapporteuse (Chaire en éco-conseil, UQAC)
M. Simon Gagné, rapporteur (Chaire en éco-conseil, UQAC)

Pour Transfert Environnement

M. André Delisle, animateur
Mme Julie Malo-Sauvé, animatrice en table ronde et rapporteuse
M. Benoit Théberge, animateur en table ronde
M. Cédric Bourgeois, animateur suppléant

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À LA 11^E CHUTE
Atelier 2 – Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
Jeudi 6 septembre 2012

18 h 30 à 22 h

ORDRE DU JOUR

18 h 30	Accueil et inscription des participants non inscrits
19 h	Ouverture par André Delisle, animateur Mot de bienvenue par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration Présentation du déroulement par André Delisle, animateur
19 h 05	Présentation sur support <i>PowerPoint</i>
19 h 30	Retour sur les déroulements et les thèmes de consultation
19 h 35	Questions des participants sur le déroulement des tables rondes
19 h 40	Animation et échanges en tables rondes
21 h	Pause (synthèse par les animateurs de table ronde)
21 h 15	Présentation des synthèses par les animateurs de table ronde
21 h 35	Commentaires des participants (plénière)
21 h 50	Explication des prochaines étapes
22 h	Remerciements et clôture de la soirée

Annexe 3
Présentation :
Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées



Déroulement de la soirée

L'évaluation environnementale

- L'étude d'impact sur l'environnement
- Les préoccupations soulevées et traitées
- Une méthodologie rigoureuse d'évaluation
- Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées
- La surveillance et le suivi environnemental

Pause

ÉCHANGES EN TABLE RONDE

2



Pour éclairer la prise de décision



Un outil de planification pour :

- Considérer les préoccupations sociales, environnementales et économiques
- Tenir compte de toutes les composantes pouvant être affectées
- Faire des choix éclairés de la conception jusqu'à la réalisation du projet

4

Pour éclairer la prise de décision



Trois principales étapes :

1. Caractérisation et description du milieu d'accueil du projet
2. Identification des impacts potentiels
3. Évaluation des impacts appréhendés et proposition de mesures d'atténuation

5

Pour éclairer la prise de décision



Une zone d'étude, trois échelles distinctes



6



Les préoccupations citoyennes identifiées

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Des mécanismes variés pour obtenir l'apport citoyen :

- ❑ Séances d'information et de consultation en 2009
- ❑ Rencontres individuelles avec l'agent de liaison communautaire
- ❑ Partenariat avec les organismes et acteurs du milieu (ex: projet écotouristique)
- ❑ Collaboration étroite avec les municipalités hôtes
- ❑ Interaction via le site internet, Facebook et Twitter

Les préoccupations citoyennes identifiées

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Les principaux enjeux dégagés à ce jour :

1. La réduction des risques d'embâcles et d'inondations
2. La mise en valeur et l'accès au site
3. Le paysage, l'aspect visuel de la chute et des infrastructures
4. Le maintien du banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré
5. La maximisation des retombées économiques locales et régionales
6. La protection de l'habitat du poisson



Une méthodologie rigoureuse

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

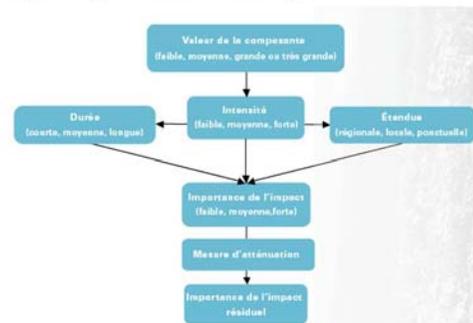
Cette évaluation :

- ❑ Analyse les relations entre le milieu et les travaux à réaliser (ex: relations entre les travaux et la présence de frayères)
- ❑ S'applique à l'ensemble de la durée de vie du projet
- ❑ Met en évidence les sources d'impact au cours de :
 - La construction
 - L'exploitation

Une méthodologie rigoureuse

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

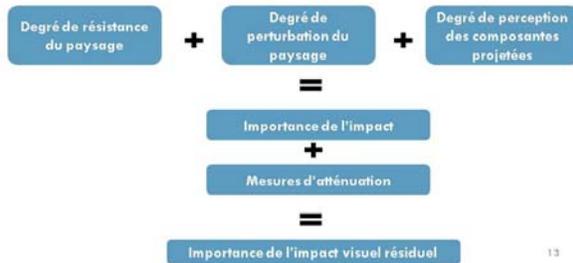
Les principales étapes d'évaluation d'un impact



Viser l'intégration et l'harmonie

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Une méthodologie spécifique pour le paysage



13



Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées

14

L'évaluation des impacts

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Les impacts identifiés (p. 7-8 de la fiche)

Exemples : déboisement, excavation, construction des infrastructures, transport, gestion des débits, présence des infrastructures

- Évalués par phases du projet
 - Construction
 - Exploitation
- Évalués en fonction des composantes touchées :
 - Milieu physique (air, eau, sol)
 - Milieu biologique (faune, flore)
 - Milieu humain (usages du sol, population, infrastructures)
 - Paysage

15

L'évaluation des impacts

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Les impacts appréhendés pour le milieu humain et les mesures d'atténuation envisagées

EXEMPLES

Impact : Diminution de l'attrait du site en raison de l'exploitation de la centrale

Importance de l'impact : Moyen

Mesure d'atténuation : Mise en place d'un parc écotouristique

Impact résiduel : Faible

Éléments touchés	Phases du projet	Sources d'impact	Description de l'impact	Importance de l'impact	Impact résiduel
Usages projetés du territoire	Exploitation	Présence et exploitation de la centrale	Le projet récréotouristique permettra d'intégrer le site au projet de Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine	Forte	Impact positif fort

16

Des mesures d'atténuation efficaces

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures Surveillance et suivi

Les principaux impacts évalués avec et sans mesures d'atténuation

Tableau 4 - Le grille d'évaluation des principaux impacts*

Composantes	Impact(s) anticipé(s)	Sans mesures d'atténuation		Avec mesures d'atténuation	
		Fort	Moyen	Faible	Positif
Milieu physique					
Vegetation riveraine et aquatique	Modification selon les zones d'eau souterraines dans le bief amont				
Usages récréatifs et culturels	Perturbation des habitats, notamment pour la faune, et risque de mortalité des poissons				
Usages agricoles	Parte d'activités récréatives de loisir et de loisir de perturbation de la récolte				
Milieu biologique					
Population	Création d'emplois, achats de biens et services et consommation				
Qualité de vie	Qualité de vie de la zone d'habitation				
Qualité de vie	Mesures liées aux travaux de construction et à l'opération de la minicentrale (voir mesures att.)				
Sécurité et sécurité publique	Risque d'accident				
Milieu humain					
Éléments et propriétés	Parte de la zone récréative locale				
Routes, chemins et autres usages	Augmentation de l'intensité de trafic pendant la construction et diminution des infrastructures (voir att.)				
Vibrations	Ruisselles dans les zones de construction et des infrastructures (voir att.)				
Surveillance	Perturbation des activités récréatives lors des travaux de construction et partie d'habitat en raison de la présence de la minicentrale				
Navigation	Parte d'activités de certaines phases de construction				
Milieu naturel					
Activités agricoles	Altération des écosystèmes de secteur				
Usages récréatifs et culturels	Création d'un parc récréotouristique				
Qualité de paysage	Déboisement, déchargement et présence des infrastructures				
Observation de la chute	Modification de l'aspect visuel de la chute				

17



La surveillance et le suivi environnemental

Pallier aux éventualités

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures **Surveillance et suivi**

La surveillance

- Respect des engagements du promoteur
- Application des mesures d'atténuation
- Respect des conditions du décret et du certificat d'autorisation
- Respect des règlements applicables
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - Loi sur les pêches
 - Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 - Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public
 - Règlement sur les carrières et sablières
 - Règlement sur les déchets solides
 - etc.

19

Pallier aux éventualités

Étude d'impact Préoccupations Méthodologie Impacts et mesures **Surveillance et suivi**

Le suivi environnemental

- Justesse de l'évaluation des impacts
- Efficacité des mesures d'atténuation
 1. Qualité de l'eau
 2. Habitat du poisson
 3. Végétation terrestre et riveraine
 4. Maintien du banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré
 5. Projet récréotouristique
 6. Retombées économiques
 7. Intégration visuelle des ouvrages

20





Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la *11^e chute de la rivière Mistassini*

Rapport préliminaire de préconsultation

Processus de préconsultation

Soirée d'information et de consultation

Atelier thématique 1 - Raison d'être du projet et infrastructures proposées

Atelier thématique 2 - Impacts appréhendés et mesures d'atténuation

Séance de validation des résultats de la préconsultation

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

25 octobre 2012

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Contenu

• À l'écoute des citoyens	3
• Un rapport détaillé	3
• Viser une participation active et représentative	4
• Favoriser des échanges conviviaux	5
• Planifier la démarche pour assurer son succès	6
• Une diversité de sujets abordés	9
• Des résultats tangibles	11
• Des engagements clairs et continus	12
• Des canaux d'échange multiples	12

À l'écoute des citoyens

Le processus de préconsultation

Dans le cadre de son projet d'aménagement hydroélectrique communautaire à la 11^e chute, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a volontairement déployé une approche de consultation spécifique à son étude d'impact sur l'environnement. Par cette démarche de préconsultation, la Société a encouragé les citoyens et les organismes intéressés à examiner, commenter et bonifier le contenu de l'étude d'impact afin de prendre connaissance des divers aspects du projet. Ainsi outillés, les participants ont été en mesure de commenter et de bonifier tant l'étude d'impact que le projet lui-même.

Un rapport détaillé

Le rapport de préconsultation

Le présent rapport résume les sujets traités lors des échanges et les préoccupations exprimées par les participants. Ce rapport reflète la contribution significative des gens ayant participé aux différentes activités de préconsultation et ce, à titre individuel ou pour les organismes qu'ils représentent. Les éléments soulevés par les participants et les indications tirées des préoccupations exprimées ont été pris en compte par la Société afin de bonifier différents aspects de l'étude d'impact et du projet.

Le contenu final du rapport de préconsultation sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en tant que document de référence et partie intégrante de la version finale de l'étude d'impact.



La séance d'information du 30 mai 2012 à Girardville
Des participants prennent la parole

Viser une participation active et représentative

Invitations et communications

Au total, plus de 250 groupes ou individus susceptibles d'être intéressés par le projet de minicentrale de la 11^e chute ont été conviés à participer à la démarche de préconsultation. D'abord, une liste de parties prenantes potentiellement intéressées a été complétée grâce à un inventaire socio-économique des individus et des organismes concernés. Plus d'une quinzaine de rencontres individuelles ont eu lieu avec ces représentants afin de présenter la démarche et d'inviter ces acteurs clés à y participer. À cette liste ont été ajoutés l'ensemble des participants des séances d'information et de consultation tenues en 2009.

Avant la tenue de la première et de la dernière activité publique de préconsultation, plus de 200 actions d'information ont été réalisés auprès de citoyens et de représentants du milieu. Les personnes intéressées ont pu s'inscrire aux ateliers thématiques à la suite de la séance d'information du 30 mai 2012 et, par la suite, en contactant la Société. Dans la semaine précédant chacun des ateliers ainsi que la séance de validation, des rappels téléphoniques ont été effectués par l'agent de liaison communautaire de la Société afin de confirmer la présence des participants.

Au cours de la démarche de préconsultation, le public et les représentants des médias ont eu accès à l'ensemble de l'information fournie aux participants lors des activités, entre autres par le biais du site internet de la Société. Les documents présentés y ont été déposés dès le lendemain de chacune des activités.

Finalement, des comptes rendus ont été produits afin d'informer du déroulement et de la teneur de chacune des activités d'information et de consultation. Ces comptes rendus sont mis en ligne sur le site internet de la Société, dans les jours suivant l'assemblée, puis joints au rapport de préconsultation.



De gauche à droite : M. Marc Morin, directeur général (Société), M. Denis Taillon, président et porte-parole (Société), et M. Sylvain Lacasse, coordonnateur de l'étude d'impact (AECOM)

Afin de susciter la participation citoyenne et d'annoncer le processus de préconsultation, un communiqué de presse a été diffusé à l'ensemble des médias régionaux. Une invitation sous forme de publicité a aussi été diffusée par l'entremise de médias écrits et parlés locaux et régionaux. De plus, une lettre d'invitation a été transmise et un rappel téléphonique a été réalisé auprès des citoyens et acteurs du milieu déjà identifiés par la Société.

Moyens de communication déployés tout au long du processus

Étape du processus	Moyens déployés	Dates
Tout au long du processus	Rencontres avec l'agent de liaison communautaire	Multiples
Séance d'information et de consultation 30 mai 2012	Entrevues individuelles dans les médias régionaux	Du 22 au 30 mai 2012
	Communiqué de presse	21 mai 2012
	Article dans les journaux locaux	Mai 2012
	Publicité dans les journaux locaux	2 semaines avant l'activité
	Avis aux médias régionaux et rappel	1 semaine et deux jours avant l'activité
	Lettre d'invitation	1 semaine avant l'activité
	Site internet	Systématiquement mis à jour
	Bilan par communiqué de presse	31 mai 2012
Atelier 1 19 juin 2012	Rappels téléphoniques	3 jours avant l'activité
	Site internet	Systématiquement mis à jour
	Bilan par communiqué de presse	22 juin 2012
Atelier 2 6 septembre 2012	Rappels téléphoniques	3 jours avant l'activité
	Site internet	Systématiquement mis à jour
	Bilan par communiqué de presse	7 septembre 2012
Séance de validation 25 octobre 2012	Rappels téléphoniques	3 jours avant l'activité
	Site internet	Systématiquement mis à jour
	Bilan par communiqué de presse	26 octobre 2012

Favoriser des échanges conviviaux

Les objectifs visés par ce processus étaient de transmettre une information complète sur le projet afin de permettre aux intéressés de la collectivité d'émettre leurs préoccupations, de valider et bonifier l'évaluation des impacts tout en améliorant les divers aspects du projet initial et ce, de façon éclairée. Tout au long du processus, les participants ont été invités à prendre connaissance des renseignements et des documents remis et à donner leur avis sur les contenus et sujets abordés.

La démarche de préconsultation a donné lieu à des échanges qui se sont déroulés dans un climat de collaboration et de convivialité. La présence de citoyens, de représentants d'organismes et de représentants municipaux a permis de bien cerner les sujets de préoccupation et de recueillir les suggestions des participants.



Le deuxième atelier thématique du 6 septembre 2012, à Dolbeau-Mistassini, portait sur les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées

Planifier la démarche pour assurer son succès

Les activités de préconsultation

La démarche de préconsultation a débuté par une séance d'information générale au cours de laquelle furent présentées les grandes lignes du projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ainsi que la proposition de processus de préconsultation.

À la fin de cette première rencontre, les participants étaient invités à s'inscrire à deux ateliers de travail thématiques, portant chacun sur des aspects spécifiques du projet :

Atelier 1 : La raison d'être du projet et les infrastructures proposées

Atelier 2 : Les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées

Tout au long du processus, la Société a veillé à maintenir une flexibilité dans l'organisation des rencontres et la structure des discussions en tables rondes de façon à pouvoir adapter celles-ci en fonction du nombre de participants et des thèmes à traiter. Par exemple, lors du deuxième atelier thématique, le nombre de tables rondes a été revu quelques minutes avant la séance. Par ailleurs, les séances se sont tenues dans différentes collectivités de manière à maximiser la participation de tous.

La validation, une étape clé

La dernière activité prévue dans le cadre de la démarche de préconsultation est consacrée à la validation des résultats des rencontres précédentes. Cette dernière séance permet aux participants d'émettre leurs commentaires et suggestions sur le contenu préliminaire du rapport de préconsultation et de l'approuver avant qu'il ne soit déposé officiellement aux autorités gouvernementales.

Les quatre principales étapes du processus de préconsultation

30 mai 2012	Séance d'information et de consultation (Girardville) Présentation du projet et du processus de préconsultation
19 juin 2012	Atelier thématique 1 (Notre-Dame-de-Lorette) Raison d'être du projet et infrastructures proposées
6 septembre 2012	Atelier thématique 2 (Dolbeau-Mistassini) Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
25 octobre 2012	Séance de validation des résultats de la préconsultation (Girardville) Remise et analyse du rapport préliminaire de préconsultation

Le déroulement des activités de préconsultation

Lors de chacune des activités, des documents d'information vulgarisés résumant les sujets et les enjeux abordés ont été fournis aux participants. Tant les documents d'information que les présentations visuelles utilisées ont été rendues disponibles sur le site internet de la Société au lendemain de chacune des activités.

Documents remis aux participants

Fiche d'information Projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11 ^e chute
Fiches de travail Raison d'être du projet et infrastructures proposées Impacts appréhendés et mesures d'atténuation
Outils de travail Simulations visuelles Présentations PowerPoint
Version préliminaire du rapport de préconsultation

La version préliminaire de l'étude d'impact a servi de référence pour la rédaction des différents documents remis aux participants lors de la préconsultation.

Chacune des activités a été animée par un animateur senior spécialisé dans le domaine de la communication environnementale et de l'interaction avec le milieu et se déroulait comme suit :

- Une première partie consacrée à l'introduction du sujet de la rencontre par des représentants de la Société, par le biais de présentations visuelles résumant les documents d'information distribués et présentant des tableaux détaillés vulgarisés par le porte-parole de la Société;
- Une seconde partie consacrée aux échanges entre les participants et les représentants de la Société et les experts de l'étude d'impact, sous forme de tables rondes, au cours de laquelle étaient notés les commentaires, les suggestions et les préoccupations exprimées, afin de les consigner de façon systématique dans les comptes rendus et de permettre à la Société de prendre action.

Exemple de fiche d'information -
Séance d'information et de consultation



Lors des séances, d'une durée moyenne de deux heures trente, un minimum d'une heure était systématiquement alloué aux questions et aux réactions des participants. Les simulations visuelles du projet, représentant le projet une fois intégré au site de la 11^e chute ont été reproduites sur des panneaux et systématiquement affichées dans la salle. Des représentants étaient disponibles à proximité de ces panneaux pour répondre aux questions des participants et noter leurs préoccupations.

Les participants aux activités

De 24 à 55 personnes ont été présentes à chacune des activités de préconsultation, issues en grande partie du voisinage et des municipalités limitrophes. De plus, des représentants municipaux et d'organismes étaient au nombre des participants. Au total, 84 personnes ont participé aux diverses activités. De ce nombre, plus de 27 ont pris part à plus d'une rencontre, bien que celles-ci se soient déroulées à divers endroits sur une période de cinq mois.

Participation aux activités			
Activité	Présences	Citoyens	Autres
Séance d'information	44	37	7
Atelier 1	55	41	14
Atelier 2	24	9	15
Séance de validation (nombre d'inscriptions)	45		
Total*	168	87	36

*Total provisoire

Des personnes-ressources de la Société et des experts indépendants participant à l'évaluation environnementale étaient disponibles au cours des rencontres pour présenter les sujets d'échanges et pour répondre aux questions.



L'atelier 1, tenu le 19 juin dernier, sur la raison d'être du projet et les infrastructures, à Notre-Dame-de-Lorette

Une diversité de sujets abordés

Les activités de préconsultation ont donné lieu à des échanges entre les participants et les représentants de la Société. Plusieurs sujets ont été abordés sous forme de questions adressées à la Société. Les participants ont aussi apporté leurs recommandations et commentaires sur le contenu de l'étude d'impact. Ces préoccupations sont regroupées en fonction des sujets abordés lors des ateliers et présentés dans les comptes rendus correspondants, qui ont servi de référence pour la rédaction du présent rapport.

Séance d'information et de consultation

Cette première séance a permis de présenter les grandes lignes du projet. Les échanges ont porté sur divers thèmes, dont les prévisions financières et les retombées anticipées en région, la gestion des niveaux d'eau et des débits. Au niveau des infrastructures, ce sont l'emplacement et l'utilisation du pont interrives, ainsi que le Parc écotouristique qui ont été au cœur des discussions. Les différents sujets abordés sont repris de façon schématique au tableau suivant :

Les sujets abordés lors de la séance d'information

La Société :

- Avenir de la Société dans un contexte de surplus énergétique au niveau provincial

La raison d'être du projet :

- Justification énergétique du projet

L'aspect financier :

- Prévisions financières à long terme
- Modalités d'emprunt
- Utilisation des surplus
- Fonctionnement des fonds dédiés de développement
- Utilisation par les riverains de l'électricité produite

La gestion du projet :

- Gestion des débits
- Variation des niveaux d'eau
- Gestion du projet de Parc écotouristique

Les infrastructures :

- Mise en valeur du site ([patinage](#))
- Réserve d'eau ([réservoir](#)) en cas de sécheresse
- Pont interrives et circulation

L'environnement :

- Évolution des risques d'embâcles avec l'infrastructure en place
- Hauteur du niveau d'eau pour l'exploitation de la minicentrale
- Débits naturels de la rivière
- Étendue du rehaussement d'eau en amont
- Inondation de la plage du Domaine Paré
- Niveau d'élévation de la 11^e chute

Atelier 1 : Raison d'être du projet et infrastructures proposées

Le premier atelier thématique a porté sur les justifications du projet et sur la présentation détaillée de toutes les infrastructures prévues, telles que les ouvrages d'évacuation, la minicentrale et le Parc écotouristique. Les questions relatives aux aspects financier et budgétaire ont été nombreuses. Plusieurs participants se sont aussi intéressés à l'aspect visuel des infrastructures. Ces éléments sont résumés au tableau ci-dessous.

Les sujets abordés lors de l'atelier 1

Les infrastructures proposées :

- Ligne électrique ([emplacement et raccordement](#))
- Chemins d'accès
- Pont et impact visuel en amont de la chute
- Impact en cas de bris de digue
- Concept du Parc écotouristique
- Achalandage et entretien du Parc
- Gestion des débits
- Efficacité des mesures pour permettre l'accès à la plage du Domaine Paré
- Intégration potentielle de nouvelles technologies ([hydrolienne](#))

L'aspect visuel du projet :

- Aspect de la chute au débit écologique et en hiver
- Aspect visuel de la minicentrale
- Intégration à l'environnement

L'aspect économique :

- Création d'emplois
- Formation des travailleurs
- Financement et endettement des partenaires
- Modalités du contrat avec Hydro-Québec
- Dépassement de coûts maximal
- Investissements et maximisation des retombées locales ([fonds dédiés](#))

Atelier 2 : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

Le second atelier thématique a traité des principaux impacts identifiés par l'étude d'impact, ainsi que des mesures d'atténuation proposées. Les participants ont pu émettre leurs commentaires sur les impacts qui suscitaient chez eux le plus grand intérêt. Ils ont aussi proposé de nombreuses mesures d'atténuation complémentaires à ce qui était déjà présenté.

Les sujets abordés lors de l'atelier 2

Les impacts du milieu physique :

- Gestion des niveaux d'eau et des débits et impact jusqu'à la 5^e chute
- Maintien de la plage du Domaine Paré
- Stabilité des rives et impact sur l'érosion
- Risque de destruction du pont par les embâcles
- Surveillance et suivi environnemental ([fréquence des relevés et mesures terrain](#))

Les impacts des milieux biologique et humain :

- Infrastructures routières et accès au site
- Impact sur la faune terrestre et les espèces de poissons sportives
- Déboisement
- Navigation
- Ambiance sonore
- Nuisances potentielles en période de construction et impacts sur les usages ([chasse, pêche, randonnée, etc.](#))
- Retombées économiques locales et régionales

Les impacts du paysage :

- Emplacement et impact visuel du pont pour les villégiateurs en amont de la chute
- Impact visuel de la ligne électrique
- Aspect visuel de la paroi dynamitée pour le passage des glaces
- Impact visuel du déboisement en amont de la chute

Des résultats tangibles

Les résultats de la préconsultation

L'exercice de préconsultation sur l'étude d'impact aura permis à la Société de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et de noter leurs suggestions. Ces préoccupations, ainsi que les indications obtenues sur l'évaluation des impacts, seront ajoutées au rapport de l'étude d'impact déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le rapport final de préconsultation sur l'étude d'impact, rassemblant l'ensemble des documents d'information distribués, des présentations et des comptes rendus relatant les échanges de chacune des activités, sera joint au rapport de l'étude d'impact déposé.

De manière générale, la teneur des discussions témoigne d'une adhésion aux conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement, et ce, même si des préoccupations nouvelles ont été soulevées, soulignant l'importance du processus de préconsultation.

De plus, le taux de participation à chacune des activités de la démarche de préconsultation a été relativement élevé, démontrant l'intérêt de s'impliquer dans le projet pour la population. La démarche favorise l'appropriation du projet et confirme sa nature communautaire. Finalement, le respect des engagements de la Société depuis l'enclenchement de ses projets tisse une relation de confiance avec la population. Conséquemment, la réaction des participants permet de prévoir une bonne réceptivité du projet dans la communauté.

Les réponses apportées

En réponse aux diverses suggestions et recommandations des participants, la Société a déjà amorcé certaines interventions afin de bonifier non seulement l'étude d'impact, mais aussi certains aspects du projet. D'autres actions, s'étendant sur une période de temps plus importante, seront entamées au cours des prochains mois dans la même perspective d'amélioration continue du projet en fonction des préoccupations citoyennes.

Les interventions :

- Analyse du bruit et des vibrations générés lors des phases de construction et d'exploitation de la minicentrale et précision sur les impacts possibles pour les usagers du secteur, notamment quant à la chasse
- Transmission des préoccupations sur l'utilisation possible des fonds générés par la vente d'électricité aux partenaires concernés
- Transmission à Hydro-Québec des recommandations pour intégrer la ligne électrique à même le pont et les infrastructures routières, ainsi que pour la recherche de tracés alternatifs
- Production d'une fiche synthèse des impacts du projet sur le poisson et la pêche
- Résumé et explications sur la gestion des débits, le choix des valeurs retenues et leur répartition entre les bras est et ouest
- Élaboration d'une simulation visuelle de la paroi dynamitée dans le bras ouest
- Intégration d'une évaluation complémentaire de l'impact des changements climatiques sur le projet en annexe de l'étude d'impact
- Démonstration de l'absence d'impact sur le débit sédimentaire de la rivière Mistassini, en aval de l'ouvrage prévu
- Réajustement du tracé de circulation pour les travaux afin de transiter par Notre-Dame-de-Lorette, en rive est
- Recherche d'un mode alternatif de gestion des niveaux pour assurer le maintien du banc de sable utilisé comme plage par les villégiateurs du Domaine Paré
- Relocalisation du pont du bras est en amont, à la hauteur du Cran serré, prise en charge par la MRC Maria-Chapdelaine moyennant une compensation financière de la Société équivalente à la somme allouée pour sa construction dans le budget déjà déposé

Des engagements clairs et continus

Dans le cadre de l'élaboration du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute, la Société prend en considération les préoccupations sociales relatives aux impacts de son projet. La Société compte déployer tous les efforts possibles afin d'intégrer le plus harmonieusement possible son projet au site de la 11^e chute, en considérant les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes. Ses engagements et ses interventions vont au-delà des exigences imposées par les réglementations des instances gouvernementales.

Les principaux engagements de la Société dans la poursuite de son projet sont les suivants :

- Transparence dans ses communications, notamment par la diffusion de l'information sur son site internet, la divulgation des débits en temps réel, la tenue de rencontres publiques annuelles et la diffusion des résultats des suivis environnementaux
- Mise en place d'une ligne téléphonique particulière et suivi privilégié avec les citoyens résidant à proximité du projet et avec ceux en faisant la demande, afin de s'assurer de la bonne diffusion de l'information en période de construction
- Restauration à l'état initial des chemins d'accès et du rang de la Pointe après les travaux
- Apport au développement récréotouristique régional par l'implantation d'un parc visant à favoriser la pratique d'activités de plein-air au site de la 11^e chute et par la possibilité d'interprétation des infrastructures hydroélectriques sur rendez-vous
- Amélioration continue de son projet

Des canaux d'échange multiples

La Société a mis en place de nombreux moyens de communication avec le milieu afin de conserver le lien privilégié qu'elle a développé avec les citoyens et acteurs du milieu à la suite du processus de préconsultation. De cette manière, la population est invitée à contribuer au projet tout au long de sa réalisation, de façon continue. Les différents canaux d'échange proposés sont présentés ci-dessous. La séance de validation permet aux participants de discuter de ces outils et de proposer des améliorations qui facilitent les échanges.

Les moyens de communication avec le milieu

Agent de liaison communautaire	Maintenir le lien avec le milieu Transmettre les préoccupations des citoyens à la Société
Centre de documentation de la Société, à Mashteuiatsh	Obtenir des réponses Consulter des documents
Information disponible aux édifices municipaux de Notre-Dame-de-Lorette et de Girardville	Donner accès à une information sur l'avancement des travaux
Ligne téléphonique	Répondre aux questions Consigner les commentaires et les suggestions reçues
Site internet interactif mise à jour fréquente	Donner accès à l'ensemble de l'information concernant le projet Envoyer des commentaires Trouver des réponses aux questions les plus fréquemment posées
Infolettre bi-annuelle	Informé sur l'avancement des travaux
Rencontres publiques annuelles	Veiller au respect des engagements de la Société en période de construction Transmettre les constats de la population Partager les résultats des suivis environnementaux
Suivi privilégié avec les riverains du projet	Informé de façon diligente les riverains et les citoyens intéressés quant au déroulement des travaux de construction



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
www.energievertelsj.ca

Bureau de Girardville

Édifice municipal
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0
Téléphone : 418 258-3293 poste 2225

Bureau de Mashteuiatsh

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-4262
Télécopieur : 418 275-2055

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute de la rivière Mistassini
Processus de préconsultation

Séance de validation des résultats de la préconsultation

Tenue au Centre sportif de Girardville
Le 25 octobre 2012

Compte rendu

par :



2240, rue Montpetit, 2^e étage
Jonquière (Québec)
G7X 6A3

TABLE DES MATIÈRES

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2. PRÉSENTATION DE LA VALIDATION DES RÉSULTATS DE LA PRÉCONSULTATION.....	1
3. QUESTIONS ET ÉCHANGES.....	2
4. PAUSE	7
5. ATELIER D'ÉCHANGES – LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	8
6. PLÉNIÈRE.....	8
7. FIN DE LA RENCONTRE	8

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation : <i>Validation des résultats de la préconsultation</i>
ANNEXE 4	Résultat détaillé de l'atelier d'échanges

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La réunion débute à 19 h 05.

M. André Delisle, l'animateur, souhaite la bienvenue aux participants à la séance de validation des résultats de la préconsultation dans le cadre du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute de la rivière Mistassini. La liste des participants est présentée à l'annexe 1.

Il donne la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société).

M. Taillon souligne qu'il lui fait plaisir de retrouver les citoyens pour cette dernière étape du processus de préconsultation. Il met en évidence l'ampleur du travail accompli depuis le 30 mai. Il souhaite conclure l'exercice de façon positive.

M. Delisle présente l'ordre du jour de la séance, joint en annexe 2. L'objectif de la soirée de validation, souligne-t-il, est de faire rapport de ce qui est ressorti du processus de préconsultation amorcé en mai 2012. Les citoyens peuvent ainsi valider la justesse des résultats par rapport à ce qui s'est réellement déroulé. M. Delisle note que la deuxième partie de la séance permettra de présenter les moyens que la Société propose pour assurer la continuité des communications avec les citoyens.

2. PRÉSENTATION DE LA VALIDATION DES RÉSULTATS DE LA PRÉCONSULTATION

M. Taillon poursuit avec la présentation de la validation des résultats de la préconsultation. Les points suivants sont abordés :

- Les objectifs de la démarche
- Les invitations et communications
- Des activités participatives
- Les sujets abordés
- Des résultats tangibles
- Des engagements clairs
- Les prochaines étapes
- Les outils de communication proposés

La présentation se trouve à l'annexe 3.

3. QUESTIONS ET ÉCHANGES

M. Delisle invite les citoyens à prendre la parole et à commenter les résultats présentés.

INTERVENANT 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Vous prévoyez que le réservoir augmentera le niveau de l'eau sur une distance de 7 kilomètres en amont du barrage.</i></p> <p><i>Dans le cadre du projet de minicentrale Minashtuk, le promoteur avait promis de respecter l'environnement et de ne pas dépasser les niveaux d'eau prévus. Toutefois, les niveaux d'eau ont été dépassés pendant plusieurs années. Cela représentait un danger pour les riverains.</i></p> <p><i>Comment pouvons-nous nous assurer que vous respecterez vos engagements à cet effet?</i></p>	<p>Marc Morin : Nous prévoyons effectivement un léger rehaussement du niveau d'eau sur une distance de 7 kilomètres. Toutefois, nous ne considérons pas qu'il s'agit d'un réservoir puisque l'eau n'est pas emmagasinée.</p> <p>Nous ne pouvons pas nous positionner quant au projet que vous mentionnez. En ce qui concerne notre projet, puisqu'il s'agit d'un promoteur public, nous devons nous assurer de respecter nos engagements. Pour permettre aux riverains de s'en assurer, nous publierons les données liées au niveau d'eau et au débit en continu sur notre site internet.</p>
<p><i>La technologie du « ballon gonflable » utilisée dans d'autres projets similaires semble être défailante et cause beaucoup d'érosion pour les riverains en aval du projet. Que comptez-vous faire pour prévenir ce type de situation?</i></p>	<p>Marc Morin : Nous effectuerons un suivi rigoureux afin de nous assurer de la bonne fonctionnalité de nos infrastructures.</p>
<p><i>Pourquoi les prévisions financières sont-elles présentées sur une période de 25 ans, alors que le contrat avec Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans?</i></p>	<p>Denis Taillon : Le contrat avec Hydro-Québec est renouvelable pour une seconde période de 20 ans. Toutefois, nos experts en finances nous recommandent de nous limiter à des prévisions de 25 ans, puisque des prévisions au-delà de cet horizon ne seraient pas réalistes.</p>

INTERVENANT 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Puisque le projet créera un réservoir plus important d'eau, et donc de glace en saison hivernale, cela engendra-t-il des amoncellements de glace plus importants et des dégâts plus considérables lors des épisodes d'embâcles?</i>	Marc Morin : Un des principaux facteurs responsables est la formation de frasil. La 11 ^e chute génère une quantité importante de frasil en saison hivernale, ce qui crée d'importantes épaisseurs de glace. Le projet permettra de diminuer la formation de frasil, et donc de réduire l'épaisseur de la glace formée. Les embâcles devraient donc moins causer de dégâts.
<i>Les travaux dans la rivière seront responsables d'un certain apport sédimentaire. Or, en aval du projet, la rivière Mistassini est la source d'eau potable de nombreux citoyens. Comment comptez-vous vous assurer de la qualité de cette eau?</i>	Marc Morin : La conception préliminaire prévoit des bassins de décantation pour limiter l'apport de sédiments à la rivière. Par ailleurs, de nombreuses normes sont en vigueur pour s'assurer de veiller à la préservation de la qualité de l'eau lors des travaux. Nous veillerons à les respecter.

INTERVENANT 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Un rapport de la Corporation LACtivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) a-t-il été produit quant au bassin au pied de la 11^e chute?</i>	Sylvain Lacasse : Non, aucun rapport à cet effet n'a été produit par la CLAP. Toutefois, plusieurs inventaires de la faune aquatique ont été menés lors de la réalisation de l'étude d'impact.
<i>Dans l'étude d'impact, on parle de la présence de meunier et de corégone. Il y a aussi du doré jaune à cet endroit.</i>	Sylvain Lacasse : En effet, nous avons aussi identifié du doré jaune à cet endroit.
<i>Qui a réalisé ces inventaires?</i>	Sylvain Lacasse : Des biologistes engagés à titre de consultants par le promoteur ont réalisé ces inventaires.
<i>Où le Parc Écotouristique sera-t-il situé?</i>	Denis Taillon : Le Parc sera situé sur l'île.
<i>Y a-t-il des risques que les résidences situées en amont soient inondées?</i>	Marc Morin : Aucune accumulation d'eau n'est prévue puisqu'il s'agira d'une minicentrale au fil de l'eau.
<i>Qu'advient-il si un bris d'équipement survient et qu'il cause des dommages aux résidences?</i>	Marc Morin : En fonction de la loi, si un bris d'équipement survient et qu'il cause des dommages à autrui, le propriétaire des équipements devra en assumer les conséquences.
<i>Qui produira l'étude à venir sur les vibrations et quand sera-t-elle rendue disponible?</i>	Marc Morin : Nous sommes en discussion avec le même consultant. Nous réfléchissons présentement à la façon de traiter cet enjeu.
<i>La vérification sera-t-elle faite à savoir s'il y a un impact des vibrations sur les puits artésiens?</i>	Marc Morin : Oui, des experts en sautage se pencheront sur la question.

INTERVENANT 3	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Nous comprenons qu'il s'agit d'un projet évolutif. En tant que riverains et que municipalités hôtes, nous souhaitons être informés avant les médias des grandes décisions. Cela nous dérange de constater d'importantes modifications au projet dans les journaux, sans en avoir été informés.</i>	Denis Taillon : Nous prenons bonne note de votre commentaire.

INTERVENANT 4	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>En 2001, le projet proposé était de 10 mégawatts. En 2012, nous sommes à 18,3 mégawatts. Est-ce que les changements climatiques permettent une production hydroélectrique plus importante?</i>	Marc Morin : Non, la raison est qu'à l'époque, les projets de 10 mégawatts et moins n'étaient pas assujettis à la procédure d'évaluation environnementale.
<i>Est-il possible que la ouananiche puisse franchir la 11^e chute?</i>	Sylvain Lacasse : Non, il s'agit de la limite naturelle de montaison.

INTERVENANT 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Si le contrat avec Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans, pourquoi présentez-vous les retombées sur une période de 25 ans?</i>	Denis Taillon : Nous pourrions exploiter la minicentrale pour une période de 40 ans. Nous avons conclu une première entente avec Hydro-Québec pour 20 ans, et cette entente sera renouvelable pour une seconde portion de 20 ans. Par la suite, le bail sera résilié et les infrastructures retourneront au gouvernement. Nos spécialistes en finances nous ont toutefois conseillé de ne pas faire de prévisions au-delà de 25 ans.

INTERVENANT 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Dans ce cas, si vous souhaitez faire preuve de transparence, vous devriez vous limiter à une période de 20 ans, puisque c'est la période qui est sûre pour l'instant.</i>	
<i>Dans le modèle de l'Institut de la statistique du Québec utilisé pour définir les retombées économiques du projet, l'écotourisme local a-t-il été considéré?</i>	Denis Taillon : Non, il s'agit d'un modèle à l'échelle macro.
<i>Il s'agit d'un calcul très hypothétique, qui internalise les bénéfices et qui externalise les pertes. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un site sauvage. L'impact du projet sera probablement inverse à celui qui est prévu : il nuira probablement à l'écotourisme local.</i>	

4. PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une courte pause pour la tenue d'un atelier d'échanges. Cet atelier permettra de demander aux participants leur avis sur la question des modes de communication pour la poursuite des échanges. Une courte présentation sera réalisée avant de débiter l'activité.

5. ATELIER D'ÉCHANGES – LES OUTILS DE COMMUNICATION

M. Delisle invite les participants à prendre place autour des tables d'échanges. Il donne la parole à M. Denis Taillon. Ce dernier présente brièvement les dernières diapositives de la présentation en annexe 3. Les principaux sujets abordés sont les suivants :

- Les objectifs de l'atelier d'échanges
- Les objectifs des outils de communication
- Les outils de la communication

M. Delisle remercie M. Taillon pour sa présentation. Il invite les participants à entamer l'atelier d'échanges. Les participants sont dispersés aux deux tables de la salle.

6. PLÉNIÈRE

M. Delisle invite les représentants citoyens de chacune des deux tables d'échanges à présenter les résultats des discussions. Ces résultats sont présentés en annexe 4.

7. FIN DE LA RENCONTRE

M. Delisle remercie les gens pour leur participation. Il souligne la collaboration exceptionnelle des participants.

M. Taillon remercie bien sincèrement les participants. Pour la Société, c'est un nouvel exercice qui se complète. M. Taillon considère que la Société ressort grandie de cet exercice. Il souligne les engagements pris au cours de la période de préconsultation. Il note que tout sera mis en œuvre pour les respecter, afin de conserver la confiance établie et de respecter le lien créé entre la Société et le milieu.

M. Taillon souligne l'importance d'écouter les recommandations des participants et de tenter de les respecter. Il juge que collectivement, la Société a bien respecté ses engagements, tout comme l'ont fait les citoyens.

Le projet sera bien intégré et, selon M. Taillon, les travaux de la préconsultation seront une contribution précieuse à cette intégration.

Fin séance 21 h 05

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE DE VALIDATION DU 25 OCTOBRE 2012

Participants

Mme Pauline Bolduc, municipalité de Girardville
M. Robert Bouchard, citoyen de Notre-Dame-de-Lorette
M. Carl Boudreault, citoyen de Girardville
M. André Côté, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Denis Desmeules, municipalité de Girardville
M. Vital Doucet, municipalité de Girardville
Mme Dolorès Doucet, citoyenne de Girardville
M. Serge Dufour, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Denis Fortin, citoyen de Dolbeau-Mistassini
M. Gilles Granal, citoyen de Girardville
M. Réjean Launière, vice-président du conseil d'administration de la Société
Mme Anne-Marie Lemieux, Société de Gestion Env. de Dolbeau-Mistassini
Mme Françoise Lemieux, citoyenne de Girardville
M. Denis Paré, citoyen de Girardville
M. Michel Perreault, municipalité de Girardville
M. Jacques Potvin, trésorier du conseil d'administration de la Société
M. Louis Potvin, journal Le Quotidien
M. Daniel Prévost, municipalité d'Albanel
Mme Jeanne Savard, municipalité de Girardville
M. Normand Schmitt, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
M. Jules Simard, journal Nouvelles Hebdo
M. Daniel Tremblay, municipalité Notre-Dame-de-Lorette

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration (SECDULSJ)
M. Marc Morin, directeur général (SECDULSJ)
M. Sylvain Lacasse, coordonnateur de l'étude d'impact (AECOM)
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire et animateur en ateliers d'échanges (SECDULSJ)
Mme Karine Paul, adjointe administrative (SECDULSJ)

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur
M. Benoît Théberge, animateur en table ronde
Mme Julie Malo-Sauvé, animatrice en table ronde et rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE LA 11^e CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI

Séance de validation des résultats de la préconsultation

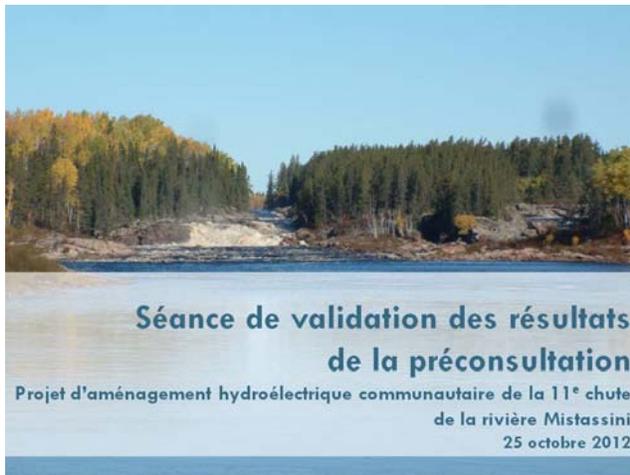
Jeudi 25 octobre 2012

19 h à 21 h

ORDRE DU JOUR

18 h 30	Accueil et inscription des participants non inscrits
19 h	Ouverture de la séance
19 h 15	Présentation de la validation des résultats
19 h 40	Questions des participants sur le rapport de préconsultation
20 h	Pause
20 h 10	Présentation des moyens de communication
20 h 20	Ateliers d'échanges
20 h 40	Plénière
21 h	Remerciements et clôture de la soirée

Annexe 3
Présentation :
Validation des résultats de la préconsultation



Plan de la présentation

La conclusion de la préconsultation

- ❑ Les objectifs de la démarche
- ❑ Les invitations et communications
- ❑ Des activités participatives et les sujets abordés
- ❑ Des résultats tangibles et des engagements clairs
- ❑ Les prochaines étapes

QUESTIONS ET ÉCHANGES

PAUSE

- ❑ Les outils de communication proposés

ATELIER D'ÉCHANGES

2



À l'écoute des citoyens

Objectifs

Invitations

Contenu

Résultats

Communication

Une préconsultation pour :

- ❑ Informer la communauté sur le projet
- ❑ Connaître les préoccupations et les suggestions des participants
- ❑ Valider et compléter l'évaluation des impacts
- ❑ Améliorer les divers aspects du projet



4



Pour une participation active et représentative

Objectifs

Invitations

Contenu

Résultats

Communication

Plus de 250 personnes invitées

1. La population régionale
2. Les acteurs du milieu susceptibles d'être intéressés par le projet
3. Les représentants municipaux
4. Les médias régionaux

6

Pour une participation active et représentative

Objectifs	Invitations	Contenu	Résultats	Communication
Moyens déployés		Dates		
Rencontres individuelles avec l'agent de liaison communautaire		Tout au long du processus		
Communiqués de presse				
Annonce du processus de préconsultation		21 mai 2012		
Bilan des activités :				
- Séance d'information		31 mai 2012		
- Atelier 1		22 juin 2012		
- Atelier 2		7 septembre 2012		
Article, publicité dans les journaux et avis aux médias régionaux		Dans les deux semaines avant l'annonce du processus		
Lettre d'invitation		Une semaine avant l'annonce du processus		
Rappels téléphoniques		3 jours avant chacune des activités		
Site internet		Systématiquement mis à jour		



Une démarche structurée

Objectifs	Invitations	Contenu	Résultats	Communication
-----------	-------------	---------	-----------	---------------

La séance d'information et de consultation

Date

30 mai 2012

Objectifs

- Présenter le projet
- Présenter le processus de préconsultation
- Noter les commentaires et suggestions des participants

Document remis

Fiche d'information
Présentation



9

Une démarche structurée

Objectifs	Invitations	Contenu	Résultats	Communication
-----------	-------------	---------	-----------	---------------

L'atelier 1 : Raison d'être et infrastructures

Date

19 juin 2012

Objectifs

- Présenter la raison d'être du projet
- Présenter les infrastructures proposées
- Noter les commentaires et suggestions des participants
- Susciter les échanges

Document remis sur place

Fiche de travail 1
Présentation



10

Une démarche structurée

Objectifs	Invitations	Contenu	Résultats	Communication
-----------	-------------	---------	-----------	---------------

L'atelier 2 : Impacts et mesures d'atténuation

Date

6 septembre 2012

Objectifs

- Présenter les impacts appréhendés
- Présenter les mesures d'atténuation envisagées
- Noter les commentaires et suggestions des participants
- Susciter les échanges

Document remis sur place

Fiche de travail 2
Simulations visuelles
Présentation



11

Une démarche structurée

Objectifs	Invitations	Contenu	Résultats	Communication
-----------	-------------	---------	-----------	---------------

Séance de validation des résultats

Date

25 octobre 2012

Objectifs

- Présenter le rapport de préconsultation
- Valider les résultats auprès des participants
- Expliquer le processus de prise en compte
- Susciter les échanges

Document remis sur place

Rapport préliminaire de préconsultation
Présentation

12

Une démarche structurée

Objectifs Invitations **Contenu** Résultats Communication

Une participation soutenue

Activité	Présences	Citoyens	Autres
Séance d'information	44	37	7
Atelier 1	55	41	14
Atelier 2	24	9	15
Séance de validation (nombre d'inscriptions)	45		
Total provisoire	168	87	36

13



Les sujets abordés

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Le financement et les retombées socio-économiques

- ❑ Modalités de financement et d'emprunt du projet
- ❑ Prévisions financières à long terme
- ❑ Création d'emplois et formation des travailleurs
- ❑ Termes du contrat avec Hydro-Québec
- ❑ Utilisation des surplus et fonctionnement des fonds dédiés
- ❑ Coût du projet

15

Les sujets abordés

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Les infrastructures du projet

- ❑ Gestion des débits
- ❑ Emplacement du pont interrives et de la ligne électrique
- ❑ Chemins d'accès
- ❑ Concept et gestion du Parc écotouristique
- ❑ Aspect visuel de la minicentrale et intégration à l'environnement

16

Les sujets abordés

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Les impacts du projet

- ❑ Aspect visuel de la chute
- ❑ Impact sonore lors des travaux de construction et de l'exploitation
- ❑ Évolution des risques d'embâcles
- ❑ Impacts sur le poisson et la végétation riveraine
- ❑ Déboisement et reboisement

17

Les sujets abordés

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Les impacts du projet (suite)

- ❑ Stabilité des rives et risque d'érosion
- ❑ Hauteur du niveau d'eau en amont et impact sur le banc de sable utilisé comme plage au Domaine Paré
- ❑ Achalandage, circulation et accès au site
- ❑ Modalités de surveillance et de suivi environnemental

18



Les résultats tangibles

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Les interventions en cours

- ▣ Transmission des questionnements quant à l'utilisation des fonds générés
- ▣ Transmission à Hydro-Québec des recommandations quant à la ligne électrique
- ▣ Production d'une fiche synthèse des impacts du projet sur le poisson et la pêche
- ▣ Résumé de la gestion des débits et des valeurs retenues
- ▣ Élaboration d'une simulation visuelle de la paroi dynamitée
- ▣ Évaluation de l'impact des changements climatiques
- ▣ Démonstration de l'absence d'impact sur le débit sédimentaire en aval
- ▣ Réajustement du tracé de circulation pour un transit par Notre-Dame-de-Lorette
- ▣ Relocalisation du pont du bras est en amont

Les interventions à venir

- ▣ Analyse du bruit et des vibrations
- ▣ Ajustement du mode de gestion des niveaux et du banc de sable

20

Des engagements clairs

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

- ▣ Transparence dans les communications
- ▣ Mise en place d'un suivi privilégié avec les riverains
- ▣ Mise à niveau des chemins d'accès, entretien et restauration, une fois les travaux terminés
- ▣ Implantation d'un Parc écotouristique dans le respect des orientations régionales et des préoccupations locales
- ▣ Amélioration continue du projet

21

Les prochaines étapes

Objectifs Invitations Contenu **Résultats** Communication

Étapes de réalisation

Dépôt de l'étude d'impact finale	Décembre 2012
Examen public du BAPE	Printemps 2013
Décret d'autorisation	Automne 2013
Construction	2014
Début de l'exploitation de la minicentrale	2015
Ouverture publique	2016

22



Les outils proposés



24

Pour une communication efficace

Les objectifs de l'atelier d'échanges

- Évaluer l'efficacité des outils proposés
- Choisir les outils de communication les plus appropriés
- Déterminer des modalités qui répondent aux besoins des citoyens
- Considérer les suggestions des citoyens quant aux moyens de communication

25



Pour une communication efficace

Les moyens de communication avec le milieu		
Objectifs	Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration
• Informer la population de l'avancement des travaux	Agent de liaison communautaire Centres de documentation	
• Écouter le milieu et favoriser la rétroaction	Ligne téléphonique	
• Démontrer qu'elle répond avec diligence si un problème survient	Site internet interactif	
• Démontrer qu'elle respecte ses engagements	Infolettre	
• Établir des canaux d'échanges privilégiés	Rencontres publiques annuelles	
• Afficher ses réalisations à titre de promoteur communautaire responsable	Suivi privilégié avec les riverains du projet Comité de suivi	

Pour une communication efficace

Les moyens de communication avec le milieu					
Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration	Évaluation (1 à 10)			Total
		Table 1	Table 2	Table 3	
Agent de liaison communautaire					
Centres de documentation					
Ligne téléphonique					
Site internet interactif					
Infolettre					
Rencontres publiques annuelles					
Suivi privilégié avec les riverains du projet					
Comité de suivi					
Autres					

Annexe 4
Résultat détaillé de l'atelier
d'échanges

Atelier d'échanges – 25 octobre 2012				
Projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e chute de la rivière Mistassini				
Les moyens de communication avec le milieu				
Outils proposés	Commentaires, modalités de fonctionnement et pistes d'amélioration	Évaluation (1 à 10)		
		Table 1	Table 2	Moyenne
Agent de liaison communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Devrait être mieux publicisé - Devrait être mieux informé et permettre de mettre les citoyens en contact avec les personnes clés plus rapidement - Présence importante - Répond bien aux questions 	8	8	8
Centres de documentation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence questionnée puisque tout est sur Internet - Peu de gens les utilise - Importance d'un lieu physique représentant la Société dans la municipalité hôte - Mieux diffuser leur localisation 	2	0	1
Ligne téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> - Préférence pour le contact avec l'agent de liaison, qui est bien informé - Outil avantageux pour les problèmes fréquents - Facilite le traitement rapide de demandes, questions ou plaintes 	6	0	3
Site internet interactif	<ul style="list-style-type: none"> - Indispensable - Très utilisé, surtout pour la documentation - Relativement accessible - Devrait être interactif lors de la construction, c'est-à-dire permettre les échanges et une rétroaction rapide sur les commentaires, demandes ou plaintes formulés par le public 	7	9	8
Infolettre	<ul style="list-style-type: none"> - Devrait être envoyée par la poste et par courriel - Utile pour avoir de l'information d'une source sûre - Une diffusion large est nécessaire lors de nouveaux développements 	9	6	7,5
Rencontres publiques annuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Devrait avoir lieu deux fois par année en phase de construction - Outil important - Permet le suivi des travaux et d'effectuer des bilans collectifs - Devrait aborder l'utilisation des surplus générés - Permet la surveillance 	9	10	9,5
Suivi privilégié avec les riverains du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer qui est riverain - Est aussi important que le comité de suivi - Répond à l'importance d'informer les riverains avant la conduite de travaux ou la diffusion d'information dans les médias 	8	10	10
Comité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de suivi permanent - Implication importante de l'organisme de bassin versant - Doit rassembler tous les représentants (OBV, municipalités, groupes, riverains, etc.) 	8	10	9



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

PRÉCONSULTATION POUR LE PROJET DE LA 11^e CHUTE

Questions soulevées au cours de la préconsultation et réponses amenées par la Société

25 juin 2013

Contenu

MILIEU PHYSIQUE	1
MILIEU HUMAIN	8
MILIEU BIOLOGIQUE	12
PAYSAGE	15
JUSTIFICATION DU PROJET	17

MILIEU PHYSIQUE

1. Quels effets auront les infrastructures sur les évènements d'embâcles tels que ceux survenus en 2011?

La présence de la minicentrale au fil de l'eau rendra le site moins favorable à la formation d'embâcles. En effet, des travaux d'aménagement permettront d'augmenter la capacité d'évacuation de la rivière. Aussi, la modulation des niveaux d'eau et la présence de l'évacuateur de crues permettront de diminuer les risques d'embâcles en maintenant une épaisseur d'eau appréciable même à faible débit. De plus, la réduction du débit passant dans les rapides en hiver permettra de réduire la génération de frasil, une cause connue de la formation d'embâcles.

2. Sur quelle distance les refoulements seront-ils observés en amont des infrastructures?

L'ouvrage entrainera un rehaussement du niveau d'eau sur une distance de près de sept kilomètres vers l'amont, jusqu'aux rapides dans le secteur du Cran serré. La zone d'influence est d'une superficie totale de quelque 3,4 ha.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

3. Quelle est l'augmentation prévue du niveau d'eau en amont (jour/nuit)?

Ce rehaussement sera d'une élévation de 0,6 mètre à une distance d'un kilomètre du barrage et de 0,2 mètre à 5 km en amont. À 7 km, l'effet deviendra imperceptible. Dans les faits, le niveau d'exploitation retenu, soit 176,5 m, sera nettement inférieur aux hautes eaux normales du printemps en amont des ouvrages.

4. Quelle sera la fréquence des prises de mesures des niveaux d'eau?

Les prises de niveau d'eau seront effectuées en continu à l'amont immédiat de la centrale et de l'évacuateur du bras Ouest.

5. De quelle façon sera contrôlé le niveau d'eau en amont? Comment pouvons-nous nous assurer que vous respectez vos engagements?

Le niveau d'exploitation sera modulé en faisant varier l'ouverture des barrages. Un suivi rigoureux de cette donnée sera réalisé tout au long de l'exploitation et sera rendu public à certains endroits, notamment sur le site internet de la Société.

6. Quels sont les débits naturels de cette rivière? Comment se comparent-ils aux débits d'exploitation proposés?

Le débit annuel moyen de la rivière et les débits d'exploitation proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Toutefois, il est normal que le débit dans le secteur du bief compris entre les barrages et la sortie du canal de fuite de la centrale dépasse les débits minimum réservés lors que le débit naturel dépasse le débit d'équipement du projet. Les débits d'exploitation proposés, présentés dans le tableau suivant, représentent des minimums.

Débit annuel moyen de la rivière	Débit écologique printanier	Débit esthétique	Débit écologique (autre que printanier)
130 m ³ /s	70 m ³ /s	13,25 m ³ /s	3,25 m ³ /s

7. Quelle est la valeur exacte des débits écologique et esthétique?

Le débit esthétique, prévu pour la période du 16 juin au 30 septembre pendant le jour, entre 7 h et 19 h, est de 13,25 m³/s. Pour cette même période, pendant la nuit, entre 19 h et 7 h, le débit écologique prévu est de 3,25 m³/s. Ce débit sera maintenu en tout temps du 1^{er} octobre au 30 avril. Pendant la période de fraie, soit du 1^{er} mai au 15 juin, le débit écologique printanier sera de 70 m³/s.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

8. Qui sera responsable de l'entretien des infrastructures récréotouristiques proposées par la Société?

Par résolution, la MRC Maria-Chapdelaine a confirmé son engagement de prendre en charge l'entretien de ces infrastructures. Les modalités n'ont toutefois pas encore été définies.

9. Quelle est l'utilité de la variation du niveau de l'eau? Pourquoi ne pas créer de réservoir?

On dénombre plusieurs avantages à privilégier une centrale au fil de l'eau plutôt qu'une centrale à réservoir. À la différence d'une centrale à réservoir, la centrale au fil de l'eau n'entraîne pas d'enneigement permanent des terres. De cette façon, il n'y a pas de risques d'augmentation du taux de mercure dans l'eau et de modifications du régime hydrique et des écosystèmes.

10. Quel sera l'impact de la variation fréquente du niveau de l'eau sur l'érosion (amont et aval)?

L'évaluation des impacts prévoit qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'érosion à aucun endroit

11. Quelles seraient les conséquences d'un apport d'eau similaire au déluge du Saguenay sur de telles infrastructures?

Un évènement hydrique supérieur à la crue de conception des ouvrages telle que dictée par la Loi sur la sécurité des barrages est susceptible d'entraîner des dommages dont l'ampleur dépend des dépassements enregistrés. L'évènement du déluge du Saguenay allait au-delà de la condition de conception prévue pour les ouvrages du projet de la 11^{ème} Chute, mais la Loi sur la sécurité des barrages, qui gouverne les critères de conception, tient compte des évènements historiques.

12. Comment la ligne électrique sera-t-elle raccordée au réseau?

Les études d'Hydro-Québec sont toujours en cours. Par conséquent, la Société ne connaît pas encore le fin détail quant au raccordement de la minicentrale au réseau électrique. Toutefois on note que le raccordement est envisagé à un voltage de 25 kV, la ligne est sur poteaux de bois semblables à ceux qui se retrouvent le long des routes pour fins de distribution. Les travaux de raccordement et la ligne, entre la centrale et le réseau, relèvent de la responsabilité d'Hydro-Québec.

13. Est-il possible d'intégrer la ligne électrique au pont, afin de minimiser l'impact sur le paysage?

À l'automne 2012, la MRC Maria-Chapdelaine a formulé son intention de déplacer le pont prévu dans le bras est dans le secteur du Cran serré, environ sept kilomètres en amont.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

14. Quel sera l'impact de l'apport sédimentaire dû aux travaux en rivière sur la source d'eau potable qu'est la rivière Mistassini en aval du projet?

La conception préliminaire prévoit des bassins de décantation pour limiter l'apport de sédiments à la rivière. Par ailleurs, de nombreuses normes sont en vigueur pour s'assurer de veiller à la préservation de la qualité de l'eau lors des travaux. La Société veillera à les respecter.

15. Pourquoi le chemin pour la phase de construction est-il celui de Saint-Eugène plutôt que celui de Notre-Dame-de-Lorette?

En fonction de cette préoccupation, la Société a modifié son projet de façon à ce que le chemin emprunté lors de la phase de construction soit celui de Notre-Dame-de-Lorette.

16. Y a-t-il des dommages possibles dans le secteur des bleuetières?

Aucun dommage majeur n'est prévu dans ce secteur. Toutefois, la Société s'engage à réparer les routes si ses activités contribuent à leur détérioration.

17. Y a-t-il possibilité d'enneigement d'un pont sur un terrain privé en bordure de la rivière?

Puisque le niveau d'eau maintenu sera inférieur à celui des crues printanières, la présence des infrastructures ne contribuera pas à augmenter les possibilités d'enneigement du pont en question.

18. Quel sera l'impact sur le débit d'eau à la 5^e chute?

Le projet n'aura aucun impact sur le débit d'eau naturel à la 5^e chute. Dans un projet au fil de l'eau, il n'y a aucune modification du régime hydrique de la rivière.

19. La phase de construction, qui s'étalera sur deux étés, générera-t-elle une variation du niveau d'eau?

Oui, une augmentation maximale de 1,3 mètre du niveau d'eau de la rivière est prévue pendant la période de construction.

20. Est-il possible de présenter un document qui présente clairement les trois débits retenus, leur valeur, leur justification et leur répartition entre les bras de la rivière?

Le tableau présenté ci-dessous détaille les débits d'exploitation retenus, leur valeur respective et leur répartition entre les bras de la rivière. L'expression «débit réservé» réfère à la portion du débit naturel qui sera dirigé dans le cours naturel de la rivière.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

Période	Justification des débits réservés	Valeurs de débits réservés (m ³ /s)	Répartition du débit réservé (m ³ /s)	
			Bras Ouest	Bras Est
1^{er} mai au 15 juin	Débit écologique printanier (fraie et incubation du doré)	70	30	40
16 juin au 30 septembre	Débit esthétique	13,25 (durant le jour)	12,25	1
16 juin au 30 septembre	Débit écologique minimal	3,25 (durant la nuit)	2,25	1
1^{er} octobre au 30 avril	Débit écologique minimal	3,25	2,25	1

Le débit écologique printanier a été établi à l'aide d'une méthode de type hydraulique, qui consiste en des observations et des mesures effectuées sur le terrain à quatre débits différents. L'objectif est de maintenir les conditions adéquates pour la fraie et l'incubation du doré jaune et des autres espèces printanières dans les rapides du bief intermédiaire. Or il est noté que dans le secteur, la superficie de fraie pourrait être limitée par des conditions d'écoulement trop puissantes, une situation que l'exploitation de la centrale tend à corriger en passant une partie du débit naturel en dehors du secteur. Or, il appert qu'à une valeur de 70 m³/s, le débit contribuerait non seulement à maintenir la surface potentielle de fraie, mais à augmenter son efficacité. Un suivi environnemental sera réalisé lors de la phase d'opération afin de vérifier si les conditions de fraie demeurent adéquates pour le doré et s'il continue de se reproduire à cet endroit.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

Les photos suivantes présentent la zone de rapides du bief intermédiaire à des débits de $30 \text{ m}^3/\text{s}$ et de $90 \text{ m}^3/\text{s}$. Le débit retenu se situe entre ces deux valeurs.



a) Rapides du bief intermédiaire, à un débit de $30 \text{ m}^3/\text{s}$

b) Rapides du bief intermédiaire, à un débit de $90 \text{ m}^3/\text{s}$

Le débit esthétique a été déterminé à l'aide de la méthode consistant à calculer 10 % du débit annuel moyen. L'objectif était de préserver principalement l'aspect visuel de la 11^e chute dans le bras Ouest, en maintenant l'étalement de l'eau dans le lit de la rivière et la puissance des rapides, leur blancheur et leur texture. Notons que dans les conditions naturelles, la chute et rapides du bras Est s'assèchent lors des étiages prononcés en été et en hiver.

Le débit écologique a été déterminé de façon à ce qu'il maintienne :

- Une qualité de l'eau adéquate pour les poissons en termes de température et d'oxygène;
- Des déplacements sécuritaires pour la dévalaison des poissons entre les biefs amont et aval;
- Des habitats pour l'alimentation des poissons, notamment le naseux des rapides.

21. La méthode écohydrologique a-t-elle été retenue pour établir la valeur du débit écologique?

La méthode écohydrologique a été appliquée, dans un premier temps, pour établir la valeur du débit réservé écologique. Cependant, cette méthode s'appliquait mal au contexte de la rivière Mistassini et au projet de la 11^e chute. Elle ne permettait pas la viabilité financière du projet. Les experts ont donc évalué un débit écologique qui maintienne :



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

- Une qualité de l'eau adéquate pour les poissons en termes de température et d'oxygène;
- Des déplacements sécuritaires pour la dévalaison des poissons entre les biefs amont et aval;
- Des habitats pour l'alimentation des poissons, notamment le naseux des rapides.

22. Quel est le suivi prévu pour s'assurer de la qualité de l'eau et de l'efficacité des mesures d'atténuation en période de travaux?

Tout au long de la construction des infrastructures et de leurs opérations, la Société mettra en place un programme de surveillance environnementale afin de s'assurer de l'application de l'ensemble des mesures d'atténuation contenues dans l'étude d'impact, les plans et devis du projet et les conditions du décret et certificat d'autorisation des autorités gouvernementales. De plus, la phase de construction sera régie par les lois et les règlements d'application suivants :

- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi sur les pêches;
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public;
- Règlement sur les carrières et les sablières;
- Règlement sur les déchets solides;
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère;
- Règlement sur les matières dangereuses;
- Règlement sur l'eau potable;
- Règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

23. Quel est l'impact appréhendé du projet sur le débit sédimentaire de la rivière Mistassini, en aval de l'ouvrage prévu?

Aucun impact n'est prévu sur le débit sédimentaire de la rivière Mistassini. Comme il s'agit d'une centrale au fil de l'eau, aucun réservoir n'accumulera de sédiments.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

MILIEU HUMAIN

1. Est-ce que le bras de rivière sera accessible en période hivernale, pour le patinage par exemple?

La Société assure que le bras de rivière sera accessible pour des activités hivernales telles que le patinage, si le cours d'eau est gelé.

2. Quel sera l'impact du dynamitage sur les puits artésiens? Qui sera mandaté pour effectuer cette étude?

Aucun impact lié au dynamitage n'est prévu sur les puits artésiens, étant donné la distance qui les sépare des zones de construction identifiées.

3. Quels seront les impacts du dynamitage en termes d'éclats et de vibration?

Des matelas pare-éclats seront utilisés pour limiter, lorsque requis, l'étalement des débris. La phase de détonation sera perceptible dans un rayon de l'ordre de 2 km. Par conséquent, l'impact de la vibration ne sera que de très courte durée.

4. La navigation sera-t-elle toujours possible au pied de la chute?

Selon les experts, la navigation jusqu'à la zone des rapides, en aval de la 11^e chute, restera possible puisqu'à cet endroit, le niveau d'eau ne sera pas affecté par le projet.

5. Quel niveau de bruit sera généré durant les travaux et l'exploitation?

Le niveau de bruit généré en période exploitation est plutôt faible en raison des bruits ambiants de la chute et de l'environnement. Le bruit émis par les travaux sera perceptible à une distance d'environ 1 kilomètre alors que le bruit causé par la phase de dynamitage pourra être perçu jusqu'à 2 km. Une étude complémentaire permettra de déterminer plus précisément les impacts en termes de bruit, tant pour la période de construction que pour celle d'exploitation.

6. Quel sera l'impact du bruit sur la chasse?

La Société reconnaît que le bruit généré pendant la durée des travaux pourrait avoir une incidence sur la présence de gibier lors de la construction.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

7. Quel niveau de bruit sera généré la nuit et la fin de semaine?

La Société s'engage à inclure dans ses devis les références aux normes et bonne pratiques en matière d'équipements de construction. Dans la mesure du possible, elle évitera d'effectuer les travaux de nuit et la fin de semaine afin de minimiser les nuisances sonores auprès des villégiateurs et des autres usagers du territoire.

8. Est-ce qu'une hausse de la circulation à proximité des villégiateurs est prévue?

La phase de construction causera une hausse de la circulation dans le secteur de la 11^e chute. Lors de la phase d'exploitation, en raison de la présence du Parc écotouristique, une certaine hausse de la circulation est aussi prévue. Des démarches sont en cours afin de déterminer avec plus de précisions l'achalandage potentiel du Parc lors de la phase d'exploitation.

9. L'accès sera-t-il permis aux véhicules récréatifs?

Compte tenu de l'intention formulée par la MRC Maria-Chapdelaine de déplacer le pont du bras est dans le secteur du Cran serré, c'est à cet endroit que devront circuler les véhicules récréatifs. De son côté, la Société entend conserver un lien interrives pour une circulation non-motorisée.

10. Le banc de sable du Domaine Paré, utilisé comme plage, disparaîtra-t-il?

Le banc de sable du Domaine Paré demeurera accessible. Sa superficie sera toutefois affectée par la variation du niveau de l'eau. Les citoyens peuvent se fier aux piquets installés sur la plage du Domaine Paré pour savoir quel sera le niveau d'exploitation une fois la centrale construite.

11. Les chemins d'accès et le rang de la Pointe seront-ils restaurés à la suite des travaux?

Dans un premier temps, la Société s'est engagée à identifier avec la municipalité de Girardville les endroits du rang de la Pointe considérés comme les plus sensibles en cas d'augmentation de la circulation lourde. Dans un second temps, la Société s'est engagée à réparer les zones jugées sensibles et maintenir l'ensemble de l'accès par le rang de la Pointe en bon état durant son utilisation pendant la phase de construction.

12. Quels sont les recours des citoyens en cas d'inondation des propriétés privées?

La présence de la centrale n'augmentera pas le risque d'inondation des résidences. En effet, aucune accumulation d'eau n'est prévue puisqu'il s'agit d'une centrale au fil de l'eau. Dans le cas où un bris d'équipement surviendrait et qu'il cause des dommages à autrui, le propriétaire des équipements devra en assumer les conséquences, et ce, en vertu de la loi.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

13. Sera-t-il possible de visiter la centrale sur réservation?

Il est prévu que la visite de la centrale soit rendue possible sur réservation.

14. Un lien intégrateur entre les berges de la rivière Mistassini sera-t-il conservé dans le secteur de la 11^e chute, même si le pont est déplacé au cran serré?

Oui, un lien intégrateur entre les berges de la rivière Mistassini sera maintenu dans le secteur de la 11^e chute pour une circulation non-motorisée. Il s'agit d'un des engagements pris par la Société auprès de la MRC Maria-Chapdelaine et la municipalité de Girardville.

15. Quel est le mécanisme d'information prévu pour informer les résidents et les usagers du secteur de la 11^e chute des impacts appréhendés en période de travaux?

De nombreux mécanismes sont mis en place par la Société dans le but d'informer les résidents et les usagers du secteur de la 11^e chute sur les impacts appréhendés en période de travaux. L'information relative à l'avancement des travaux sera disponible aux édifices municipaux de Notre-Dame-de – Lorette et de Girardville ainsi que par l'infolettre biannuelle. L'information est également accessible via le site internet interactif de la Société où une section spéciale sera créée. De plus, des rencontres publiques annuelles permettront de transmettre l'information et de partager les résultats des suivis environnementaux. Finalement des suivis privilégiés avec les riverains du projet seront réalisés.

16. Quels mécanismes d'information et de consultation sont prévus lors de l'opération de la centrale?

La Société s'engage, comme elle l'a fait par le passé, à assurer la plus grande accessibilité à l'information possible. Afin de favoriser l'accès à un maximum d'information pour les citoyens, la Société a mis en place une stratégie sociale complète incluant l'embauche d'un agent de liaison communautaire. Parmi les outils qu'elle privilégie, la Société offre l'accès à une foule de documents d'information sur son site internet. De plus, les rapports de suivis environnementaux seront rendus publics. Un comité sera aussi mis sur pied; il aura le rôle de relayer l'information aux parties prenantes intéressées.

17. Quel sera, concrètement, l'impact de la présence du seuil sur les activités de kayak en eaux vives?

La présence du seuil déversant rendra inaccessible le sentier de portage de la rive gauche. Toutefois, d'autres sentiers de portage sont prévus dans l'aménagement du Parc écotouristique. La gestion des niveaux d'eau aura pour effet d'exposer davantage les rochers de la zone de rapides, ce qui pourrait perturber la pratique du kayak en eaux vives. Cependant, lors des préconsultations, il a été avancé par un propriétaire d'entreprise touristique du secteur ainsi que par la municipalité de Girardville qu'en période de débit esthétique, soit du 16 juin au 30 septembre durant le jour, l'eau circulant dans le bras ouest de la rivière pourrait éventuellement permettre la pratique du canot en eau vive.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

18. Puisque la Société souhaite réaliser son projet dans une perspective de développement durable, qu'a-t-elle prévu pour la phase de démantèlement de l'ouvrage?

Les centrales hydroélectriques sont des ouvrages ayant une très longue durée de vie allant même au-delà de la période allouée par le bail d'octroi des forces hydrauliques. La Société a réservé des sommes pour son programme d'entretien des infrastructures, de manière à s'assurer qu'elles soient opérationnelles et respectent les normes et la réglementation en vigueur lorsqu'elles pourront être reprises par le gouvernement québécois, soit après 40 ans.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

MILIEU BIOLOGIQUE

- 1. Quelles sont les mesures de contrôle prévues pour assurer le suivi des impacts et des mesures d'atténuation? Est-ce qu'une instance gouvernementale assurera le bon déroulement de ces suivis?**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est responsable d'assurer le contrôle des suivis des impacts et des mesures d'atténuation.

- 2. Quel sera l'impact sur les milieux humides à proximité du projet?**

Les conclusions de l'étude d'impact démontrent que la présence de milieux humides dans la zone affectée par le projet est faible.

- 3. Quels seront les impacts biologiques pendant la période de construction?**

Les impacts appréhendés par la Société pendant la période de construction concernent principalement la faune avienne. Les travaux de déboisement et de défrichage pourraient engendrer une perte d'habitats potentiels de près de 21 hectares pour la faune avienne. Ces travaux pourraient également causer une perturbation de la nidification et la destruction de nids s'ils sont réalisés durant la période de reproduction. Les oiseaux pourraient également être dérangés par le bruit provenant de la présence des travailleurs et des engins de chantier. Plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place afin de limiter l'impact de la circulation, des travaux de déboisement, d'excavation et de construction. En phase d'exploitation, le projet n'aura qu'un faible impact sur la faune avienne dans le bief amont et aucun impact dans les biefs intermédiaire et aval si bien que l'impact résiduel est jugé faible.

- 4. Quel sera l'impact sur la faune terrestre?**

Les activités de construction affecteront une superficie totale de près de 21 hectares d'habitats potentiels pour la faune terrestre. Cette superficie sera revue à la baisse avec le déplacement anticipé du pont du bras est à la hauteur du Cran serré. La perte de ces superficies pourrait entraîner le déplacement de certains individus vers des habitats similaires à proximité du chantier. Des mesures d'atténuation visant à circonscrire les superficies des aires de travail et à limiter les déplacements de la machinerie permettront de réduire les effets des impacts appréhendés. En phase d'exploitation, l'étude d'impact permet de conclure que la très grande majorité de la faune terrestre ne subira pas d'inconvénients.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

5. Quel sera l'impact du projet sur la population de brochets en amont de la chute?

L'abaissement des niveaux du bief amont en période de crue printanière pourrait avoir un impact sur la fraie du grand brochet. En tenant compte de la faible abondance de l'espèce dans le bief amont et de la disponibilité de frayères potentielles alternatives dans certains tributaires ou au-delà de la zone d'influence du projet, l'impact varie de faible à nul.

6. Un rapport de la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) a-t-il été produit quant au bassin au pied de la 11^e chute?

Aucun rapport n'a été produit à cet effet par la CLAP. Toutefois, plusieurs inventaires de la faune aquatique ont été menés lors de la réalisation de l'étude d'impact afin de documenter le milieu de façon adéquate

7. Qui a réalisé l'inventaire de la faune aquatique? Est-ce que le doré jaune a été recensé?

Des biologistes engagés par la Société à titre de consultants ont réalisé l'inventaire. Le doré jaune a effectivement été recensé à cet endroit.

8. Est-il possible que la ouananiche puisse franchir la 11^e chute de la rivière Mistassini?

Non, la 11^e chute constitue la limite naturelle de la montaison de la ouananiche.

9. La possibilité d'ensemencer la rivière en aval pour favoriser la pêche a-t-elle été évaluée?

En vertu des indications du ministère Pêches et Océans Canada, aucun ensemencement ne sera réalisé. Le ministère privilégie toujours une compensation d'habitats qui, dans le cas du projet de la 11^e chute, prendra la forme d'aménagement de frayère.

10. La possibilité d'aménager la fin du canal de fuite afin de favoriser la pratique du kayak en eaux vives a-t-elle été évaluée? Quels sont les éléments de cette évaluation qui ont mené au rejet de cette possibilité?

Les évaluations effectuées ont déterminé que les conditions d'écoulement ne sont pas favorables à la pratique du kayak en eaux vives. Pour ce faire, il faudrait ajouter des structures permettant de créer des remous. Cela nuirait à la production énergétique. En revanche, à la suite d'une suggestion formulée par une entreprise touristique du milieu et la municipalité de Girardville, les conditions d'écoulement en période de débit esthétique, du 16 juin au 30 septembre, pourraient favoriser la pratique du canot en eaux vives. Après une rencontre tripartite avec la MRC Maria-Chapelaine et la municipalité, la Société a pris l'engagement suivant : S'il s'avérait que l'eau se concentre effectivement à un endroit précis en période d'étiage, confirmant ainsi le potentiel du bras ouest



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

une fois la phase d'exploitation amorcée, et que la municipalité formule clairement son intention d'en étudier la faisabilité, la Société s'engage à tenir compte de cette volonté et valider la possibilité de réaliser des aménagements légers, pour un montant ne dépassant pas les 25 000 \$, à la sortie du couloir utilisé actuellement pour la pratique le kayak en eau vive. Cette intervention dans le lit de la rivière ne pourra cependant se réaliser qu'à la condition d'obtenir les autorisations nécessaires de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu des suivis environnementaux prévus concernant les débits proposés et leurs impacts sur la frayère à dorés jaunes qui se trouve dans cette zone.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

PAYSAGE

1. Quel sera l'impact visuel du pont pour les résidents du domaine Paré?

Considérant l'intention affichée par la MRC Maria-Chapdelaine l'impact visuel causé par le déplacement du pont en amont pour les résidents du Domaine Paré n'a pas été évalué de façon précise. Il est toutefois présumé faible puisque le pont est une structure de forme allongée qui se profile à l'horizon et s'intègre donc plutôt bien au paysage.

2. Quel sera l'impact visuel des fils électriques au-dessus du pont?

Nonobstant l'intention de la MRC Maria-Chapdelaine de déplacer le pont, l'impact visuel des fils électriques pourra être mieux déterminé lorsque l'emplacement de ces fils sera confirmé. Hydro-Québec est responsable de cet élément et encore aucune décision n'a été communiquée à la Société.

3. Est-ce que les cuves (marmites géantes) du bras Est seront envoyées suite au rehaussement du niveau de l'eau?

La Société assure que les cuves (marmites géantes) ne seront pas envoyées.

4. Quel sera l'emplacement exact du pont s'il est situé en amont du projet?

L'emplacement exact du pont déterminé par la MRC Maria-Chapdelaine est le secteur du Cran serré.

5. Quelle sera la superficie du déboisement en amont de la 11^e chute? Quel sera l'impact visuel de ce déboisement?

La Société prévoit que la superficie de déboisement lié à la construction sera de près de 21 hectares, ce qui représente 0,59% des milieux forestiers présents dans la zone d'étude. Le déplacement du pont prévu dans le bras est, ainsi que le réaménagement des accès associés vont contribuer à diminuer la superficie à déboiser. L'impact visuel de ce déboisement varie selon les secteurs, mais les transformations du paysage seront surtout concentrées à l'extrémité sud du bief amont.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

6. Une simulation visuelle de la paroi dynamitée sera-t-elle réalisée?

En réponse aux diverses suggestions et recommandations des participants, la Société a amorcé des interventions afin de bonifier certains aspects du projet. Parmi ses interventions, on compte l'élaboration d'une simulation visuelle de la paroi dynamitée dans le bras Ouest qui permettra de mieux déterminer l'impact visuel du dynamitage de cette paroi.

7. Des simulations du débit esthétique pourront-elles être réalisées en période de construction? Sera-t-il possible d'y intégrer les principaux acteurs du milieu récréotouristique afin qu'ils émettent leur avis quant à l'aspect visuel du débit prévu?

Aucune simulation du débit esthétique n'est possible avant la fin des travaux et la mise en service de la centrale. Toutes les structures prévues sont nécessaires et doivent être opérationnelles afin de permettre la gestion du débit et respecter les débits réservés dans les bras est et ouest.

8. La possibilité d'utiliser le bois comme matériel de recouvrement de la centrale a-t-elle été évaluée?

Le matériel de recouvrement sera déterminé lors de l'élaboration détaillée de l'architecture de la centrale. La suggestion d'utiliser le bois comme matériel de recouvrement sera alors considérée. Une suggestion similaire a été faite lors de la préconsultation pour le projet de minicentrale à Val-Jalbert, et elle a été intégrée au projet.

9. La ligne électrique traversera-t-elle le rang de la Pointe?

Le tracé prévu pour la ligne électrique longe en partie le rang de la Pointe. La ligne de raccordement aura une longueur d'environ trois kilomètres et longera le chemin d'accès principal, croisera le bras est, puis le bras ouest (côté Girardville).



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

JUSTIFICATION DU PROJET

1. Quelle vision la Société a-t-elle de son avenir, en considérant le contexte actuel de surplus énergétique québécois?

La Société est ouverte à différents types de projets dans le domaine des énergies renouvelables. Dans le cadre des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de Val-Jalbert, un participant a proposé la tenue d'un exercice de réflexion sur les différentes filières énergétiques. La Société considère qu'il s'agit d'une proposition intéressante et souhaite éventuellement mener un exercice public de planification stratégique. Cet exercice est toutefois conditionnel à l'évaluation du contexte énergétique de la province qui doit être réalisée prochainement par l'actuel gouvernement du Québec.

2. Comment le contrat avec Hydro-Québec fonctionne-t-il? Pourquoi les données financières sont-elles présentées pour une durée de 25 ans alors que le contrat avec Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans?

Le choix d'une durée de 25 ans est justifié par des fiscalistes qui ont conseillé à la Société de présenter ses données sur une telle période, ce qui permet entre autres de mieux apprécier la profitabilité à long terme du projet une fois les emprunts remboursés. Le contrat avec Hydro-Québec est renouvelable pour une seconde période de 20 ans. La seule variable qui soit inconnue est le prix d'achat de l'hydroélectricité au cours de la seconde période. Les calculs réalisés sont basés sur la valeur au marché probable. La Société s'engage à présenter les données financières de son projet sur une période de 20 ans et sur une période de 25 ans.

3. Quels seront les surplus en valeurs actualisées?

La Société note cette interrogation et déposera éventuellement un document présentant les analyses financières basées sur un taux d'actualisation qui reflètera les différents facteurs de risque relatifs au projet, tels que le taux sans risque, l'investissement dans l'équité, le secteur d'activité et les facteurs spécifiques à la Société.

4. Pourquoi les taxes ne sont-elles pas considérées dans le budget?

Les taxes ne sont pas intégrées dans les calculs car elles sont automatiquement remboursées par le gouvernement. Cela évite de les calculer dans les dépenses, puis dans les revenus.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

5. Est-ce que les gens résidant à proximité de la minicentrale bénéficieront de l'énergie produite?

La Société ne peut vendre l'énergie produite à un autre bénéficiaire qu'Hydro-Québec.

6. Comment les surplus dégagés par le projet seront-ils utilisés? Qui sera responsable du contrôle des fonds?

Des fonds dédiés de développement seront créés par chacun des partenaires. Ces fonds serviront à appuyer des projets de développement socioéconomique. La gestion de ces fonds sera assumée par les partenaires eux-mêmes.

7. Quels seront les critères et les modes de fonctionnement de ces fonds? Est-ce que les grandes lignes de cette répartition seront présentées en consultation?

Chacun des partenaires sera responsable de définir et rendre publics les paramètres de gestion de son fonds dédié. Le rythme de développement de ces fonds dépend de chacun des partenaires. La MRC Maria-Chapdelaine, par exemple, possède déjà un fonds réservé et de développement, communément appelé le fonds Péribonka. Ses critères sont définis dans une résolution adoptée par la MRC et rendue publique. Une copie de la résolution a été déposée par la Société dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du projet de minicentrale à Val-Jalbert (pièce DA25) et est disponible pour fins de consultation sur le site internet du BAPE (www.bape.gouv.qc.ca) et celui de la Société (www.energievertelsj.ca).

8. Y aura-t-il une création d'emplois au niveau local?

On prévoit la création d'environ 100 emplois sur une période de deux ans, soit pour la période de construction. La Société travaille avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX) à maximiser les retombées locales du projet, tout en respectant la réglementation municipale dans l'octroi des mandats. Ce partenariat a fait ses preuves dans le cadre du projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert alors que la part régionale des contrats octroyés s'est élevée à près de 85% alors qu'elle était évaluée à 69,8% dans l'étude d'impact.

9. Y aura-t-il des emplois en déboisement? Le déboisement se fera-t-il avec de la machinerie?

Les phases de déboisement et de défrichage couvriront une surface suffisante pour justifier l'utilisation de la machinerie et les emplois qui y sont associés. Si la responsabilité d'engager la main-d'œuvre revient à l'entrepreneur en vertu des règles applicables, le recours à la main-d'œuvre locale sera encouragé, dans la mesure du possible, par l'entremise de l'entente avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX).



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

10. Quel est le taux des emprunts? Pour combien d'années ce dernier est-il applicable?

Le taux projeté est un taux prudent. Il est de l'ordre de 5 %. Il est toutefois un peu plus élevé pour le partenaire autochtone (8 %). Les règles municipales font en sorte que les taux d'emprunt s'appliquent normalement pour une période de cinq ans. Toutefois, la Société évalue présentement la possibilité d'un taux applicable pour une période de dix ans, avec l'appui du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministère des Finances du Québec. Par exemple, dans le cas du projet à Val-Jalbert, les partenaires municipaux ont réussi à négocier des taux sous les 3% pour une période de 10 ans. Pour ce qui est du partenaire autochtone, il a également obtenu un taux avantageux en vertu d'une entente avec Investissement Québec qui a fait l'objet d'un projet-pilote. Ce taux est de loin plus favorable que le 8% utilisé pour établir les calculs et lui permet de se rapprocher des taux obtenus par les partenaires municipaux.

11. Comment le financement de Notre-Dame-de-Lorette se déroulera-t-il?

Les partenaires ont convenu d'une mesure garantissant à la municipalité un revenu annuel équivalent à son obligation de remboursement annuel. Si l'exploitation ne génère pas assez de surplus pour assumer le remboursement au terme d'une année, la Société en commandite Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan versera à la municipalité la somme requise et la municipalité lui remboursera ultérieurement.

12. Quel sera le déficit lors des premières années?

Les prévisions budgétaires conservatrices et prudentes présentées par la Société se soldent par un léger déficit à l'an 1 qui se résorbera dès l'an 2. Les taux d'emprunt actuels sur le marché et les conditions de financement obtenues par les partenaires municipaux et autochtone dans le cadre du projet de Val-Jalbert laissent cependant entrevoir que ce léger déficit pourrait se transformer en surplus.

13. De la formation sera-t-elle offerte aux travailleurs?

De la formation sera offerte aux travailleurs. Mais comme il s'agit surtout de coupe de bois et de construction, le bassin de travailleurs locaux n'aura pas besoin de formation spécifique.

14. Comment l'intégration potentielle d'hydroliennes a-t-elle été évaluée?

Dans le but de savoir si la technologie était prête à être opérée de façon commerciale, une analyse a été réalisée. Pour l'instant, c'est une technologie en développement. La Société se dit intéressée à servir éventuellement de vitrine technologique et demeure ouverte à accueillir un projet provenant d'un promoteur d'hydrolienne au sein de ses installations.



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

15. Quel sera le coût de l'entretien des routes d'accès?

La Société s'engage à réparer les routes si ses activités contribuent à leur détérioration. Par conséquent, ce coût est appelé à varier.

16. Quels seront les critères pour l'utilisation des retombées économiques à Notre-Dame-de-Lorette?

Ces critères seront éventuellement définis dans le fonds dédié de développement de la municipalité qui est en cours d'élaboration.

17. Est-ce qu'une hausse de taxe est prévue en raison de la hausse de fréquentation du secteur?

Non, aucune hausse de taxe n'est prévue en raison de la hausse de fréquentation du secteur.

18. Quelle forme les retombées prendront-elles?

Les retombées économiques et sociales du projet pour le milieu ont été évaluées dans le cadre d'une analyse s'appuyant sur un modèle économique intersectoriel développé par l'Institut de la statistique du Québec. Il prend en considération les impacts directs, soit les dépenses d'opération, les impacts indirects, liés aux fournisseurs, et les impacts induits du projet sur l'économie. Ainsi, durant la phase de construction, le projet nécessitera des travaux dont les retombées économiques globales sont estimées à 108,4 millions de dollars. La part régionale de cette somme est évaluée à 74,9 millions de dollars (69,1 %). La construction de la minicentrale permettra la création de 100 emplois directs en région pour une période de deux ans (201 années-personnes), auxquels s'ajouteront des emplois indirects et induits, pour un total de 173 emplois (346 années-personnes).

Les opérations annuelles entraîneront quant à elles la création d'un emploi permanent en région et leur impact économique global au niveau régional est estimé à 995 000 \$ en moyenne par année, sur une période de 25 ans d'exploitation.

19. L'augmentation de la production hydroélectrique prévue (16 MW à 18,3 MW) est-elle due aux changements climatiques?

Cette modification n'est pas liée aux changements climatiques. C'est simplement l'évolution du projet qui a mené à l'augmentation de la capacité hydroélectrique prévue.

20. L'impact des changements climatiques sur le projet a-t-il été évalué? Une collaboration avec le groupe OURANOS a-t-elle pu être établie dans cette optique?

L'impact des changements climatiques sur le projet a été évalué. Il a été déterminé que cela n'entraînerait pas d'impact notable sur le projet de la 11^e chute. La Société se montre ouverte à



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

noyer différents partenariats dans l'optique d'approfondir les connaissances par rapport à ce phénomène au cours des années à venir.

21. Dans le modèle de l'Institut de la statistique du Québec utilisé pour définir les retombées économiques du projet, l'écotourisme local a-t-il été considéré?

Puisqu'il s'agit d'un modèle macroéconomique, les retombées liées à l'écotourisme n'ont pas été considérées.

22. Quels sont les principaux jalons pour le développement du Parc écotouristique?

La Société s'est engagée auprès de la MRC Maria-Chapdelaine et de la municipalité de Girardville à octroyer éventuellement un mandat pour détailler davantage le plan d'aménagement du Parc écotouristique, en conformité avec le guide d'aménagement du Parc régional des Grandes Rivières fourni par la MRC Maria-Chapdelaine. Conformément à l'engagement, le plan détaillé sera à nouveau soumis aux parties intéressées pour consultation.

23. Le Parc écotouristique intégrera-t-il la conservation et la mise en valeur du portage historique autochtone?

Cette suggestion sera considérée dans la réalisation du plan d'aménagement du Parc écotouristique.

24. Quels seront les coûts de mise en place et d'entretien du Parc?

Ces coûts sont présentement à l'étude.

25. L'achalandage potentiel du Parc a-t-il été évalué?

Cet achalandage potentiel est présentement à l'étude.

26. La promotion du Parc est-elle prévue?

Il s'agit d'un aspect qui est présentement à l'étude.

27. Des plates-formes de camping sauvage seront-elles intégrées au concept du parc écotouristique?

La Société privilégie l'aménagement de sentiers pédestres, de débarcadères, et de belvédères afin de bonifier le potentiel récréotouristique du secteur. La Société entend confier un mandat pour détailler le plan d'aménagement du parc écotouristique conformément au guide d'aménagement du Parc régional des Grandes-Rivières de la MRC Maria-Chapdelaine et que c'est dans ce cadre que l'intégration de plateformes de camping sauvage sera évaluée.